RÉPONSE
A M. BOSSATRAN
MINISTRE DE LA R. P. R.
SUR LA CONFERENCE
TENUË A NIORT.

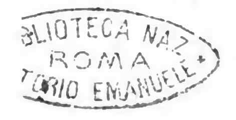
PAR M. L'ABBÉ DE CHALUCET.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques,
aux Cicognes.

M. DC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.





PREFACE.

IL n'y a personne qui ne crust, à la veuë du Livre de M. Bossaran, que le Passage de Saint Hi- ·iire auroit fait tout le sujet de la ·onference que j'ay eüe avec luy & ·n Collegue, s'il n'eust pris le soin luy- ·iesme d'en desabuser ceux que son ·ivrage en pouvoit prévenir. La Pro- ·idence a voulu qu'il aït fait le dé- ·il de cette Dispute dans l'Avertisse- ·ent qu'il a mis à la teste de son Li- ·re, & qu'il ait informé le public que · Passage fut seulement la derniere ·euve dont je m'y servis. Le choix ·'il en a fait par préference à toutes · autres que je rapportay, n'est pas si · raisonnable qu'on se l'imagine: ce ·estè un effet ni d'engagement, ni de ·ssion. En répondant aux autoritez

de l'Ecriture que je luy alleguay, il auroit travaillé pour sa Religion, mais il n'auroit rien fait pour luy. Il a crû trouver dans ce Passage de quoy contenter l'un & l'autre. Il s'est flaté qu'il pourroit en faire un fondement à sa créance, ou du moins le rendre douteux pour la nostre; & dans cette persuasion il a esperé qu'il effaceroit la méchante impression qu'a donné de luy l'artifice qu'il avoit eû d'en supprimer quelques lignes dans cette conference. Voila, je m'imagine, la raison de l'attachement qu'il a eû pour ce Passage.

Quoy-que cette prétention soit assez mal fondée, elle ne luy a pas esté tout-à-fait inutile. C'est un ordre établi parmi Messieurs les Protestans, d'admirer aussi-bien que de croire aveuglément tout ce qui part de leurs Ministres. Le crime n'est pas moins grand de manquer à l'un qu'à l'autre. Cela est si vray, que

ceux qui ne ſont pas capables de cét eſclavage, n'oſeroient prendre publiquement un parti contraire. M. Boſſatran a donc joüi du privilege de ſon employ : & quoy-que ſon Livre ſoit un peu abſtrait pour la pluſpart de ſes lecteurs, & rempli de contradictions viſibles, il a eſté receû avec plaiſir dans ſon parti; on l'a leû avec empreſſement, & on en a parlé avec éloge. Comme l'on ne travaille pas ſi heureuſement dans l'Egliſe Catholique, où l'on n'eſt point capable de ces fauſſes complaiſances, & où on ne veut ſoumettre ſes lumieres qu'à la parole de Dieu, & aux déciſions de ſon Egliſe: j'ay long-temps heſité à luy répondre, parce que je me ſuis perſuadé qu'il eſtoit inutile. J'ay crû que les témoignages de Saint Jeroſme & de Claudien Mamert dont il s'eſt ſervi pour faire le procés à Saint Hilaire, feroient le ſien à luy-meſme,

c'est à dire, à son ouvrage, & que sa Religion ne luy sçauroit pas grand gré de luy donner un défenseur qu'il tasche de rendre suspect d'hérésie. Je m'estois mesme imaginé que le soin qu'il a souvent pris de détruire en un endroit ce qu'il dit dans un autre, luy serviroit d'une assez forte replique. Mais le sort de son ministere l'a emporté. Jusques-là que si l'on n'a pû douter du succés de nostre Conférence, parce que trop de témoins de la R. mesme P. R. & trois conversions considerables qui la suivirent, en avoient trop fortement décidé: on a crû du moins que cét ouvrage réparoit suffisamment cette bresche & ce desavantage; & cela sans doute uniquement, parce que c'estoit la derniere impression qui restoit de cette dispute. Car, *dit fort bien Saint Augustin,* il est aisé de paroistre avoir répondu, quand on ne veut pas se taire: mais, *ajouste ce Pere,* qu'y

-t-il qui affecte plus de parler que
e mensonge & la vanité? On ne
loit pas néanmoins croire que par-
e qu'ils font plus de bruit, ils ayent
utant de force que la verité. *Cepen-*
ant comme cette verité ne peut avoir
force tandis qu'on la laisse étou-
e, j'ay crû que j'estois enfin obligé
la mettre au jour, & de dissiper
r nuages dont le bruit d'un Livre
ûtost qu'autre chose offusquoit des
ves trop credules.

Si M. Boßatran eust voulu donner
elque ordre à son Livre, la chose
eust esté bien plus facile : mais non
itent d'avoir choisi une matiere aussi
*straite que l'*union des Fidelles
ec Jesus-Christ dans l'Eu-
aristie, *il a mesme negligé de s'ar-*
ter au Passage, ou à aucune suite des
oles de Saint Hilaire qu'il se pro-
oit d'expliquer, & il ne s'est pres-
d'autres regles que celles de son
gination dont il nous donne les

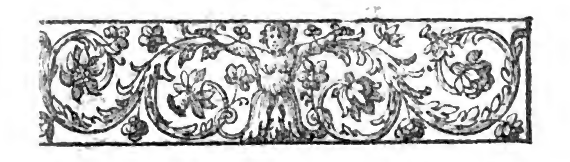
Réflexions. *Je n'ay pas crû estre obligé de le suivre dans ce desordre. Je me suis bien imaginé que l'on ne m'imputeroit pas l'obscurité de ma matiere, parce que je ne l'ay pas choisie : mais je n'ay pas esperé qu'on m'excusast sur la maniere de la traiter. Je me suis donc fait une loy des paroles de Saint Hilaire que j'ay expliquées dans le mesme ordre que ce Pere de l'Eglise les a écrites; & outre que je me suis servi de la traduction mesme de M. Bossatran, j'y ay rapporté tout ce que ce Ministre a semé en differens endroits de son Livre, pour le tirer à son avantage. J'ay tasché d'inserer & d'éclaircir la pluspart des difficultez & des passages de l'Ecriture qui sont en controverse entre Messieurs les Protestans & nous, parce qu'outre que l'utilité d'un Livre fait à mon sens toute sa bonté, l'instruction doit estre le principal but des ouvrages qui concernent la Religion.*

Je me serois renfermé tout entier 'ans cét éclaircissement, si M. Bossa-ran ne m'avoit pas contraint de don-er aussi celuy des faits dont il a com-osé son Avertissement: mais j'ay crû 'evoir à la Religion un détail que nes amis ni mon interest n'avoient û obtenir de moy. Il faut convaincre 'erreur sans l'outrager, & mesme sans uy insulter, quand on le peut; mais l faut aussi la réprimer, quand elle ose 'élever contre ou audessus de la ve-ité. C'est dans cette veuë que j'in-orme le public de la Conference de Viort, afin de rendre à la Religion in honneur qui auroit sans doute en-ore esté plus grand par tout autre mi-iistere que par le mien.

Mais aprés avoir ainsi pleinement atisfait le zele ou la curiosité de Mes-ieurs les Protestans, & entre autres eux du Poitou, à qui cette Réponse s'a-lresse particulierement, M. Bossatran voudra bien que je luy déclare que je ne

me tiens pas obligé de le réfuter autant de fois qu'il luy plaira de contredire la verité ſans autre but que celuy de l'obſcurcir, ou de diſputer ; & ce n'eſt pas chercher à l'éclaircir que de choiſir de tous les Paſſages de l'Ecriture & des Peres, qu'il reconnoiſt que je luy ay alleguez, celuy qu'il dit eſtre fort obſcur, & dont le ſens eſt preſque impenetrable. Au reſte ceux qui défendent la verité, *dit Saint Auguſtin*, ne doivent point ſe croire obligez de répondre à tout ce qu'on peut oppoſer à leurs écrits. Car quelles bornes auroient des diſputes ? Et quand pourroit-on ceſſer d'écrire, s'il falloit toûjours répondre aux adverſaires de la verité, juſqu'à ce qu'ils ne répondiſſent plus ?

REPONSE



RÉPONSE A L'AVERTISSEMENT DE M. BOSSATRAN.

L n'eſt gueres important pour la Religion, de ſçavoir ſi la Confe- nce que j'ay eûë avec Meſſieurs les linistres de Niort, fut un effet du ha- rd, ou d'un deſſein prémedité. Mais our juger s'ils peuvent s'en faire une cuſe, ou en tirer quelque avantage, veux bien que M. Boſſatran en ſoit u ſur ſon propre rapport.

Il dit que *des Miſſionnaires qui eſ- ient à Niort avoient demandé des Con- rences ſur les matieres de la Religion, l'ils avoient fait pluſieurs inſtances pour y engager M. Miſſon & luy, mais l'ils eſtoient demeurez fermes l'un & utre dans la réſolution qu'ils avoient iſe de n'entrer dans aucune diſpute re-*

glée que selon l'ordre de leur discipline ; enfin qu'ayant esté obligez de se trouver dans un lieu pour justifier à ces Missionnaires un Passage touchant le sentiment des Lutheriens sur les livres canoniques du Nouveau Testament, & m'y estant rencontré, je les engageay, contre leur dessein, à disputer sur la matiere de l'Eucharistie. Si M. Misson & M. Bossatran estoient toûjours demeurez fermes dans la résolution de n'entrer dans aucune dispute, qu'est-ce qui les obligeoit à se trouver en un lieu pour justifier un Passage touchant le sentiment des Lutheriens sur les livres canoniques? Cét éclaircissement ne suppose-t-il point de contestation? & cette application à soustenir leur opinion par des autoritez ne marque-t-elle point la suite d'une dispute reglée? Au reste, le desir d'éviter une Conference peut-il servir de justification au desavantage que l'on y a eû? ou M. Bossatran prétend-il en faire une autorité pour sa Religion, & une preuve bien avantageuse pour sa doctrine? Cette methode au contraire qui sert aujourd'huy de rempart à MM. ses confreres & à

luy, n'eſt-elle pas oppoſée au précepte que nous a donné le Saint Eſprit dans l'Epitre de Saint Pierre, lors qu'il nous a dit, *Soyez toûjours preſts à répondre avec douceur & reverence à tous ceux qui vous demandent raiſon de l'eſperance qui eſt en vous?* Pourquoy donc déguiſer la verité pour ſe couvrir d'une excuſe? Pourquoy diſſimuler un fait dont toute une ville peut rendre témoignage? On jugera du peu de fidelité de M. Boſſatran dans le recit qu'il en a fait, par l'éclairciſſement que je me vois obligé d'en donner, pour deſabuſer le public qu'il a voulu fauſſement prévenir. 1. P. 3. 15.

Il ſe fit une Miſſion à Niort l'eſté dernier, comme il s'en continuë encore dans tout le Dioceſe de Poitiers, pour l'inſtruction des Fidelles, & particulierement des nouveaux Convertis. Cette Miſſion fut d'un ſi grand éclat par l'affluence du peuple qui s'y rendit de tous les lieux circonvoiſins, & d'un ſi grand fruit par tous les effets qu'elle produiſit, que la ſurpriſe où furent MM. de la R. P. R. de voir cette grande ferveur ſi inconnuë parmi

eux, & le zele des Catholiques y donnerent lieu aux amis communs, non seulement de se parler de Religion, mais de souhaiter une Conference qui pust éclaircir la verité. M. l'Abbé de la Perouse qui estoit à la teste de cette Mission, pour satisfaire ce desir si général, & qui convenoit si fort à son zele, fit proposer plusieurs fois à MM. Misson & Bossatran, Ministres de la R. P. R. dans la ville, & fit plusieurs instances, comme le rapporte M. Bossatran, pour lier cette Conference. Ces deux Messieurs se voyant un peu pressez n'en purent, ou n'en oserent pas rejetter la proposition : mais s'excusant tantost sur la détermination du lieu, tantost sur l'ar-
C.6.a.4. ticle de leur discipline, il est certain que ce projet n'auroit jamais eû d'exécution sans l'arrivée de cette *personne d'autorité* dont parle M. Bossatran dans la suite, en presence de qui les uns & les autres se rencontrerent. Ce ne fut pourtant pas encore sans quelque répugnance : mais enfin ces Messieurs se trouvant si à propos, ils s'engagerent bientost d'eux-mesmes dans la dispute.

L'on avoit toûjours proposé la matiere de l'Eglise ou de l'Eucharistie pour sujet de la Conference : mais le hasard fit naistre de leurs propres discours la question sur l'autorité de l'Eglise. Je n'eûs aucune part à cette dispute, quoyque j'y fusse present, & il ne m'y échapa que deux mots ; l'un sur le cinquiéme verset du 2. chapitre de la 1. à Timothée, que M. Bossatran avoit cité en Grec ; l'autre sur un passage de Saint Jean, que je l'accusay de ne rapporter ni dans ses termes, ni dans son sens, & sur lequel il ne se justifia point. *c. 5. v. 9.*
Ce fut donc M. l'Abbé de la Perouse qui soustint toute la Conference avec tant de force & tant de succés, que M. Bossatran se voyant convaincu par un raisonnement que luy fit cét Abbé, s'il en admettoit le principe, qui estoit que les Lutheriens rejettoient l'Epistre de Saint Paul aux Hebreux, & ne la reconnoissoient pas pour canonique, il aima mieux nier cette verité, que de s'exposer au desavantage de la consequence. Le defaut de livres qui luy fit sans doute prendre cette liberté, autant que l'état pressant où il se trou-

voir, ne laiſſant pas le pouvoir de la preuve, on prit d'autres voyes, & on ſe retrancha ſur ce paſſage de Saint Auguſtin, dans ſon livre contre l'Epitre de Manichée: *Ego verò non crederem Evangelio, niſi me Eccleſiæ Catholicæ commoveret authoritas: Pour moy je ne croirois pas à l'Evangile, ſi je n'y eſtois porté par l'autorité de l'Egliſe Catholique.* La diſpute ayant encore duré long-temps ſur ces paroles, & s'eſtant tournée en une eſpece de diſſertation, on la finit enfin à une heure aprés midy.

Ce ſentiment des Lutheriens ſur l'Epitre aux Hebreux eſtant donc devenu proprement le fait déciſif de cette Conference, M. l'Abbé de la Perouſe retourna peu de temps aprés chez cette *perſonne d'autorité* où elle s'eſtoit paſſée, pour le luy juſtifier en preſence meſme de pluſieurs perſonnes de qualité de la R. P. R. qui s'y rencontrerent, & qui avoient aſſiſté à la diſpute: mais ce fut inutilement, parce qu'on apprit que Meſſieurs les Miniſtres eſtoient allez à Cherveux pour aſſiſter le lendemain à leur Exercice

qui estoit suspendu à Niort par la presence de M. de Poitiers. Cette absence un peu précipitée surprit fort M. l'Abbé de la Perouse & tous les autres assistans, qui esperoient encore pour le lendemain une Conference sur l'Eucharistie. On ne put donc s'empescher d'en marquer son étonnement, & d'en tirer les consequences toutes naturelles. Messieurs de la R. P. R. qui y estoient presens en furent sans doute touchez, & y voulurent remédier. Car le lendemain à sept heures du matin MM. Misson & Bossatran firent sçavoir qu'ils estoient arrivez, & qu'ils attendoient l'heure & le lieu pour rentrer en Conference. Comme on ne songeoit plus à eux, M. l'Abbé de la Perouse s'estoit engagé dans une action ce mesme matin, qui devoit estre de durée; & il en devoit faire une autre l'aprés midy pour la closture de la Mission. On me demanda donc sur la proposition de ces Messieurs, si je voulois remplir la place de M. l'Abbé de la Perouse, & conferer sur l'Eucharistie, comme il avoit esté proposé. J'y consentis, & on le leur fit sçavoir.

Le bruit en fut ſi promptement répandu, qu'en moins d'une heure non ſeulement MM. Miſſon & Boſſatran, & leurs principaux partiſans, mais une infinité d'autres perſonnes de l'une & l'autre Religion ſe rendirent dans le meſme lieu de la Conference du jour précedent. Voilà quelle fut l'occaſion de ma diſpute avec ces Meſſieurs. Je laiſſe à juger ſi elle fut auſſi imprévеûë pour eux que M. Boſſatran le veut perſuader, & s'il a raiſon de dire que je les y engageay contre leur deſſein.

Il eſt aiſé de voir au contraire que *la déference que doit avoir M. Boſſatran pour cette perſonne dont la preſence autoriſoit l'action, ne les obligea pas tant d'écouter mes raiſons, & d'y répondre*, que la neceſſité où ils avoient eſté mis par ceux meſmes de leur parti qui les avoient envoyé chercher à Cherveux, où leur retraite avoit bien plus paru une fuite, qu'un zele d'entendre un Preſche. Mais cette meſme déference devroit empeſcher ce Miniſtre d'avancer, contre toute verité, dans ſa quatriéme réflexion, que *favo-*

isé par les cris perpetuels & le batement es mains de ceux qui estoient presens, : taschay d'embroüiller les paroles de Saint Iilaire, qui furent tant contestées, quelues efforts qu'il fist au contraire pour faientendre la distinction & l'éclaircissement qu'il y donnoit, qu'il le demanda ec toute l'instance possible sans pouvoir re écouté. Je consens que l'on juge la verité de cette plainte par le tail qu'il nous fait luy-mesme de cet-Conference, & je ne veux que ce 'il en dit pour me justifier de ce roche ridicule.

C'est luy-mesme qui nous apprend : *la question estant établie entre luy & , j'alleguay le sixiéme chapitre de nt Jean pour prouver la réalité que glise Catholique enseigne dans le Saent ; qu'il se fit plusieurs raisonnes de part & d'autre sur ce chapitre ; je mis en avant tout ce que je croyois lus fort pour ma cause, & qu'il proiit aussi de son costé ce qu'il jugeoit lus convaincant pour détruire mes ns : qu'aprés une assez longue contion, voulant prouver par des autoce que je prétendois, je fis appor-*

ter un tome de Saint Auguſtin, & aprés en avoir leû un paſſage qu'il ſouſtenoit n'eſtre pas en ma faveur, on apporta le livre de Saint Hilaire; on leût un paſſage qui eſt au huitiéme Livre de la Trinité, & qui par ſa longueur & les diverſes réflexions qu'il fut obligé d'y faire, occupa le reſte de la Conference. Fut-il donc jamais rien de plus paiſible & de plus libre que cette Conference ſur le détail que nous en fait M. Boſſatran luy-meſme? Où voit-on qu'il ſe plaigne du peu de liberté que l'on luy a laiſſé de parler, & du trouble que l'on luy faiſoit? Où ſont *ces cris perpetuels & ces batemens de mains, à la faveur deſquels je taſchay d'embroüiller les paroles de Saint Hilaire qui eſtoient tant conteſtées? Il fit tous ſes efforts*, dit-il dans ſa quatriéme Réflexion, *pour faire entendre la diſtinction & l'éclairciſſement qu'il donnoit ſur ces paroles; il le demanda avec toute l'inſtance poſſible ſans pouvoir eſtre écouté*: & icy *on lit le paſſage de Saint Hilaire, & les différentes réflexions qu'il fut obligé d'y faire occuperent le reſte de la Conférence.* M. Boſſatran ne dira pas qu'il ait ſceû

ſur cela s'accorder luy-meſme : mais
pourquoy recourir à des fictions ſi
baſſes & ſi frivoles ? Et pourquoy ſup-
poſer des reproches ſi faux & ſi pitoya-
bles ?

Celuy que l'on luy a fait d'avoir
paſſé ſans lire pluſieurs lignes eſſentiel-
les à la queſtion, eſt bien d'une autre
nature. Ce ne ſont point ſeulement
pluſieurs perſonnes de la Communion
Romaine qui en ont répandu le bruit;
pluſieurs de la ſienne comme de la noſ-
tre qui eſtoient preſens à la Conferen-
ce, n'ont pû s'empeſcher d'en parler,
& d'en témoigner leur ſurpriſe : comme
la choſe eſt trop parriculiere pour qu'on
l'ait inventée, elle fit trop d'éclat pour
que l'on puſt luy en garder le ſecret.
M. Boſſatran ne fera donc jamais voir
que cette accuſation eſt injuſte, outre
que l'on ne s'y voit pas expoſé quand
on n'en eſt pas coupable : il en fut trop
évidemment convaincu dans la Con-
ference. C'eſtoit là le lieu & le temps
de s'en juſtifier, & où il ſouſtint au
contraire cette fauſſe ſupercherie avec
tant d'opiniaſtreté, qu'aprés luy en a-
voir réïteré le reproche pluſieurs fois,

je fus enfin obligé de retirer le livre de Saint Hilaire de ses mains, pour faire voir à l'Assemblée qu'il avoit, quelque chose que je luy eusse pû dire, omis ces paroles, *Nosque verè sub mysterio carnem corporis sui sumimus: Nous prenons veritablement sous ce mystere la chair de son corps.* Il n'en put alors disconvenir; mais il voulut s'en excuser, en disant que la chair de son corps estoit une tautologie inutile qui ne prouvoit rien pour nous. Ce n'estoit pas une raison pour un si étrange procedé. Aussi, bien loin d'en convenir avec luy, j'ose dire que je luy fis si clairement voir le contraire, & de ce qu'il avance aujourd'huy, qu'*il n'y a ni terme, ni expression, ni periode dans ce passage de Saint Hilaire, qui ne soit selon sa doctrine*, qu'il nous avouë luy-mesme ingenument que *plusieurs personnes de sa Religion, & ses amis sur tout, ont souhaité de voir ce passage avec toutes les explications & toutes les remarques qu'il y pourroit faire, & que c'est avec beaucoup de sujet qu'ils desiroient de sçavoir s'il leur estoit aussi contrarie que je l'avois prétendu.* Il est aisé de juger que si

ſi M. Boſſatran euſt détruit ma prétention par ſes preuves, s'il euſt ruiné mes raiſons par *ſes réflexions dont il occupa le reſte de la Conference*, il n'auroit pas donné *beaucoup de ſujet*, ni un ſi grand empreſſement de ſçavoir ſi ce paſſage leur eſtoit auſſi contraire que je l'avois prétendu. Mais on n'eſtoit pas content ſans doute de ce qui s'eſtoit paſſé: les bruits en eſtoient faſcheux; le deſavantage y avoit eſté viſible & public; la converſion de deux perſonnes de qualité, dont l'un eſtoit ancien & fort conſideré dans le Conſiſtoire, & celle d'un Bourgeois de la ville des plus zelez du parti, que cette Conference avoit produit, eſtoient mortifiantes. La Religion Réformée en ſouffroit, & s'en trouvoit conſternée; ſes principaux Chefs en avoient paru alarmez, & s'eſtoient joints à leurs Paſteurs, pour ſouſtenir ceux qui eſtoient les plus ébranlez. M. Boſſatran s'en peut ſouvenir, puis que ſur l'avis que les Magiſtrats de Niort en envoyerent, il receût ordre d'obſerver ſes démarches, & de ne pas contrevenir aux Déclarations de Sa

Majesté. Ce sont là ces *fortes raisons*, que ce Ministre *ne peut dire, & que ses amis sçavent*, que je me vois contraint de découvrir, & qui l'ont pressé *de donner de nouvelles remarques, & de nouvelles explications à ce passage.*

Nonobstant toutes ces raisons, *il ne doute pas qu'il ne se trouve encore des personnes qui ne jugeroient pas qu'il deust faire imprimer un ouvrage de cette nature.* Et en effet, quelle est la fin & l'utilité de cét ouvrage? La question de l'Eucharistie qui est entre Messieurs de la R. P. R. & nous, en sera-t-elle bien plus décidée? M. Bossatran reconnoist qu'*aprés l'avoir établie entre luy & moy, j'alleguay le sixiéme chapitre de Saint Jean pour prouver la réalité que nostre Eglise enseigne; qu'il se fit plusieurs raisonnemens de part & d'autre sur ce chapitre*, &c. Pourquoy donc ne pas traiter cette question? pourquoy ne pas proposer seulement ce passage du sixiéme chapitre de Saint Jean, puis que c'estoit ma preuve? pourquoy ne la pas attaquer cette preuve en elle-mesme, & pourquoy ne la pas détruire s'il estoit en son pouvoir, puis

que de tout ce qu'il rapporte avoir esté dit, c'est sur elle seule que nous pouvons avec asseûrance regler nostre foy? Cét ouvrage eust esté digne du zele d'un Ministre, convenable au besoin de sa Religion, necessaire pour son soustien; & il n'auroit trouvé personne qui n'eust *jugé qu'il le devoit faire imprimer*. Mais il a raison de craindre que sa conduite ne soit pas généralement approuvée, quand il abandonne tout ce qui est essentiel sur une question, qu'il passe mesme sous silence tous les raisonnemens qu'il dit avoir esté faits de part & d'autre, *ce que j'ay avancé de plus fort, & luy de plus convaincant, & cette longue contestation qui fut entre nous*, pour se retrancher uniquement sur le passage de Saint Hilaire: semblable à un homme, qui dans une tempeste se jette sans examiner sur la premiere planche qu'il trouve pour se sauver du naufrage. Il est difficile sans doute qu'une telle conduite plaise à tout le monde, & sur tout à ceux qui ont du zele pour la Religion & pour la verité.

Je ne sçay si l'on doit estre beaucoup

plus satisfait des *quatre avis qu'il nous donne.* Le premier est au regard de la traduction du passage. *J'avouë*, dit-il, *qu'elle est rude, & mesme qu'elle est difficile à entendre.* La chose est trop évidente, & il y a trop de part pour en disconvenir avec luy. Mais il me permettra de luy dire qu'il n'est pas si sincere, quand il dit que ce n'est pas sa faute : il reconnoist luy-mesme que M. le Cardinal du Perron l'a allegué ; il ne peut ignorer que l'Auteur de *la Perpetuité* l'a rapporté : ces deux traductions sont fidelles, & ne sont ni rudes ni difficiles à entendre. S'il les a consultées comme il l'asseûre, pourquoy ne s'en est-il pas servi sans en affecter une nouvelle dont il reconnoist les defauts ? *Il ne fut*, dit-il, *ni leû ni allegué, comme il est dans les œuvres de ce Cardinal.* Cela est vray, car ce Cardinal l'a rapporté entier, & M. Bossatran ne le leût pas de mesme. Ce Cardinal l'a allegué sur l'union des fidelles avec JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, qui estoit la question entre luy & M. du Plessis-Mornay ; & je l'alleguay pour prouver la

doctrine de la primitive Eglise sur la réalité, parce que ce fut le dernier retranchement de MM. Misson & Bossatran dans nostre Conference. M. Bossatran a prétendu peut-estre supprimer cette fascheuse circonstance pour eux, en renouvellant dans son Livre cette ancienne question de l'union des fidelles avec JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, sans se souvenir sans doute de l'aveu qu'il fait icy que je n'alleguay point ce passage sur ce sujet, & qu'il a dit en un autre endroit que j'ay *prétendu par cette autorité* prouver que dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean, il s'agissoit du Sacrement de l'Eucharistie. Je ne fais aucune difficulté de luy soustenir que ce passage en est une preuve invincible; mais ce ne fut ni la raison, ni le dessein pour lequel je l'alleguay. Pour en éclaircir la verité, & comment le passage de Saint Jean & celuy de Saint Hilaire furent rapportez, je me vois obligé d'informer en peu de mots le Lecteur de ce qui m'est resté de cette Conference.

Elle commença par des honnestetez que je rendis au merite de ces Mes-

sieurs, & que j'étendis sur le respect que meritoit le sujet dont nous avions à traiter, & la charité que nous nous devons les uns aux autres, desavouant tout ce qui me pourroit échaper dans la chaleur de la dispute contre l'une ou l'autre de ces obligations. Aprés que l'on m'eût répondu, & presque dans les mesmes termes dont je m'estois servi, je dis que ce que je croyois absolument necessaire, estoit d'établir la créance de l'une & l'autre Religion sur l'Eucharistie, afin qu'estant d'accord de nos principes, on sceust ce que l'on devoit attataquer & défendre, & sur cela fonder ses raisonnemens, & en tirer ses consequences Ces Messieurs en estant convenus, j'expliquay le plus succinctement qu'il me fut possible ce que nous croyons de l'Eucharistie.

Je dis que la Religion Romaine nous enseignoit, que le Sacrement de l'Eucharistie n'est pas seulement un signe du Corps de JESUS-CHRIST, mais encore qu'il contient veritablement & réellement ce Corps de JESUS-CHRIST, en sorte que par la consé-

cration, toute la substance du pain est convertie dans la substance de ce Corps adorable; que le Corps de JESUS-CHRIST y est accompagné de son ame & de sa divinité; qu'il est entier, non seulement dans tout le Sacrement, mais sous chaque partie du Sacrement, comme la substance du pain estoit entiere en chaque partie du pain avant sa conversion, & comme la substance de l'air est entiere en chaque partie de l'air; que les especes qui restent aprés la consecration servent au Sacrement, & font le Sacrement, bien loin qu'elles en puissent diminuer la verite; que si elles cessoient d'estre, le Sacrement cesseroit d'estre Sacrement, parce qu'il cesseroit d'estre un signe; qu'elles nous sont donc laissées pour exercer & animer nostre foy, & non pas pour l'alterer, où pour l'anéantir; & enfin que JESUS-CHRIST n'est pas moins réellement present, & voilé sous elles, que le Verbe l'avoit esté sous nostre chair. Aprés quoy, je priay ces Messieurs de vouloir exposer leur creance, afin que l'on ne pust pas m'accuser de leur rien imposer.

M. Misson, qui comme plus ancien portoit la parole, me dît que sa Religion leur enseignoit que le Sacrement de l'Eucharistie estoit du pain & du vin dont il estoit composé, parce que l'Evangile & Saint Paul nous avoient appris que JESUS-CHRIST avoit pris du pain & du vin, pour nous donner son Corps & son Sang; que le Corps de JESUS-CHRIST n'estoit point réellement dans ce Sacrement, qui n'en estoit que le signe, & qu'il n'y pouvoit estre, puis que l'Ecriture nous asseûroit qu'il estoit monté aux Cieux à la gloire du Pere. Je luy dis que le trente-sixiéme article de leur Confession de foy ajoustoit à ce qu'il venoit de dire, & j'en leûs
Art. 36. ces paroles. *Combien qu'il soit au Ciel, jusqu'à ce qu'il vienne pour juger tout le monde : toutefois nous croyons que par la vertu secrette & incomprehensible de son esprit, il nous nourrit & vivifie de la substance de son Corps & de son Sang : nous croyons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet, imagination ne pensée.* Sur quoy je demanday à ces Messieurs si ce n'es-

toit pas là leur créance, & s'il ne m'eſtoit pas permis de m'arreſter à ces termes de leur Confeſſion de foy, ou s'ils ſe réſervoient la permiſſion de l'interpreter, d'y ajouſter ou diminuer, parce qu'il m'avoit ſemblé qu'ils en avoient voulu ainſi uſer le jour précedent. M. Miſſon me répondit qu'il n'y avoit rien en tout ce que j'avois leû qui ne fuſt conforme à leur Doctrine; mais que je ne devois point inſiſter à la lettre, ſur ce qu'on appelloit leur Confeſſion de foy, parce que ce n'en eſtoit à proprement parler, & dans la verité, qu'une juſtification qu'ils avoient eſté obligez de donner dans des temps où ils ne pouvoient s'en diſpenſer; que leurs articles de foy eſtoient contenus dans l'Ecriture , & qu'ils n'en reconnoiſſoient pas d'autres. Ce deſaveu de leur Confeſſion de foy eſtant rendu ſi publiquement, je priay les aſſiſtans de le remarquer, & d'obſerver que ce qu'ils deſavoûoient pour leur Confeſſion de foy, en portoit pourtant le titre & le nom chez eux-meſmes ; qu'elle en avoit de plus toutes les marques & tous les caracteres, puis qu'il n'y avoit



presque pas un seul article qui ne commençast par ces mesmes termes si affirmatifs du Simbole, *Nous croyons* ; & enfin que par ce beau moyen, & sur ce grand principe, il ne restoit plus aucun point de foy dans la R. P. R. dont l'on peut estre asseûré, parce que n'ayant aucune Confession de foy publique ni certaine, ils estoient en pouvoir d'en réformer ou supprimer les articles selon les temps, la necessité, ou leur propre volonté. J'ajoustay qu'il seroit aisé de faire voir les dangereuses consequences de cette Confession de foy, uniquement renfermée dans l'Ecriture ; & sur tout dans les principes de ces Messieurs, qui ne la reconnoissent *pas tant par le commun accord & consentement de l'Eglise, que par le témoignage & persuasion interieure du Saint Esprit*, chacun se réservant ainsi sa liberté, non-seulement sur le sens, mais mesme sur les *livres Canoniques*. Cependant je dis que j'avois trop d'interest à établir ce qu'ils venoient d'avancer pour le combattre ; que ce n'estoit point la question dont il s'agissoit pour le present entre nous ; qu'elle estoit

trop importante pour l'abandonner: mais que pour estre asseûré d'un principe, je priois ces Messieurs de me dire s'ils croyoient que le Corps de JESUS-CHRIST fust contenu dans l'Eucharistie, ou s'ils ne croyoient pas que c'estoit une simple figure, & seulement un signe du Corps de JESUS-CHRIST, de la substance duquel le fidelle devoit pourtant estre vrayment *repû & nourri*, pour parler dans leurs termes. M. Bossatran prit la parole, pour me dire qu'ils ne faisoient pas profession de suivre la doctrine des hommes, mais celle de JESUS-CHRIST qui se trouvoit uniquement dans l'Ecriture; que c'estoit elle qui leur avoit appris que le pain de l'Eucharistie estoit toûjours de veritable pain; que ce pain estoit néanmoins le Sacrement du Corps de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, le signe qui nous avoit esté donné en commemoration de luy, & de sa mort, comme il est porté dans le Chapitre 11. de l'Epistre aux Corinthiens: *Toutesfois & quantes que vous mangerez de ce Pain, & que vous boirez de cette Coupe, vous annoncerez la mort du*

Seigneur; que ce Pain dans sa substance n'estoit donc que du pain, & seulement le signe, ou si je voulois, la figure du Corps de JESUS-CHRIST; mais que dans sa qualité, & comme Sacrement du Corps de JESUS-CHRIST il faisoit participer le fidelle à ce Corps de JESUS-CHRIST dont il estoit le Sacrement aussi veritablement & aussi réellement qu'à sa Mort & à sa Passion, dont il estoit la commemoration; que cette Doctrine n'estoit fondée que sur l'Ecriture; qu'elle s'y trouvoit ou formellement, ou par des équivalences & des consequences invincibles, ainsi que tous leurs autres Articles de Foy: qu'au reste nos créances estant établies, il estoit à propos que je prouvasse la mienne, puis que je voulois l'en convaincre, & pour y proceder avec plus d'ordre, qu'il me prioit de le faire en forme.

Je luy répondis que puis qu'il souhaitoit que la guerre se fist sur nos terres, j'y consentois, & d'autant plûtost, qu'en faisant voir que le Corps de JESUS-CHRIST estoit réellement & veritablement dans l'Eucharistie, je détruirois

truirois ce qu'il en avoit dit en asseûrant que ce n'en estoit que le signe ou la figure : mais que je ne pouvois souffrir qu'il voulust persuader à ceux qui nous écoutoient, que tous les Articles de sa créance se trouvoient dans l'Ecriture ou formellement, ou par des équivalences & des consequences invincibles. Je luy dis donc qu'à l'égard des termes formels, cette proposition n'estoit pas veritable, puis que je luy soustenois au contraire, qu'il n'estoit pas en son pouvoir ni de tous ses Confreres ensemble, de me faire voir un seul de leur Article de foy, où nous differions, formellement dans l'Ecriture; & pour me renfermer dans nostre question, que je niois positivement qu'il y eust un seul texte dans tous les livres Canoniques, qui prouvast en termes formels ce qu'il osoit avancer, que le pain de l'Eucharistie ne fust que du pain, que ce ne fust qu'un simple signe ou figure, ou que le Corps de JESUS-CHRIST n'y fust point contenu. Et à l'égard des consequences & des équivalences, je dis qu'il n'y avoit rien de plus abusif parmi eux,

où chaque fidelle estoit en droit d'en former, ayant celuy de juger luy-mesme de l'Ecriture, & de l'interpreter à sa maniere; qu'il pouvoit aisément y avoir autant de sens que de testes, & par consequent autant d'Hérésies; & qu'il ne falloit que du bon sens pour croire sur leurs propres principes, que des consequences que chaque particulier se pouvoit faire, ne pouvoient estre d'une assez grande autorité pour fonder un point de foy. Ces Messieurs ne s'estant pas mis en devoir de relever ce reproche, j'ajoustay que j'estois prest à justifier de nostre créance ce que je contestois à la leur, & je dis que pour en faire l'application à nostre sujet, l'Eucharistie se trouvoit dans l'Evangile, & promise, & instituée: promise, dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean; & instituée, dans Saint Mathieu, Saint Marc, & Saint Luc: mais que soit qu'on la considerast dans la promesse ou dans l'institution que JESUS-CHRIST en avoit fait, je ferois voir en termes formels, que le Corps de JESUS-CHRIST y devoit estre, & y estoit réellement & veritablement. M. Bossa-

tran me répondit que c'estoit ce qu'il attendoit, & que pour éviter la longueur de la dispute, & d'un raisonnement trop vague, il me prioit, comme il avoit déja fait, que ma preuve fust en forme. J'y consentis, & voicy mot pour mot quel fut mon argument.

Si le mesme Corps qui a esté sur l'arbre de la Croix est dans l'Eucharistie, le Corps de JESUS-CHRIST est veritablement & réellement dans l'Eucharistie.

Or le mesme Corps qui a esté sur l'arbre de la Croix est dans l'Eucharistie.

Donc le Corps de JESUS-CHRIST est veritablement & réellement dans l'Eucharistie.

M. Bossatran répeta cét argument, & m'en nia la seconde proposition, me conviant toûjours de la prouver en forme. Voicy quelle fut ma preuve.

Le Corps qui a esté sur l'arbre de la Croix est le mesme Corps qui a esté donné pour la rédemption des hommes.

Or le Corps qui a esté donné pour la rédemption des hommes est dans l'Eucharistie.

Donc le mesme Corps qui a esté sur l'arbre de la Croix est dans l'Eucharistie.

M. Bossatran ayant répeté cét argument, m'en nia encore la seconde proposition, insistant toûjours fort sur la forme. Cette instance si souvent réiterée, m'obligea de luy dire que je pourrois m'en dispenser, puis qu'il m'estoit facile de luy montrer en termes formels dans l'Ecriture la proposition qu'il me nioit, sans me servir d'autre traduction que de la leur; mais que je voulois bien le satisfaire, & que je le priois de me répondre de mesme, c'est à dire, en me niant, ou m'accordant ces propositions.

Le Corps qui a esté donné pour la rédemption des hommes est le mesme Corps que JESUS CHRIST a donné pour la vie du monde.

Joan. 6. 52. Or JESUS-CHRIST nous dit de l'Eucharistie : *Le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde.*

Donc JESUS-CHRIST luy-mesme nous asseûre que le Corps qui a esté sur la Croix, & donné pour la rédem-

ption des hommes, eſt dans l'Euchariſtie.

A ces mots je preſentay à ces Meſſieurs un Nouveau Teſtament de leur traduction : je leur fis voir le verſet 52. du 6. Chapitre de Saint Jean, & j'attendis leur réponſe. Ils leûrent & releûrent le paſſage, ce qui le ſuivoit, & ce qui le précedoit. Enfin M. Boſſatran me dît que cela ne prouvoit point que la ſubſtance du pain fuſt changée en la ſubſtance du Corps de JESUS-CHRIST, comme nous le croyions. Je luy répondis que ce n'eſtoit point là noſtre queſtion preſente ; qu'il s'agiſſoit de ſçavoir ſi le Corps de JESUS-CHRIST eſtoit réellement dans l'Euchariſtie ou non, & qu'il eſtoit préalable de ſçavoir s'il y eſtoit avant d'examiner comment il y eſtoit : qu'il avoûaſt la réalité, & que je luy prouverois bientoſt la Tranſubſtantiation : mais qu'il ne falloit point confondre les deux queſtions, & pour cela que je le priois, comme j'avois déja fait, de me répondre en forme, en me niant, ou m'accordant les propoſitions de mon argument. M. Boſſatran qui avoit tant

insisté sur la forme, s'en éloigna fort, & me dît qu'il n'en pouvoit plus garder, parce qu'il avoit trop de choses à dire. Ensuite il s'étendit sur la difference qu'il falloit faire entre la promesse de l'Eucharistie & son institution; qu'il estoit vray que j'en avois bien rapporté la promesse, mais non pas l'institution; que JESUS-CHRIST y promettoit sa chair, & cette mesme chair qui devoit estre mise sur l'arbre de la Croix pour la vie du monde, mais que ce n'estoit qu'en figure, ses promesses estant presque toûjours figurées; que nous voyons dans le mesme endroit qu'il prenoit le nom de *pain*, quoy-qu'il ne le fust qu'en figure; que cette maniere de parler se trouvoit en cent endroits de l'Ecriture, où il avoit pris le nom d'*agneau*, de *vigne*, de *porte*, & de *sep*, quoy-qu'il ne fust rien de tout cela qu'en figure. Il s'étendit long-temps sur chacun de ces exemples, rapportant tous les passages de l'Ecriture où sont ces figures & ces similitudes.

Je répondis que je priois d'observer que j'avois prouvé ce que l'on m'avoit demandé, & que l'on m'ac-

cordoit la proposition que l'on m'avoit niée ; qu'il estoit certain que cela devoit incontestablement finir la dispute, & terminer la question. Mais que pour lever toute difficulté sur les figures ausquelles M. Bossatran estoit obligé d'avoir recours, je disois qu'outre que des comparaisons estoient en soy d'assez méchantes preuves en toutes matieres, & sur tout en celle de Religion, nous ne voyions pas dans le passage que j'avois cité une seule parole qui nous portast à croire que JESUS-CHRIST ne promist sa chair qu'en figure : au contraire, qu'il disoit formellement, *Le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde* ; que cette chair qu'il avoit donnée pour la vie du monde, estoit une chair réelle & veritable ; & par consequent, puis que ce devoit estre la mesme, le pain de l'Eucharistie estoit une chair réelle & veritable ; que l'on devoit juger de la simplicité & de la verité de la promesse par l'institution qui en avoit esté l'explication naturelle & irreprochable. Je fis voir la conformité des paroles de l'inf-

titution avec celles de la promesse; que si Jesus-Christ avoit dit dans celle-cy, *Le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde*, il avoit dit de ce mesme pain dans l'autre, *Cecy est mon Corps qui est donné pour vous*. Je demanday la difference que l'on trouvoit en ces expressions, & si elles laissoient la moindre idée ou la moindre ombre de figures: je justifiay donc par l'une & par l'autre que l'Ecriture estoit formelle pour la réalité, soûtenant que l'on ne me pouvoit citer aucun texte au contraire. Je vins ensuite aux figures, & je dis que j'estois surpris que l'on voulust fonder un point de foy sur des rapports & des comparaisons, contre les paroles expresses du Fils de Dieu; que je n'estois pas moins surpris que l'on osast avancer que Jesus-Christ prenoit le nom de pain, quoy-qu'il ne le fust qu'en figure; que c'estoit le démentir luy-mesme, qui nous avoit dit qu'il estoit *le pain vivant, & le pain descendu du Ciel*; que cette supposition de pain en figure ne pouvoit provenir que de l'abus où on

estoit sans doute, que le mot de pain signifiast simplement le pain élementaire. Je dis donc que le mot de pain estoit un mot generique, comme le mot de viande *esca*, qui contenoient l'un & l'autre plusieurs especes sous eux; que la preuve s'en voyoit dans l'Ecriture, où il estoit dit de la manne des Juifs, que les hommes avoient mangé le pain des Anges; que David s'estoit encore servi de la mesme expression de pain, pour nous faire seulement entendre une substance naturelle & nourrissante. A l'égard des autres figures, je répondis ce que j'ay fait à l'écrit de M. Claude qui les contient toutes. Et pour ne pas rapporter un livre dans un autre, je diray seulement icy qu'aprés les avoir réfutées, je priay ces Messieurs de considerer que ce sont des comparaisons que le Fils de Dieu s'applique quelquefois, mais où il ne s'implique jamais : qu'il estoit vray que JESUS-CHRIST avoit dit qu'il estoit le *sep*, la *porte*, & le *pasteur*, & son Pere le *vigneron*; mais qu'il n'avoit jamais dit qu'un sep, une porte, ou un pasteur fussent ce qu'il estoit, ni qu'un

vigneron fust son Pere; que c'estoit cependant ce qu'il disoit du pain & de sa chair : *Je suis le pain vivifiant, & le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde.* JESUS-CHRIST a donc dit qu'il estoit le pain, & que le pain estoit sa chair, & cette mesme chair qu'il devoit donner pour la vie du monde. Je demanday où l'on me feroit voir une confusion réciproque, de cette nature, dans toutes les comparaisons, & toutes les figures que l'on m'avoit rapportées.

M. Bossatran me dît qu'il estoit inutile de s'arrester à cette discussion, parce qu'il n'estoit pas asseûré, mesme parmi nous, qu'il fust traité de l'Eucharistie dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean; que ce n'estoit pas le sentiment de plusieurs de nos Docteurs, & des plus considerables, comme Cardinaux, Evesques, & autres.

Je luy répondis que c'estoit du moins le sentiment de Calvin, qui dit expressément *que la Cene n'est autre chose qu'un témoignage visible de la promesse qui en est faite dans le sixiéme Cha-*

Inst. l. 4.

pitre des Saint Jean, & qu'il ne pouvoit pas nier que ce ne fust le sentiment de sa Religion, puis que l'Article 36. & 37. de leur Confession de foy, où il n'est traité que de la Cene, se trouvent apostillez à la marge des versets de ce Chapitre, comme d'autant de preuves & d'autoritez de ce qui est contenu dans ces Articles. J'adjoustay que s'il se trouvoit quelque Auteur Catholique de l'opinion contraire, il n'avoit pas droit de s'autoriser des sentimens de ceux dont il voudroit me faire renier la foy, s'il me persuadoit. Qu'au reste quelques particuliers ne formoient pas le sentiment de l'Eglise, qu'il me suffisoit que ce fust celuy de nostre Religion, & de la sienne, pour en faire ma preuve, qui pouvoit d'autant moins estre combatuë par l'opinion de quelques Auteurs, qu'elle estoit soustenuë par le sentiment des Peres, comme Saint Augustin, Saint Chrysostome, &c. Ce fut icy où je fis apporter le neuviéme tome de Saint Augustin. Je ne parleray point encore du passage qu'il dit *que j'abandonnay, parce qu'il terminoit la question en sa fa-*

veur. Il l'a rapporté, & j'en feray voir la verité lors qu'il sera temps de l'examiner. Je diray seulement icy qu'il est vray que j'insistay, pour que l'on examinast si ce n'estoit pas le sentiment de ce Pere, qu'il estoit traité de l'Eucharistie dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean : c'estoit la question, & ce que je prétendois estre décidé tres-clairement par deux des homelies de ce Pere sur ce sixiéme Chapitre. M. Bossatran vouloit, pour détourner la question, examiner le sentiment de Saint Augustin sur la réalité, & je soustenois que ce n'estoit pas là ce dont il s'agissoit, ne voulant pas abandonner la preuve que j'avois tirée de l'Ecriture. On verra par le passage qu'il rapporte luy-mesme de ce Pere, que ce n'estoit pas que j'en apprehendasse l'explication. Aprés donc quelque contestation sur cette formalité, je dis à M. Bossatran : Mais, M. laissons là si vous voulez les autoritez, car il n'y en a pas une que vous ne rejettiez dans vostre discipline. De quel Mystere voulez-vous donc que Saint Jean traite dans son sixiéme Chapitre depuis le verset 51. jusqu'au soixantiéme ?

c. 6. art. 4.

me? Il traite, me répondit ce Ministre, du Mystere de la Croix, parce que c'est sur la Croix que JESUS-CHRIST a veritablement accompli la promesse qu'il nous fait dans cét endroit de l'Evangile, que *sa chair seroit vrayment viande, & son sang vrayment breuvage*; car le Corps de CHRIST n'est veritablement nostre viande, que lors que par un vif sentiment de nostre foy, nous nous attachons & nous participons au merite de sa mort: c'est là où il est nostre veritable pain de vie, parce que c'est là ou s'offrant pour nous en Sacrifice, il nous a delivré de la mort, & nous a donné non seulement la vie, mais la vie pour la gloire. C'est pourquoy il nous dit, *Le pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde*, parce que ce n'est que dans le moment qu'il a donné sa chair pour le salut du monde, qu'elle est devenuë nostre pain & nostre nourriture pour la vie qu'il nous asseûroit par sa mort. Comme c'est donc sur la Croix que ce grand bienfait s'est accompli, c'est du Mystere de la Croix qu'il nous a vou-

lu parler, en nous disant que sa chair seroit vrayment viande; car c'est à la Croix qu'il faut élever nos cœurs, & non pas à un pain terrestre, pour participer au Corps de JESUS-CHRIST: d'où vient que Saint Paul nous dit, *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, vous annoncerez la mort du Seigneur*, voulant nous apprendre par ces paroles que le pain ne devoit estre que le signe, mais que nostre Communion devoit estre à la mort & à la Croix du Sauveur. C'est donc, ajousta-t-il, cette Communion à la mort du Sauveur qui est traitée dans Saint Jean; c'est le Mystere de la Croix où CHRIST devoit devenir nostre veritable nourriture, où sa chair donnée pour le salut du monde estoit nostre veritable pain de vie: c'est ce Mystere, dît-il, qui est traité dans le sixiéme Chapitre de cét Evangeliste & non celuy de l'Eucharistie, qui n'en est que la commémoration, & où il n'y a ni chair ni sang, mais un simple pain terrestre.

Je dis à M. Bossatran que sa réponse ou plûtost son discours contenoit deux choses: l'une que le Corps de JESUS-

CHRIST n'estoit devenu nostre viande, nostre nourriture & nostre pain que sur la Croix; l'autre, que c'estoit par consequent le Mystere de la Croix qui estoit promis dans Saint Jean, parce que c'estoit la Communion à ce Mystere & à la mort du Sauveur qui faisoit la Communion du Fidelle au Corps de JESUS-CHRIST. Je luy soustins que ces deux propositions estoient contraires à l'Ecriture & à la raison.

Je luy dis que la premiere estoit contraire à l'Ecriture, parce qu'elle détruisoit l'institution de l'Eucharistie, où il estoit certain que le Corps de JESUS-CHRIST estoit devenu, & nous avoit esté donné pour viande & pour nourriture, puis que JESUS-CHRIST luy-mesme nous avoit dit, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps*; qu'il ne falloit pas confondre le Corps de JESUS-CHRIST avec sa vertu & son efficacité; qu'il estoit vray que le Corps de ce Sauveur avoit pris sur la Croix toute sa force & toute sa vertu, pour sanctifier & nourrir nostre ame, comme pour la racheter; qu'il falloit mesme

que nos pensées, nostre cœur, & nostre foy s'élevassent à la Croix, pour participer à la vertu & à l'efficacité de cette viande & de cette nourriture celeste : mais qu'il ne s'ensuivoit pas pour cela que la Communion du Fidelle à JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie ne se terminast qu'à sa mort & à la Croix, & qu'elle ne fust pas une vraye & réelle participation de son Corps ; que JESUS-CHRIST luy-mesme nous asseûroit sur cela, & que ces paroles expresses dont il s'estoit voulu servir, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps*, nous apprenoient qu'il nous avoit voulu donner specialement dans ce Mystere son Corps pour nostre nourriture ; que nous avions un exemple démonstratif dans l'Incarnation, sur lequel nous pouvions regler nostre foy ; que tout le merite, tout l'effet, & toute la vertu de ce Mystere s'estoit aquise, consommée & accomplie sur la Croix ; mais que l'humanité de JESUS-CHRIST n'en estoit pas moins réelle & veritable en elle-mesme, & indépendemment du Mystere de la Croix, quoy-qu'elle n'ait esté efficace & meritoire, que dé-

pendemment de ce Myſtere : qu'il en eſt de meſme du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie que dans l'Incarnation ; que ce Corps n'eſt pas moins dans l'Euchariſtie qu'il eſtoit dans le ſein de Marie & dans la perſonne de JESUS-CHRIST, quoy-que le merite, la vertu, & l'efficacité de ce Corps dans l'Euchariſtie ſoient attachez à celuy de ſa Croix & de ſa mort, comme le merite, la vertu, & l'effet de l'Incarnation ont eſté attachez à cette meſme Croix & à cette meſme mort ; que tous ces Myſteres avoient meſme un ſi grand rapport, que comme l'Incarnation avoit eſté un préſage infaillible de la Mort & de la Paſſion de JESUS-CHRIST, l'Euchariſtie en eſtoit la commemoration & la vive repreſentation, parce que le Myſtere de la Croix eſtoit le point fixe auſſi-bien que la ſource de la vertu & de l'efficacité de l'un & de l'autre ; que c'eſtoit ce qui avoit fait dire à Saint Paul, *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, vous annoncerez la mort du Seigneur*, parce que ce pain vif n'eſtant deſcendu du Ciel que pour la Croix, il ne

nous a esté donné que pour nous en representer le Mystere au naturel. Vous en tombez d'accord, ajoustay-je, mais
Jo. 50. 51. vous voulez que ce *pain vif descendu du Ciel* ne soit qu'un *pain materiel*,
Dim. 53. parce que vous le *voyez à l'œil*, que vous *le touchez à la main*, & que vous *le savourez au goust*. C'est là vostre seule raison; vos yeux, vos mains, vostre goust font toutes vos preuves & toutes vos autoritez; vous en faites la regle de vostre foy: & cependant vous dites vous-mesmes dans vostre propre Confession parlant de ce Mystere, qu'*il*
Art. 36. *surpasse la hautesse de nos sens & tout ordre de nature; bref, pource qu'il est celeste, qu'il ne peut estre apprehendé que par foy.* Pourquoy les consultez-vous donc *ces sens* sur *un Mystere qui les surpasse?* sont-ce de bons garants sur une chose toute *celeste*, & qui est au dessus d'eux? Mais pouvez-vous leur déferer contre la déclaration du Fils de Dieu, contre les paroles de JESUS-CHRIST? & osez-vous bien dire sur leur rapport, qu'un Sacrement que vous avez receû des mains de Dieu mesme est toûjours du pain, quand ce Dieu descendu du

Ciel, l'Auteur de ce Myſtere, & la verité meſme vous a dit expreſſément & formellement que c'eſtoit ſon corps? Je m'étendis avec un peu de chaleur ſur la difference de ces deux témoignages, celuy de JESUS-CHRIST & celuy de nos ſens, & ſur l'horreur non pas de la comparaiſon ſeulement, mais de la préference que tous les Proteſtans donnent à leur *ſens*, ſur la parole & l'autorité de JESUS-CHRIST.

Enfin je vins à prouver que la ſeconde propoſition de M. Boſſatran n'eſtoit pas moins contraire aux paroles de Saint Jean que la premiere, & que c'eſtoit du Myſtere de l'Euchariſtie, & non point de celuy de la Croix dont il eſtoit fait mention dans le ſixiéme Chapitre de cét Evangeliſte. Voicy quelle en fut mot pour mot ma démonſtration.

JESUS-CHRIST dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean nous expoſe le ſujet de l'Euchariſtie; il en définit la ſubſtance; il nous en ordonne l'uſage, & nous en apprend les effets, ſans y faire mention du Myſtere de la Croix, ni d'aucunes de ſes circonſtances.

Il nous expose le ſujet de l'Euchariſtie, *Le pain que je donneray :* il en définit la ſubſtance, *C'eſt ma chair :* il en ordonne l'uſage, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme :* il nous en apprend les effets, *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang a la vie éternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour ; Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang demeure en moy & moy en luy.*

Donc JESUS-CHRIST traite du Myſtere de l'Euchariſtie dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean, & n'y traite point de celuy de la Croix.

M. Boſſatran me dît, ſans nier aucune de ces propoſitions, qu'il ne conviendroit jamais que le myſtere de la Croix ne fuſt pas traité dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean ; que le mot de *Pain* qui s'y trouvoit, ſe devoit auſſi-bien appliquer à la Croix qu'à l'Euchariſtie, parce que nous convenions tous que ce que nous entendions par *le Pain deſcendu du Ciel,* y avoit eſté attaché ; & qu'il eſtoit vray de dire que ce que JESUS-CHRIST diſoit de luy dans ce Chapitre, *qu'il eſtoit le Pain vivifiant*, ne ſe pouvoit entendre que de la Croix, d'où j'avois

reconnu moy-mesme que se tiroit tout le merite & la vertu de l'Eucharistie pour la nourriture & la vie de nos ames. Je luy dis que si toute sa preuve & sa créance n'estoit fondée que sur le mot de *vivifiant*, elle l'estoit bien mal, parce qu'il ne pouvoit ignorer que ce terme n'estoit point celuy de l'Ecriture, ni mesme de leurs premieres traductions, où l'on trouvoit encore le mot de *Vivant*, conformément au texte Grec, ὁ ζῶν, & que celuy de vivifiant n'avoit esté adroitement inseré dans leurs dernieres Bibles, que pour faciliter les consequences qu'il leur en plairoit tirer. Je fis remarquer en passant qu'il estoit difficile de comprendre le pouvoir & la facilité d'un particulier à entendre l'Ecriture, comme ils s'en osoient asseûrer sur des traductions aussi infidelles que celles qu'ils luy presentoient. Au reste, je dis que pour ne point disputer sur des termes, quoy-qu'assez importans, je luy demandois pourquoy il vouloit bien croire que le Corps de JESUS-CHRIST à la Croix fust le pain descendu du Ciel, & ne pas croire que le pain de l'Eucharistie fust le Corps

de JESUS-CHRIST, puis que la mesme bouche qui nous avoit dit, *Je suis le Pain vivant qui suis descendu du Ciel*, nous avoit dit aussi dans le mesme endroit, *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, & le pain que je donneray c'est ma chair.* Vous ne pouvez disconvenir, ajoustay-je, que le Corps de JESUS-CHRIST ne soit nostre pain de vie, & que nostre pain de vie ne soit JESUS-CHRIST. Vous le croyez, & vous le soustenez. Cependant lors que JESUS-CHRIST nous promet dans le mesme Evangile qu'il nous donnera ce pain de vie à manger, vous ne voulez pas qu'il nous promette son Corps, quoy-qu'il nous asseûre luy-mesme, que *ce pain qu'il donnera c'est sa chair*; que *sa chair est vraiment viande*; & que *si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie en vous.*

M. Bossatran me dît que le mot de *manger*, dans le sixiéme chapitre de Saint Jean, se devoit entendre spirituellement, c'est à dire, de la participation & de la communion à la mort & à la Croix de JESUS-CHRIST, &

non pas d'une manducation orale, ni de la Communion Euchariſtique; que la preuve en eſtoit évidente & ſenſible, parce qu'il n'eſtoit point vray, meſme parmi nous, que celuy qui mangeoit le pain de l'Euchariſtie euſt la vie éternelle, quoy-qu'il ſoit dit expreſſément dans Saint Jean, *Celuy qui mange ce pain vivra éternellement.* Cela ne ſe pouvant donc dire du Sacrement, il falloit inconteſtablement le dire de la Croix, de laquelle il eſtoit vray d'aſſeûrer que quiconque y participoit, avoit la vie éternelle.

Je répondis qu'il n'eſtoit pas plus vray d'aſſeûrer de ceux qui participoient à la mort de JESUS-CHRIST, qu'ils auroient la vie éternelle, que de ceux qui participoient au Sacrement de ſon Corps : qu'autrement il faudroit ſauver tous les Chreſtiens qui dans le Bapteſme participent infailliblement au merite de cette mort par la rémiſſion du peché originel; ce qui n'empeſche pas qu'ils ne puiſſent, & ne ſoient meſme ſouvent damnez : que ce n'eſtoit donc point une occaſion de vouloir déterminer ce mot de *manger*

à une manducation ſpirituelle, & luy oſter ſa ſignification naturelle, que JESUS-CHRIST luy avoit confirmée luy-meſme dans l'exécution de cette promeſſe, & l'inſtitution de l'Euchariſtie, où il avoit dit de ce meſme pain, *Prenez, mangez, cecy eſt mon Corps* : qu'il falloit ou démentir JESUS-CHRIST & l'Evangile, ou croire que les Apoſtres avoient réellement & veritablement mangé le Corps de JESUS-CHRIST. Il eſt vray, leur dis-je, que vous convenez en apparence que les Diſciples ont mangé le Corps de JESUS-CHRIST, parce que vous y eſtes obligez par les termes ; mais vous le niez dans la verité, quand vous dites qu'ils ne l'ont mangé que ſpirituellement : car de dire qu'une action qui eſt en ſoy materielle, & dont l'objet eſt materiel ſoit toute ſpirituelle, c'eſt la détruire en effet & veritablement. Ce qui doit le plus ſurprendre, c'eſt que vous ne fondez cette fiction & cette étrange manducation ſpirituelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie que ſur ce ſeul texte, *C'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien ;*

rien ; les paroles que je vous dis sont esprit & vie. Vous déterminez sur ces seules paroles l'essence & l'usage de ce Sacrement ; vous en faites la regle de vostre créance & de vostre foy sur ce Mystere, parce que celles de son institution vous sont contraires : cependant vous ne trouvez ce texte si authentique parmi vous sur ce sujet, que dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean, où vous ne voulez pas qu'il soit fait mention de ce Sacrement ; au contraire, vous rejettez tous ceux qui le précedent, ou que nous vous en alleguons ; & quoy-qu'ils soient formels sur ce Mystere, conceûs dans les mesmes termes que ceux de son institution, & que ce Sacrement y soit désigné dans toutes ses circonstances, vous ne voulez pas qu'ils y ayent aucun rapport. Quelle raison avez vous pour cette distinction ? & vostre foy peut-elle estre asseûrée sur un tel fondement ?

M. Bossatran ne repliqua rien de positif contre cela ; il ne s'appliqua mesme plus à traiter précisément la question. Il se retrancha sur les inconveniens de la manducation réelle, autre-

ment orale, & suivant la maxime ordinaire de tous ses Confreres, il voulut détruire une verité fondée sur la parole de Dieu, par des difficultez ausquelles on ne peut, & on ne doit jamais se soumettre selon eux, parce que la raison ne les peut comprendre. Je me contentay sur cela de faire observer l'abus qu'il y avoit d'abandonner l'Ecriture pour suivre sa raison, & l'aveuglement où l'on estoit d'opposer à la parole de Dieu de simples raison-
1. Cor. 2. 14. nemens humains, puis que Saint Paul nous apprenoit que l'*homme animal ne comprend point les choses qui sont de l'esprit de Dieu, car elles luy sont folie; & il ne les peut entendre.*

M. Bossatran s'y arresta pourtant toûjours, & me fit des objections de toutes les difficultez dont M. Claude a rempli l'écrit auquel j'ay répondu: mais il y eût le malheur de se contredire si souvent luy-mesme, que le luy ayant fait remarquer plus d'une fois, il pensa s'en fascher, & me dît en termes exprés que je le voulois traiter de ridicule. Je luy representay l'obligation où j'estois de me servir de tous les avan-

tages qu'il me donnoit, & je luy dis que j'imputois à sa Religion, & non à sa personne, tous ces inconveniens où il se voyoit obligé de tomber. En suite je luy fis presque les mesmes réponses que j'ay fait à M. Claude, qui n'ont point encore esté réfutées. Je rapportay l'exemple des mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, pour faire connoistre combien nostre raison est aveugle, & paroist mesme opposée aux mysteres de nostre Foy, d'où vient que Saint Paul nous avoit appris que *la Foy estoit une preuve & une conviction de ce qui ne nous paroissoit pas*, c'est à dire, de ce qui ne tombe ni sous nos sens, ni sous nostre connoissance. Enfin je dis que l'Auteur de la raison n'en estoit pas l'esclave; que le mystere de la Croix avoit confondu tous les Sages au dire de l'Apostre; & que celuy de l'Eucharistie qui en est la representation & la figure, n'estoit & ne devoit pas estre moins au dessus de leurs lumieres; qu'il y avoit mesme de la folie à borner la puissance de Dieu par la foiblesse de nos pensées; que Dieu n'avoit jamais formé la raison pour s'y soumettre. Je suis mes-

Heb.11.1.

1. Cor. c. 23.

me ſurpris, dis-je à ces Meſſieurs, que des perſonnes qui ne reconnoiſſent que l'Ecriture, ne nous alleguent pourtant jamais que des raiſonnemens: ſont-celà, ajouſtay-je, des preuves bien ſolides contre l'Evangile & contre une ſainte & Apoſtolique tradition ?

Sur cela M. Boſſatran abandonnant la preuve de l'Evangile dont je m'eſtois toûjours ſervi, voulut ſouſtenir que la Doctrine de la réalité n'avoit point eſté celle de la primitive Egliſe; & j'offris de la luy faire voir dans les Peres meſmes qu'ils reconnoiſſent, & qu'ils appellent dans leur Confeſſion de foy les Saints Docteurs. Je fis donc apporter les ouvrages de Saint Ambroiſe & de Saint Hilaire qui en ſont du nombre, & il eſt vray que l'on s'arreſta ſur l'endroit de Saint Hilaire dont il eſt queſtion. M. Boſſâtran a voulu dire que j'alleguay ce paſſage, pour prouver par cette autorité que JESUS-CHRIST avoit promis le Sacrement de l'Euchariſtie dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean. Ce n'eſt point pour m'en défendre que je dis que ce ne fut point mon deſſein, car je

souſtiens qu'il ſuffit de lire ce paſſage, pour eſtre perſuadé de cette verité: mais pour ſçavoir de M. Boſſatran meſme la preuve que j'en ay voulu tirer, je veux bien qu'on en juge par la réfutation qu'il a prétendu en faire dans ſon ouvrage, & par la concluſion des réflexions qu'il a données pour détruire apparemment ce que j'avois voulu établir. *Je laiſſe donc à juger*, dit-il à la fin de ſa derniere réflexion, *à ceux qui liront ce paſſage avec les remarques & les réflexions que je viens d'y faire, s'il favoriſe la créance Romaine ſur l'Euchariſtie; je ſuis perſuadé que des eſprits non préoccupez, qui aiment ſincerement la verité, demeureront d'accord que Saint Hilaire n'a jamais connu ni la Tranſubſtantiation, ni la manducation orale du Corps de* JESUS-CHRIST, *ni ces doctrines des accidens ſans ſubſtances, & des ſubſtances ſans accidens*, &c. Il eſt aiſé de voir par cette concluſion, ou que M. Boſſatran n'a point écrit ſur le deſſein qu'il dit que j'avois en alleguant ce paſſage, ou que je ne l'ay point allegué, comme il me l'impoſe, pour prouver que JESUS-CHRIST a promis le Sacre- P. 114.

ment de l'Euchariſtie dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean : mais puis qu'il en fait une nouvelle difficulté dont il compoſe ſon ſecond avis, je veux bien examiner la preuve qu'il en donne.

Il dit qu'*il faut bien mettre de la difference entre le Sacrement de l'Euchariſtie & la choſe meſme dont l'Euchariſtie eſt le Sacrement*. Il n'y a point de Chreſtien qui ne ſçache bien mettre cette difference, & je crois qu'il eſt le ſeul qui s'en ſoit voulu diſpenſer, lors qu'il
P. 35. dit avec une liberté inouïe, *Faiſons raiſonner Saint Hilaire dans cette créance contre les Ariens ; voicy quel pourroit eſtre ſon Argument. Comme le Sacrement eſt* JESUS-CHRIST, *& qu'on n'y reconnoiſt point d'autre ſubſtance que la ſienne ; celle du pain & du vin eſtant abolie : de meſme auſſi* JESUS-CHRIST *dans une ſeule divinité eſt uni avec ſon Pere, &c.* Eſt-ce mettre de la difference entre le Sacrement de l'Euchariſtie & la choſe meſme dont l'Euchariſtie eſt le Sacrement, de dire que le Sacrement eſt JESUS-CHRIST? M. Boſſatran devroit mieux profiter des leçons qu'il nous veut donner. Pourquoy confon-

dre ces deux choſes plus diſtinctes en ſoy, quoy-qu'elles ſe contiennent, que l'ame & le corps? Dans quelle créance a-t-il puiſé cette Doctrine? Ce n'eſt pas dans la Romaine, car il avoüe luy-meſme *qu'on n'y dit pas que* JESUS-CHRIST *ſoit uni avec les accidens du* P. 31.
pain & du vin, ni que ces accidens ſoient unis avec JESUS-CHRIST. Il ne nous peut pas dire que ce ſoit un raiſonnement de Saint Hilaire, car il nous apprend que c'eſt luy qui le fait raiſonner, & on ſera toûjours fort éloigné de croire que ce Saint Docteur de l'Egliſe puiſſe tenir un diſcours ſi abſurde & ſi peu Chreſtien. Dirons-nous donc que c'eſt un dogme de M. Boſſatran? On n'en ſera peut-eſtre pas beaucoup ſurpris, ſi l'on veut obſerver qu'il ne marque pas ſçavoir luy-meſme ce que c'eſt que cette choſe dont l'Euchariſtie eſt le Sacrement. Il ne faut point le faire raiſonner pour eſtre convaincu de ce que j'avance: il ne faut qu'examiner combien le raiſonnement qu'il nous en fait luy-meſme eſt oppoſé à la verité & à ſa propre créance. *Ce que noſtre Seigneur,* dit-il parlant du ſixiéme

Chapitre de Saint Jean, *fait dans ce Chapitre, & que Saint Hilaire employe pour son dessein, c'est qu'il y traite de nostre union spirituelle avec luy sous l'idée des alimens comme une chose extrémement propre à nous representer cette union : or cette union spirituelle est la chose representée par le Sacrement ; ainsi on doit dire que* JESUS-CHRIST *ne parle pas du Sacrement, mais de la chose signifiée par le Sacrement*. Pour connoistre combien la premiere proposition de ce raisonnement est contraire à la verité, il ne faut que lire ce sixiéme Chapitre de Saint Jean. *C'est icy le pain qui est descendu du Ciel*, dit JESUS-CHRIST dans ce Chapitre, *afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point. Je suis le pain vivant qui suis descendu du Ciel ; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, & le pain que je donneray c'est ma chair pour la vie du monde*. C'est donc le pain descendu du Ciel, c'est la Chair de JESUS-CHRIST, ce sont *ces alimens* que M. Bossatran n'ose nommer, dont JESUS-CHRIST traite jusques icy, & non point nostre union spirituelle avec luy. Cette verité paroist dans l'étonne-

ment que ce discours produit dans les Juifs : ils sont surpris de ce genre d'alimens ; ils murmurent sur cette nourriture que l'on leur promet ; ils se soulevent mesme contre une chose si nouvelle & si extraordinaire, & disent, *Comment celuy-cy nous peut-il donner sa Chair à manger?* Ce n'est donc point l'union spirituelle avec JESUS-CHRIST dans ce Sacrement qui fait impression sur eux ; c'est la chair que l'on y propose à manger qui les frappe, & qui les révolte. Il est vray qu'il est dit un peu aprés, *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy* ; & cela prouve à la verité que l'effet de ce Sacrement est de nous unir avec JESUS-CHRIST, mais non pas, comme l'avance M. Bossatran, que *cette union spirituelle soit la chose representée par le Sacrement*. Cette seconde proposition de l'argument de ce Ministre n'est pas plus veritable que la premiere, & j'ose mesme dire qu'elle est contraire à sa propre créance aussi-bien qu'à l'Ecriture.

Elle est contraire à sa propre créance, parce qu'il est expressément dit dans

la seconde demande du Dimanche 51. que *le Seigneur par le pain nous represente son corps, & par le vin son sang*. Le Corps & le Sang du Seigneur sont donc, selon la doctrine mesme de ces Messieurs, la chose representée par le Sacrement, & non pas *nostre union spirituelle*, comme nous le veut imposer M. Bossatran.

Mais sa proposition n'est pas moins contraire à l'Ecriture qu'à la doctrine de sa Religion. Car nous voyons que le Fils de Dieu n'a dit autre chose, en instituant cét auguste Sacrement, que *Cecy est mon Corps, lequel est donné pour vous ; faites cecy en commemoration de moy*. Messieurs de la R. P. R. ne croyent pas à la verité que le Corps de JESUS-CHRIST soit dans le Sacrement par la vertu de ces paroles, quoy-qu'elles y soient expresses & formelles, & que ce soit JESUS-CHRIST qui les en asseûre luy-mesme : mais si on leur demande ce que JESUS-CHRIST a donc entendu par ces paroles, *Cecy est mon Corps*, ils soustiennent qu'il n'a voulu dire autre chose, sinon, *Cecy signifie*, ou, *Cecy represente* mon Corps : ainsi, dans le

ſens meſme qu'ils donnent à l'Ecriture, tout alteré qu'il ſoit, elle nous apprend que le Corps de JESUS-CHRIST eſt la choſe repreſentée dans le Sacrement, & non point noſtre union ſpirituelle avec luy. Mais ſi cette propoſition de M. Boſſatran eſt contraire à l'Ecriture & à ſa propre créance, la conſequence qu'il en tire n'eſt pas moins contraire à ce qu'il a dit luy-meſme: *Ainſi on doit dire que* JESUS-CHRIST *ne parle pas du Sacrement, mais de la choſe ſignifiée par le Sacrement.* Il eſt convenu que JESUS-CHRIST traitoit dans le ſixiéme Chapitre de Saint Jean *des alimens comme d'une choſe extrémement propre à nous repreſenter noſtre union avec luy*; il ne peut diſconvenir que ces alimens ne ſoient la choſe & la matiere dont JESUS-CHRIST s'eſt veritablement ſervi pour inſtituer ce Sacrement, & qui ſont effectivement le Sacrement comme ſigne: ainſi JESUS-CHRIST ayant traité, ſelon luy, de ces alimens, a ſans difficulté traité du Sacrement.

C'eſt donc mal à propos que M. Boſſatran veut confondre le deſſein de Saint Hilaire dans noſtre paſſage avec

celuy du Fils de Dieu dans Saint Jean, & il est aisé de voir qu'il n'a compris ni l'un ni l'autre. En effet, JESUS-CHRIST dans ce sixiéme Chapitre de Saint Jean nous dit qu'il est la source & le principe de la vie : *Je suis le Pain de vie ; vos Peres ont mangé la manne au desert, & sont morts. C'est icy le pain descendu du Ciel, afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point.* Il ajouste que cette vie est attachée à sa Chair & à son Sang, & que comme il les doit livrer pour nous la meriter, il nous en veut nourrir pour nous la communiquer. *Celuy qui mange de ce pain-cy vivra éternellement ; & le pain que je donneray c'est ma Chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang a la vie éternelle, & je le ressusciteray au dernier jour.* Ce discours fait murmurer les Juifs ; ils sont effrayez que l'on leur propose de manger la chair d'un homme, & de s'en nourrir : *Comment celuy-cy,* disent-ils, *nous peut-il donner sa chair à manger ?* JESUS-CHRIST voit leur peine : mais parce que ce qu'il avoit dit n'estoit pas moins veritable que sur-

prenant

prenant, il persiste, & leur dit : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Bien loin donc de rien changer dans la proposition de *manger sa chair & boire son sang*, qui paroissoit neanmoins si dure & si étrange; bien loin de la spiritualiser, comme ont fait Messieurs de la R. P. R. & de s'accommoder à l'esprit & aux raisonnemens de ceux qui l'écoutoient, il menace d'une mort éternelle ceux qui ne mangeront pas la chair du Fils de l'homme, & ne boiront pas son sang.

Saint Hilaire au contraire veut prouver nostre union avec le Pere Eternel par celle que nous avons avec JESUS-CHRIST. Il dit que cette union que nous avons avec JESUS-CHRIST est parfaitement naturelle, parce que non seulement nostre nature est unie à JESUS-CHRIST, mais encore que celle de JESUS-CHRIST est unie à la nostre. *Si le Verbe*, dit-il, *a veritablement esté fait chair, & si veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur.* Et plus bas : *Si donc* JESUS-CHRIST *a pris veritablement la chair*

de nostre corps, & si sous le mystere nous prenons veritablement la chair de son Corps, par cela aussi nous serons un, &c. Il établit cette premiere verité, que JESUS-CHRIST a pris veritablement la chair de nostre corps, en disant, que *cét homme qui est né de* MARIE *est veritablement le* CHRIST. Et il établit l'autre, sçavoir, que nous prenons veritablement la chair de son Corps sur ces paroles du Fils de Dieu: il dit luy-mesme, *Ma chair est vrayment viande, & mon Sang vrayment breuvage: celuy qui mange ma chair & boit mon Sang, demeure en moy, & moy en luy.* Voila quel a esté le dessein de Saint Hilaire. Ce n'est point sur des comparaisons que je le fonde, comme M. Bossatran fait tous ses raisonnemens: nous n'établissons point nostre doctrine sur des similitudes, comme est toute celle de ces Messieurs; nous sçavons trop combien une verité est peu asseûrée, quand, sans avoir égard à ce qu'elle est en elle-mesme, on la considere & on l'établit sur ce qu'elle est par rapport à une autre. Il ne nous importe point, comme à M. Bossatran, que *Saint Hilaire*

ait parlé à peu prés comme si quelqu'un voulant prouver nostre régénération spirituelle dans le Baptesme, alleguoit le sixiéme Chapitre de Saint Jean où nostre Seigneur l'établit. Ces sortes d'interpretations sont bien peu fidelles, & M. Bossatran ne peut ignorer un principe que le bon sens nous apprend dans les choses les plus communes : c'est que celles qui se ressemblent le plus, ne sont pourtant jamais les mesmes. C'est donc mal à propos que sur une telle autorité il veut prouver que la substance du pain & du vin restent dans l'Eucharistie, & qu'abandonnant ce que JESUS-CHRIST & l'Ecriture nous apprennent de ce mystere, il tasche d'en détruire la nature, en ne luy en donnant d'autre que celle du Baptesme. *Car si dans le Baptesme*, dit-il, *nous sommes unis avec* JESUS-CHRIST, *& d'une telle union, que Saint Hilaire, aprés Saint Paul, dit que nous y sommes revestus de* CHRIST, *sans que l'eau du Baptesme perde sa substance, & qu'il faille prendre à la lettre ces paroles, Revestir* JESUS-CHRIST, *pourquoy dans l'Eucharistie ne serions-nous pas unis avec* P. 17.

JESUS-CHRIST, *sans que le Sacrement cesse d'estre une vraye substance de pain & de vin? Pourquoy?* Quelle demande, & quelle raison dans la bouche d'un Pasteur, & dans une Religion aussi élevée & aussi divine que celle de JESUS-CHRIST? Si l'on se sert d'un *pourquoy* dans le peché originel, dans l'Incarnation du Fils de Dieu, dans sa naissance, dans la tentation du desert, dans la trahison d'un de ses Apostres, dans le Mystere de la Croix, & dans tous ceux généralement du Christianisme, que deviendront-ils tous ces Mysteres si saints & si impénétrables? C'est à JESUS CHRIST à qui M. Bossatran, & Aubertin qui l'a dit avant luy, doivent adresser ce *pourquoy*, parce que c'est à luy qui a institué le Baptesme & l'Eucharistie à leur rendre raison de l'un & de l'autre. Avant que de répondre sur cela comme je feray dans la suite & en son endroit, je demanderois volontiers à M. Bossatran *pourquoy* dans le Baptesme nous sommes unis à JESUS-CHRIST, & que nous en sommes revestus? *Pourquoy* nous y sommes lavez & nettoyez

de ſon ſang aux termes meſmes de ſon Article de foy? Et nous luy dirons aprés *pourquoy* le Sacrement de l'Euchariſtie ceſſe d'eſtre une vraye ſubſtance de pain & de vin. Il eſt en verité ſurprenant, non-ſeulement qu'un Miniſtre, mais qu'un Chreſtien fonde ſa foy ſur un *pourquoy*, qu'il s'en faſſe une raiſon & une autorité dans le plus auguſte & le plus myſterieux de nos Sacremens, où nous n'en devons point reconnoiſtre d'autre que la volonté d'un Dieu qui les a inſtituez. C'eſt cette volonté ſouveraine que M. Boſſatran devoit alleguer, & non pas des *pourquoy*, qui l'inſultent, & qui la limitent. C'eſt ſa divine parole ſur laquelle il ſe doit fonder, & non ſur des rapports & des comparaiſons qui n'ont jamais prouvé & ne prouveront jamais que deux choſes quelques ſemblables qu'elles puiſſent eſtre, ſoient tout-à-fait la meſme. Cette parole toute ſainte & toute puiſſante luy apprendroit que l'eau dans le Bapteſme eſt toûjours eau, parce que JESUS-CHRIST qui l'a inſtitué, nous a dit que *quiconque ne naiſtra pas de* l'eau *& du Saint Eſprit, ne peut en-* Joan. 3. 5.

trer dans le Royaume de Dieu; & elle luy enseigneroit aussi que dans l'Eucharistie le Sacrement cesse d'estre une vraye substance de pain & de vin, parce que le mesme JESUS-CHRIST a dit que c'estoit la vraye substance de son Corps, *Cecy est mon Corps*. Nous n'en devons pas chercher d'autre *pourquoy* que cette volonté & cette parole divine qui nous l'asseûre, & si M. Bossatran persiste à en demander, je ne luy peux répondre que ce que S. Paul fait à celuy du réprouvé: *O homme qui estes-vous pour disputer avec Dieu!*

Aprés que M. Bossatran à voulu dire que j'avois allegué le passage de S. Hilaire pour prouver que JESUS-CHRIST a promis le Sacrement de l'Eucharistie dans le sixiéme de Saint Jean, & qu'il a fait un discours assez confus *d'union spirituelle, d'idées, d'alimens, du dessein de* JESUS CHRIST *& de celuy de Saint Hilaire*, il conclut enfin avec assez de bonne foy, en avoûant ingenument que *ce qu'il a dit n'empesche pas pourtant que dans les occasions qui demandent qu'on parle de ce Sacrement, on ne se serve de ce Chapitre, parce qu'on ne*

traite point du Sacrement qu'on ne s'étende ſur la choſe meſme du Sacrement. Il n'en faut pas davantage pour faire voir que j'ay eû raiſon d'alleguer ce ſixiéme Chapitre dans une Conference ſur ce Sacrement, d'autant plus, ſelon luy-meſme, que noſtre diſpute eſtoit ſur la choſe meſme & la ſubſtance du Sacrement, bien plus, que ſur le Sacrement. Nous diſputons avec les Lutheriens, du Sacrement, parce qu'ils l'établiſſent dans la ſubſtance du pain, & nous dans les ſimples accidens : mais nous diſputons avec les Calviniſtes, de la choſe meſme du Sacrement, parce qu'ils veulent que le Sacrement ne ſoit qu'un ſigne vuide qui ne contient pas ce qu'il repreſente, & nous ſouſtenons que ce qui y eſt figuré & repreſenté y eſt contenu, & qu'il en eſt la forme eſſentielle & la perfection. Puis qu'il eſt donc vray, comme l'avoûë M. Boſſatran luy-meſme, que *dans ce ſixiéme Chapitre de Saint Jean* JESUS-CHRIST *parle de la choſe meſme du Sacrement*, ce ſixiéme Chapitre eſtoit aſſeûrément une autorité bien naturelle & bien poſitive ſur noſtre queſtion.

M. Boſſatran prétend juſtifier que l'application ne s'en peut faire à l'Euchariſtie, en diſant que JESUS-CHRIST *dans ce Chapitre parle de la choſe repreſentée par le Sacrement, & non pas du Sacrement meſme; qu'il n'en faut conſulter que des Papes illuſtres, des Cardinaux fameux, des Archeveſques, des Eveſques célebres, & des Docteurs d'une grande réputation.* Si M. Boſſatran euſt voulu rapporter icy ces Auteurs ſi conſidérables & ſi qualifiez dont il m'a toûjours tenu un ſi grand ſecret, que je n'ay, quoy qu'il diſe, jamais eû occaſion de *m'en mettre en colere*, on l'auroit veû réduit au Cardinal Caïetan, à Biel, à Janſenius de Gand, & tout au plus à quelques autres Scolaſtiques dont la réputation n'a pas fait aſſez de bruit pour eſtre connus. S'il n'eſtoit donc beſoin que du nombre & du poids des autoritez pour le confondre, la choſe ſeroit facile, puis que Saint Auguſtin, Saint Chryſoſtome, & tous les Peres d'un commun conſentement, les Conciles à qui l'on ne peut diſputer le droit d'interpreter & de juger de l'Ecriture, non-ſeulement celuy de Tren-

te, mais celuy d'Ephese que Messieurs de la R. P. R. reconnoissent pour Ortodoxe, ont défini le contraire de ce qu'il avance.

Mais pour faire voir combien le rafinement de sa distinction est imaginaire, il ne faut qu'examiner le sens & les paroles de JESUS-CHRIST dans l'endroit de ce Chapitre. *Vos Peres*, dit-il, *ont mangé la manne au desert, & sont morts; c'est icy le pain descendu du Ciel, afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point*. On ne peut pas nier que la manducation de la manne n'ait esté une manducation réelle; on ne doit donc pas nier aussi que la manducation de ce pain descendu du Ciel que JESUS-CHRIST propose icy ne soit une manducation réelle, puis que JESUS-CHRIST applique & explique l'une par l'autre. Aprés que JESUS-CHRIST nous a déclaré la maniere dont nous devons manger ce pain descendu du Ciel, il nous apprend ce que c'est que ce pain: *Je suis le pain vif*, dit-il, *qui suis descendu du Ciel; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; & le pain que je donneray, c'est ma chair, la-*

Joan. 6. 49. 50.

Joan. 6. 51.

quelle je donneray pour la vie du monde. Il reprend donc les meſmes termes de *pain* & de *manger* pour ne nous pas laiſſer changer d'idée, & il nous dit que *le pain qu'il donnera c'eſt ſa chair*, & la meſme chair qu'*il doit donner pour la vie du monde.* Comme on ne peut donc nier que JESUS-CHRIST ne nous ordonne de manger *le pain deſcendu du Ciel* comme les Iſraëlites avoient mangé la manne, on ne peut nier que ce pain ne doive eſtre la chair de JESUS-CHRIST, puis que c'eſt la meſme autorité qui nous apprend l'un & l'autre. En effet ces deux veritez ſi claires & ſi préciſes, mais ſi ſurprenantes auſſi & ſi extraordinaires, font ſoulever les Juifs, & leur font dire, *Comment celuy-cy nous peut-il donner ſa chair à manger?* Alors JESUS leur dit: *En verité je vous dis que ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous.* Il commence donc par des menaces, pour leur faire recevoir cette verité: il continuë en ſuite par des promeſſes, pour la leur inſinuer, & pour leur rendre agréable ce qui leur pa-

roissoit si dur & si étrange; *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang*, dit-il, *a la vie éternelle, & je le ressusciteray au dernier jour.* Enfin pour les éclaircir pleinement, & leur expliquer ce *comment*, & cette difficulté qui leur faisoit tant de peine, il leur dit que *sa chair est vrayment viande, & son sang vrayment breuvage.* Et comme rien n'est plus en nous, & ne se confond davantage avec nous que ce que nous mangeons, il ajouste: *Qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.* Mais aprés toutes ces explications si claires & si précises, pour ne laisser aucun doute de ses intentions & de la maniere dont ce Mystere se devoit accomplir, il conclut comme il avoit commencé, en disant: *c'est icy le pain qui est descendu du Ciel, non point comme vos Peres ont mangé la manne & sont morts: qui mangera ce pain-cy vivra éternellement.* Je demande donc à M. de Bossatran, comme je fis dans nostre Conference, si ce n'est pas par rapport à l'Eucharistie que JESUS-CHRIST est nommé le *pain descendu du Ciel*; si ce n'est pas dans l'Eucharis-

tie qu'il eſt mangé comme du pain, & de la meſme maniere que les Juifs ont mangé la manne; & enfin ſi ce n'eſt pas dans ce Sacrement que ſa chair nous eſt donnée pour viande & ſon ſang pour breuvage. Peut-il diſconvenir que ces idées de pain, de manger & de boire ne nous repreſentent pas plus naturellement & plus veritablement le Sacrement de l'Euchariſtie que le Myſtere de la Croix? Que voudront dire ces paroles, ſi on les applique au Myſtere de la Croix, *Le pain que je donneray c'eſt ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde?* Peut on au contraire rien imaginer de plus formel pour la promeſſe de l'Euchariſtie? L'imagination de quelques particuliers peut-elle l'emporter contre la force de ces expreſſions? Et Maldonat que nous rapporte M. Boſſatran n'a-t-il pas eû raiſon de dire de ces gens-là ce que ce Miniſtre ſupprime ſi adroitement de ſon paſſage, *qu'ils n'ont point rendu en cela un ſervice fidelle & utile à l'Egliſe, d'avoir dit & prétendu, contre le ſens meſme de l'Ecriture, contre l'interpretation de tous les Peres, contre le conſentement*

ment

ment tacite & mesme déclaré & plus qu'expliqué de l'Eglise, qu'il n'estoit pas question en cét endroit du Sacrement ?

M. Bossatran qui supprime avec autant de soin que d'artifice, comme l'on voit, ce qui peut servir à sa condamnation, n'oublie rien pour profiter des moindres choses. Il se fait donc une fausse complaisance de ce que je n'alleguay que ce passage de Saint Hilaire ; il en chante victoire, & par là il fait assez comprendre que s'il eust eû quelque avantage dans la Conference, il sçauroit bien s'en servir, & en faire part au public. Pour juger de l'honneur que cela luy peut faire, & du préjugé que l'on en peut tirer pour sa Religion, il ne faut que se souvenir de ce qu'il a bien voulu nous dire luy-mesme, que *la question estant établie entre luy & moy, j'alleguay le sixiéme Chapitre de Saint Jean, pour prouver la réalité que nostre Eglise enseigne dans le Sacrement, qu'il se fit plusieurs raisonnemens de part & d'autre sur ce Chapitre*, &c. Aprés cét aveu & ce recit si fidelle de nostre Conference, que j'ay déja rapporté, M. Bossatran n'a-t-il point deû apprehender de

reproches ſur le choix qu'il a fait luy-meſme du paſſage de Saint Hilaire, au préjudice de tous ceux du ſixiéme Chapitre de Saint Jean, qu'il tombe d'accord que j'ay rapportez ? & ſuis-je mal fondé à luy repliquer dans ſes propres termes, que tout ſon livre *eſt un préjugé fort avantageux pour noſtre Doctrine*, & que de *produire ce ſeul paſſage qui eſt fort obſcur*, à ce qu'il dit, *& dont le ſens eſt preſque impénétrable en certains endroits, c'eſt une marque qu'il n'a rien de meilleur & de plus exprés à nous donner* contre l'autorité de l'Ecriture dont il reconnoiſt que je me ſuis ſervi ?

Mais s'eſt-il pû perſuader qu'aprés l'idée qu'il donne luy-meſme de la longueur de noſtre diſpute, on ſoit ſurpris que je ne me ſois pas mis en devoir de rapporter toutes les autres autoritez des Peres dont le Cardinal du Perron, Bellarmin, & l'Auteur de *la Perpetuité* ont fait de ſi gros volumes ? Me croit-il meſme ſi ignorant de ſa Religion & de ſes Réglemens, que je ne ſçache pas l'Article 4. du ſixiéme Chapitre de leur diſcipline, où il eſt dit *que s'ils ſont engagez en diſpute verbale, ils*

ne le feront qu'avec la regle de l'Ecriture Sainte, ne donnant lieu aux anciens Docteurs pour le jugement & la décision de la Doctrine? Il est vray que j'alleguay neanmoins l'autorité de ces *anciens Docteurs*, mais ce ne fut, comme il l'a rapporté luy-mesme, qu'aprés avoir employé celle de l'Ecriture, aprés *avoir mis en avant tout ce que je croyois de plus fort pour ma cause, & qu'il eut produit de son costé ce qu'il jugeoit de plus convaincant*; aprés *plusieurs raisonnemens & une longue contestation*; aprés enfin que M. Bossatran, & son collegue, dépourveûs de toute réponse contre mes preuves, oserent avancer que la réalité n'avoit jamais esté la doctrine des premiers siecles de l'Eglise. Mais quoy qu'il en puisse dire, le passage de Saint Hilaire ne fut pas le seul que j'alleguay: j'avois rapporté ce bel endroit de Saint Ambroise, où ce Pere de l'Eglise s'attache si fortement à prouver non-seulement la réalité, mais la Transsubstantiation, par l'exemple de la verge de Moïse changée en serpent, & de serpent en verge; par celuy de la création; & enfin par celuy de l'In- *L. de Init. c. 9.*

carnation, dont il prend occaſion de dire, comme par prophetie, à M. Boſſatran & à tous ſes Partiſans, ſur le Myſtere de l'Euchariſtie, *Comment voulez-vous que le Corps de* JESUS-CHRIST *ſoit icy ſujet à l'ordre de la nature, puis qu'il eſt né luy-meſme contre tout ordre de nature?* Je leur rapportay encore celuy de Saint Cyrille de Hieruſalem, qu'on trouvera dans la ſuite, dont les termes parurent ſans doute trop preſſans à M. Boſſatran: car pour toute réponſe il ne fit aucune difficulté de me dire que j'en faiſois le paſſage. Enfin je m'eſtois ſervi de l'autorité de Saint Auguſtin, comme le reconnoiſt ce Miniſtre: mais il ne faut qu'en lire le paſſage pour juger ſi j'ay pû *l'abandonner*, ou *en empeſcher la lecture*, comme il le ſuppoſe. S'il ſe fuſt donné la peine de l'entendre, il n'auroit pas pris celle de le rapporter, & il m'auroit épargné le chagrin de le reprendre d'une faute que je n'attribuë qu'à ſa forte prévention. C'eſt ſur ces paroles, *Vocatur caro quod non capit caro*, qu'il traduit en ces termes, *Ce que la chair ne prend point eſt appellé chair*, parce que le mot *capere* veut

dire indifféremment *prendre*, ou *comprendre*. Pour connoiſtre ſur cela toute ſon erreur, ou ſon artifice, voicy le paſſage entier. *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum; & panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita. Hoc quando caperet caro? quod dixit panem, carnem, vocatur caro; quod non capit caro, & ideo magis non capit caro, qui vocatur caro. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; & le pain que je donneray, c'eſt ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. Quand eſt-ce que la chair* prendroit *cela?* Pour l'expliquer dans le ſens de M. Boſſatran: *Ce que* JESUS-CHRIST *a dit du pain, il a dit que c'eſtoit de la chair; ce que la chair ne* prend *point eſt appellé chair, & la chair* le prend *d'autant moins, qu'elle eſt veritablement appellée chair.* Il n'y a perſonne qui ne voye combien le ſens de ces paroles eſt embaraſſé; c'eſt pourtant celuy que leur donne ce Miniſtre. Je veux croire que c'eſt par artifice, car voicy celuy qu'un ſimple Grammairien leur donnera toûjours. *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; & le pain*

que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde. Comment est-ce que la chair comprendroit *cela*, dit Saint Augustin, *Ce que* JESUS-CHRIST *a nommé du pain, il dit que c'est de la chair? Oüi il l'appelle de la chair, c'est ce que la chair ne* comprend point; *& elle* le comprend *d'autant moins, qu'elle est veritablement nommée chair.* Il n'en faut pas, je crois, davantage pour me justifier de la supposition que me fait M. Bossatran, de ne luy avoir pas laissé expliquer ce qu'il n'a point entendu, ou ce qu'il explique si mal, quand il en a toute la liberté.

L'exposition que j'ay fait de ce passage justifie assez l'usage que j'en aurois pû faire, si l'on ne sçavoit pas que Messieurs de la R. P. R. rejettent le Sacrifice de la Messe, la priere pour les morts, la vénération pour les Reliques, que ce mesme Pere a neanmoins si fortement établies. Je crus donc qu'il n'y avoit pas d'apparence de me servir, sur un point de foy, d'une autorité qu'ils méprisent sur tant d'autres; & pour ne rien faire d'inutile dans une occasion aussi importante, je m'arrestay sur le passage

Saint Hilaire dont ces Messieurs ne avoient récuser la Doctrine ni l'auto-é. Les plaintes que M. Bossatran en t doivent donc surprendre, & d'au-nt plus, qu'aprés luy avoir veû avan-r qu'il *n'y a dans ce passage ni terme, expression, ni periode qui ne soit selon doctrine*, on ne devoit pas attendre u'il nous dist qu'il *faut deviner pour y énètrer ses pensees, & que ce soit expli-uer une chose obscure par une qui l'est ncore plus.* M. Bossatran devroit s'ac-corder avec luy-mesme avant d'entre-prendre de nous persuader, & ne pas détruire les préjugez favorables qu'il veut donner pour sa Religion.

En effet, quel succés, par exemple, peut-il esperer de tout son livre, où il n'a d'autre dessein, & ne veut prouver autre chose, sinon que Saint Hilaire a toûjours esté un zelé défenseur des sentimens de la R. P. R. lors qu'il commence ce Livre, en décriant la doctrine mesme de Saint Hilaire, & en cherchant des autoritez pour le rendre suspect? Pourquoy donner un mauvais sens à des paroles de Saint Hierosme, qui a rendu de si authentiques témoi-

gnages de la Doctrine & des écrits de ce Saint Evesque? Et pourquoy mesme imputer des sentimens d'hérésie à celuy dont on veut faire le protecteur de sa créance & de sa Religion, aprés que tous les plus illustres Ecrivains de l'Eglise l'en ont justifié?

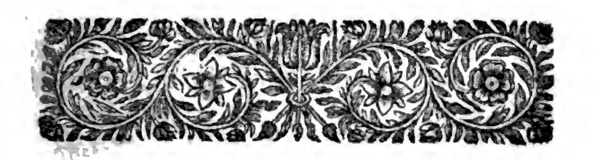
Il n'en faudroit pas davantage pour rejetter *toutes les exceptions & les distinctions* qu'à pû faire M. Bossatran sur Saint Hilaire: il a travaillé luy-mesme à les *ruiner*, ou du moins à leur donner peu de credit. Son Livre n'auroit donc pas besoin d'autre replique que de son apostille & de ses deux premieres pages. Mais sans me servir de tous ces avantages qui ne sont que personnels, & qui ne décident pas la question, je veux bien, pour le seul interest de la verité, satisfaire pleinement M. Bossatran, & réfuter, comme il le souhaite, tout ce qu'il a dit de Saint Hilaire par Saint Hilaire.

Pour y proceder avec ordre, & rendre la question plus claire, avant que d'expliquer ce passage, je me vois obligé d'en exposer le dessein, parce que M. Bossatran a voulu déguiser celuy-cy,

ur mieux abuſer de l'autre. Mais je
:cheray de me conduire dans tout cét
ıvrage d'une maniere qui laiſſera ce
.iniſtre perſuadé de l'eſtime particu-
:re que j'ay pour ſa perſonne, que je
ſtingueray toûjours de ſa Doctrine &
: ſes écrits. J'oublieray meſme vo-
ıntiers les ſuppoſitions & quelques
kpreſſions aſſez dures dont il s'eſt ſer-
i, parce que je crois qu'il les a plûtoſt
oulu donner à ſa cauſe qu'à ſon incli-
.ation. Je ne prétends pas faire dégé-
ıerer l'intereſt de l'Egliſe au mien par-
iculier. J'abandonne donc, & meſme
ıvec plaiſir, ceux qui me ſont propres,
ɔour m'attacher uniquement à la dé-
fenſe & à l'éclairciſſement de la ve-
rité.



82



EXPOSITION
DU DESSEIN DU LIVRE
DE M. BOSSATRAN.

IL est difficile de croire, sur la conduite mesme de M. Bossatran, que j'aye allegué le passage de Saint Hilaire pour prouver uniquement par cette autorité que dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean il s'agit du Sacrement de l'Eucharistie. Ce Ministre l'a dit dans son Avertissement, il le répete dans le commencement de son Livre; mais c'est ce qu'il y traite le moins. Il est pourtant aisé de juger que si c'eust esté le dessein que je m'en fusse proposé, il en eust fait, ou du moins deû faire une partie des *réflexions* de son ouvrage. Ce seroit trop se confier à sa propre autorité, de croire qu'une question fust décidée, en disant uniquement; *Je soustiens qu'on ne trouvera pas*

P. 22. *un seul mot dans tout le texte de Saint Hilaire, qui tende tant soit peu à nous faire croire que dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean* JESUS-CHRIST *ait eû dessein de nous parler du Sacrement de l'Eucharistie, & de nous le promettre.* On ne doit pas tant présumer de son Lecteur, dont l'esprit est toûjours difficile, & souvent rebelle, sur tout en fait de Religion. Il auroit donc fallu examiner ce passage par rapport aux textes de ce Chapitre qui y sont alleguez, faire l'application de ces textes à un autre sujet que celuy de l'Eucharistie; & enfin prévenir ou réfuter toutes les consequences que j'en ay voulu tirer. M. Bossatran n'a rien moins pris que ce parti: son affectation au contraire a esté de confondre ce passage avec un autre qui le précede, qui expose l'union où vivoient les premiers Fideles. Il veut que cette union fust un effet du Baptesme; & parce que nous sommes unis à JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, il prétend nonseulement que ce soit une seule & mesme union qui se fasse dans le Baptesme & l'Eucharistie, mais que ces deux

deux Sacremens ayent un mesme effet, & par conséquent une mesme nature. On voit assez combien ce raisonnement fondé sur un principe aussi incertain, ou pour mieux dire aussi évidemment faux, doit faire peu d'impression. Mais avant que de l'examiner, puis que M. Bossatran suppose que cette premiere question fit une partie de nostre dispute, & qu'il ose mesme la décider, sans pourtant l'approfondir, il est à propos de faire voir que si Saint Hilaire ne nous a pas dit que JESUS-CHRIST traitoit du Sacrement de l'Eucharistie, & en faisoit la promesse dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean, il l'a si bien supposé, qu'il ne nous a laissé aucun lieu d'en douter.

M. Bossatran a tasché d'obscurcir cette verité, en raisonnant sur des rapports qu'il veut faire de ce passage de Saint Hilaire à un autre du dixiéme livre de la Trinité. Et en effet, c'est un secret infaillible pour changer tout le sens d'un passage, que de le confondre avec une infinité d'autres, comme fait ce Ministre, qui traitent de sujets tout differens. Mais ces sortes de preuves

ſeront toûjours ſi frivoles auprés des gens un peu éclairez, & les moins verſez dans la lecture des Peres, que je ne m'y arreſteray pas. Il ajouſte que dans noſtre paſſage *Saint Hilaire y parle* à la verité *du Sacrement*, mais qu'*il y a une grande difference entre parler du Sacrement, & dire qu'au ſixiéme de Saint Jean* JESUS-CHRIST *nous promette le Sacrement:* de ſorte que, ſelon luy, un Auteur qui fait ſa preuve d'un texte de l'Ecriture ſur un ſujet qu'il veut expliquer, peut avoir crû que ce texte ne traite point de ce ſujet, s'il ne l'a pas expreſſément dit. C'eſt un raiſonnement qui ne merite pas plus d'eſtre réfuté que le premier. Mais afin de convaincre M. Boſſatran par luy-meſme, & luy faire voir le rapport que Saint Hilaire a toûjours crû & ſuppoſé dans ces textes de Saint Jean avec le Sacrement, il ne faut qu'examiner l'uſage que ce Miniſtre nous apprend luy-meſme que ce Saint Docteur en a fait. Il eſt vray que dans l'eſperance peut-eſtre de faire admirer ce que l'on n'entendroit pas, il embaraſſe ſon Lecteur de fauſſes définitions du Sacrement, &

d'une idée fort abstraite de l'union du Fidelle avec JESUS-CHRIST, qu'il confond mal à propos, & qu'il établit contre toute verité pour la *chose du Sacrement*, quoy-que ce n'en soit que l'effet: mais enfin il le faut suivre, & faire voir la verité par les propres paroles dont il a voulu couvrir son erreur. *Saint Hilaire*, dit-il, *ne traite dans ce passage que de l'union que les Fidelles ont avec* JESUS-CHRIST par l'Eucharistie. *Il cite*, ajouste-t-il, *quatre ou cinq versets du sixiéme Chapitre de Saint Jean, pour justifier la nature de cette union que nous avons avec* JESUS-CHRIST. *Ayant donc dessein de montrer la nature de cette union, il allegue le Sacrement, parce que dans l'usage du Sacrement cette union se fait ou se fortifie, & les passages qu'il cite de ce sixiéme Chapitre de Saint Jean*, a-t-il dit page 23. *ne sont que pour confirmer sa preuve de l'union veritable & réelle que nous avons avec* JESUS-CHRIST. Sur ces principes que je trouve établis par M. Bossatran, n'ay-je pas raison de conclure que Saint Hilaire a crû que ces textes de Saint Jean ont rapport au Sacre-

P. 26.
P. 21.
P. 26.

ment, puis qu'il en fait une mesme preuve, & que ce qu'il établit par le Sacrement, il le confirme par ces textes, qui, selon luy, justifient l'essence & l'effet du Sacrement ?

P. 27. M. Bossatran dit que *Saint Hilaire parle icy de l'union que nous avons avec* JESUS-CHRIST *par le ministere du Sacrement, mais qu'il ne dit point ce que le Sacrement est en luy-mesme*, & prétend par là que le passage de Saint Hilaire, ni les textes du sixiéme Chapitre de Saint Jean ne se peuvent appliquer au Sacrement, mais seulement au ministere du Sacrement. Sans répondre à cette distinction qui se détruit d'elle-mesme, il faudra donc dire sur ce principe que le mesme Saint Jean n'a point parlé de la génération du Verbe dans son premier Chapitre, parce qu'il ne nous a point dit ce que ce Mystere est en luy-mesme; & que les passages de l'Ecriture dont les Peres se sont servis pour soustenir & justifier cette verité ne s'y peuvent appliquer, patce qu'ils ne nous l'ont jamais définie. Mais pour confondre encore M. Bossatran par ses propres principes,

Dans le Sacrement, dit-il, *il y faut considerer deux choses, sçavoir ce qu'il est en luy-mesme, & le dessein de son institution: ce qu'il est en luy-mesme, c'est qu'il est une substance sensible & visible; & la fin de son institution, c'est d'estre un signe, & un sceau de l'union que nous avons avec* JESUS-CHRIST. Or Saint Hilaire nous apprend la substance du Sacrement & l'union que nous avons par luy avec JESUS-CHRIST: donc Saint Hilaire nous dit ce que le Sacrement est en luy-mesme, & la fin de son institution. Il nous apprend la substance du Sacrement, & l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST, lors que sur ces paroles qu'il rapporte de Saint Jean, *Ma chair est vrayment viande, & mon sang vrayment breuvage. Celuy qui mange ma chair & qui boit mon sang demeure en moy & moy en luy*. Il nous dit: *On ne nous a laissé aucun lieu de douter de la verité de sa chair & de son sang; car maintenant, & par la profession du Seigneur, & par nostre foy, c'est vrayment sa chair, c'est vrayment son sang, & ces choses receuës & avalées font que nous sommes en* CHRIST & que CHRIST

ſoit en nous. Peut-on demander une définition & une diſtinction plus claire du Sacrement & de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST par le Sacrement ? *C'eſt vrayment ſa chair, c'eſt vrayment ſon ſang :* voilà la ſubſtance du Sacrement, & ce qu'il eſt en luy-meſme bien nettement définis. *Et ces choſes receüës & avalées font que nous ſommes en* CHRIST, *&* *que* CHRIST *ſoit en nous :* voilà *le ſceau de noſtre union, le miniſtere du Sacrement, & la fin de ſon inſtitution.* Aprés cela M. Boſſatran oſe-t-il avancer que Saint Hilaire ne nous a point dit ce que le Sacrement eſt en luy-meſme ? Il eſt vray que dans l'explication que nous donne Saint Hilaire du Sacrement, il ne nous l'a point défini, comme M. Boſſatran, *une ſubſtance ſenſible & viſible ;* ce qui oblige ſans doute ce Miniſtre à nous ſuppoſer que ce Pere de l'Egliſe n'en a point du tout parlé. Mais pourquoy veut-il qu'il ſoit de l'eſſence d'un Sacrement d'eſtre *une ſubſtance ſenſible & viſible* ? Eſt-il meſme de l'eſſence d'aucune ſubſtance, comme ſubſtance, d'eſtre *ſenſible & viſible* ? Ce n'eſt

qu'un effet de sa détermination qui l'assujetit à ces accidens inséparables en apparence, mais pourtant tout-à-fait étrangers. On doit donc bien moins chercher ces suites naturelles dans le Sacrement qui est un estre tout particulier, & beaucoup plus surnaturel que naturel, à qui Dieu a donné telle forme & telle matiere qu'il luy a plû; & tous Messieurs les protestans ne sçauroient prouver par aucune raison, ni par aucune autorité qu'un Sacrement comme Sacrement doive estre une *substance sensible & visible.* Toute leur preuve n'est fondée que sur la comparaison que j'ay déja rapportée, & que M. Bossatran a pris dans Aubertin, qui dit : *Si dans le Baptesme nous sommes unis avec* JESUS-CHRIST, *& d'une telle union que Saint Hilaire, aprés Saint Paul, dit que nous y sommes revestus de* CHRIST, *sans que l'eau du Baptesme perde sa substance, pourquoy dans l'Eucharistie ne serions nous pas unis à* JESUS-CHRIST *sans que le Sacrement cesse d'estre une vraye substance de pain & de vin?* Voilà le plus grand, ou plustost le seul fondement de la créance de ces Mes-

ſieurs, voilà leur grande & unique raiſon: une comparaiſon de deux eſtres dont la matiere & la forme ſont toutes differentes, un *pourquoy* contraire à l'Ecriture, & oppoſé au bon ſens auſſi-bien qu'à la Religion fait toute la preuve de leur Doctrine. J'ay déja aſſez réfuté ce raiſonnement par les principes meſmes du Chriſtianiſme: mais comme M. Boſſatran en fait le fondement de ſon livre, *Ex his ipſis quibus utuntur refellendi ſunt*, il faut, comme nous apprend Saint Hilaire, le réfuter par les choſes meſmes dont il ſe veut ſervir; & cela eſt aiſé, ſi l'on veut examiner la nature & les effets de ces deux Sacremens.

Il eſt certain que le Bapteſme eſt un Sacrement qui conſiſte bien plus en accidens, & qui en eſt plus compoſé que de ſubſtance. Si l'eau dont on s'y ſert eſt une ſubſtance, elle n'eſt proprement la matiere de ce Sacrement que lors qu'on la répand ſur celuy qu'on baptiſe. De plus la forme & les effets de ce Sacrement ſont purement des accidens. Sa forme, *Je te baptiſe*, conſiſte dans une parole, une

action, & une aspersion, qui sont de purs accidens : son effet, qui est le nettoyement d'une ame souïllée du peché, & un don de la grace, est encore un accident, car ce n'est qu'une succession & un changement de qualitez dans l'ame & la personne du Baptisé. Il n'y a donc presque rien de substantiel dans le Baptesme : ce qui fait son essence & ce qui y est de plus grand & de plus élevé est tout accident. L'Eucharistie au contraire est un Sacrement de substance ; ce n'est pas un don, une grace, ou une qualité qu'il contienne, & qu'il confere, c'est le Corps mesme de JESUS-CHRIST : les paroles mesme qui s'y prononcent sont toutes substantielles, *Cecy est mon Corps*, c'est à dire, qu'elles ne peuvent s'énoncer que d'une substance au contraire de celles du Baptesme. Mais ce qui fait la grande difference de ces deux Sacremens, & ce qui merite d'estre observé, c'est que la forme du Baptesme, *Je te baptise*, est prononcée sur celuy qui reçoit ce Sacrement, & non sur la matiere de ce Sacrement. La forme de l'Eucharistie au contraire, *Cecy est mon Corps*, est pronon-

cée ſur la matiere du Sacrement, & non ſur celuy qui le reçoit. Or toute forme produit ſon effet dans le ſujet où elle eſt appliquée ; la forme de l'Euchariſtie doit donc produire ſon effet dans le ſujet ſur qui elle eſt prononcée, comme la forme du Bapteſme produit ſon effet dans celuy ſur qui on la prononce, & à qui elle eſt appliquée. Et puis qu'il faut des raiſons à M. Boſſatran dans les plus myſterieux ouvrages du Fils de Dieu, voilà *pourquoy* l'eau ne change point, & ne doit point changer dans le Bapteſme, parce que la forme de ce Sacrement n'agit point ſur elle, mais ſur le Baptiſé ſur qui elle eſt énoncée. Mais la ſubſtance du pain doit changer dans l'Euchariſtie, parce que la forme de ce Sacrement luy eſtant toute appliquée, c'eſt le ſujet ſur qui elle doit produire ſon effet, qui eſt le Corps de JESUS-CHRIST, comme le Bapteſme produit dans ſon ſujet la grace & le nettoyement qu'il ſignifie. On ne doit donc plus demander pourquoy dans l'Euchariſtie le Sacrement ceſſe d'eſtre une vraye ſubſtance de pain &

de vin, l'eau subsistant toûjours la mesme dans le Baptesme, puis qu'il semble que Jesus-Christ a voulu confirmer par un ordre naturel sa volonté souveraine qui en a ainsi ordonné. Quand on ne veut fonder ses principes que sur des rapports & des comparaisons, comme font Messieurs de la R.P.R. on ne peut s'empescher d'estre ébloûï d'illusions qui précipitent dans les erreurs les plus grossieres & les plus insoustenables. Cela se voit dans la conduite de M. Bossatran, qui pour fonder un plus grand rapport entre le Baptesme & l'Eucharistie, ne se contente pas de confondre leur essence & leur nature, mais il en veut encore, contre les principes mesmes de sa Religion, confondre les effets & l'union, que l'un & l'autre de ces Sacremens nous donne avec Jesus-Christ. *Il faut necessairement*, dit-il, *que ce soit une seule & mesme union, car elle ne peut pas estre d'une qualité dans le Baptesme & d'une autre dans l'Eucharistie.* Cependant si nous consultons son Catechisme sur cette union, le Dimanche 49. nous apprend que *dans le Baptesme nous sommes vestus de* Jesus-

CHRIST, *& y recevons son Esprit*; & le Dimanche 51. que *dans la Cene, par la communication de son Corps & de son Sang, nos ames sont nourries en l'esperance de la vie éternelle.* Nostre union dans le Baptesme avec JESUS-CHRIST n'est donc, selon les principes mesmes de Messieurs de la R. P. R. qu'une effusion de son Esprit en nous; & dans la Cene, c'est une communication non-seulement de cét Esprit, mais du Corps mesme de JESUS-CHRIST. C'est ce que le Dimanche 52. explique plus amplement, lors qu'il dit: *Combien donc que* JESUS-CHRIST *nous soit vrayment communiqué & par le Baptesme & par l'Evangile, toutefois ce n'est qu'en partie, non pas pleinement: mais dans la Cene, le Corps du Seigneur, en tant qu'il a esté une fois offert en Sacrifice pour nous réconcilier à Dieu, nous est maintenant donné, &* JESUS-CHRIST *nous fait participans de sa propre substance pour nous unir avec soy en une vie.* Il n'en faut pas, ce me semble, davantage, pour persuader aux plus zelez, & mesme aux plus opiniastres partisans de M. Bossatran, que quoy qu'il en puisse dire,

dire, l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST par le Baptesme, & celle que nous y avons par l'Eucharistie, doivent estre, selon sa créance mesme, fort differentes. En effet, on a toûjours universellement crû parmi tous les Chrestiens, que le Baptesme estoit une participation des merites de la Croix & du sang de JESUS-CHRIST; que c'estoit un don de la grace, une communication de son esprit, & une régénération dans une nouvelle vie, parce qu'il nous delivre de la mort & de la servitude du peché. On n'a jamais dit cela de l'Eucharistie, si ce n'est parce qu'elle suppose ces effets plûtost qu'elle ne les produit. Mais personne n'a jamais douté qu'elle n'y ajoustast la possession de ce Corps adorable & de ce Sang précieux répandu sur la Croix, & qu'elle ne fust une participation aussi complete de cét auguste Sacrifice qu'elle en est une parfaite representation. Il seroit donc surprenant que M. Bossatran nous débitast de si étranges propositions, & si opposées à sa propre Religion, si l'on ne sçavoit que n'ayant fait que traduire les

pensées & presque les paroles d'Aubertin, il s'est trouvé engagé de donner dans tous ses égaremens. Mais c'est trop déferer à l'autorité d'un tel Maistre, de vouloir, sur sa méchante foy, fonder son erreur sur Saint Hilaire; & de dire pour prouver que ce Pere de l'Eglise a crû que c'estoit une seule & mesme union qui se faisoit dans les deux Sacremens, *qu'il raisonne de la mesme maniere, & pour le mesme dessein, au regard de l'Eucharistie, qu'il a*
P. 18. *fait au sujet du Baptesme; qu'il a le mesme but, & qu'il employe la mesme expression dans l'un que dans l'autre.* Je ne veux, pour justifier Saint Hilaire, que la preuve que ce Ministre nous en rapporte, qui détruit positivement ce qu'il en veut établir. *S'il a dit de celuy-cy,* ajouste-t-il, *Comment n'entendez-vous pas dans ces choses une unité naturelle? Il dit aussi de celle-la que* JESUS-CHRIST *est en nous par l'unité de la nature.* M. Bossatran trouvera bon que je commence par luy soustenir que non-seulement ces expressions ne sont point les mesmes, mais qu'elles ne sont point de Saint Hilaire, & qu'il ne s'en est jamais servi.

Saint Hilaire a dit à la verité, parlant des premiers Fidelles, *Comment n'entendez-vous point une unité naturelle en* CEUX *qui sont un par la nature d'une seule foy ?* & c'est ainsi que M. Bossatran a traduit luy-mesme ce passage : *Quomodo non naturalem in his intelligis unitatem, qui per naturam unius fidei unum sunt ?* Mais il n'a jamais dit confusément, comme luy fait dire ce Ministre, *Comment n'entendez-vous pas dans* CES CHOSES *une unité naturelle ?* M. Bossatran a crû qu'en substituant CES CHOSES au lieu de CEUX qui ne comprend que les premiers Fidelles dont parle ce passage, & en supprimant la moitié de ce texte, il surprendroit plus aisément son Lecteur, en donnant plus d'étenduë à son imagination, & luy feroit plus aisément confondre l'union de ces premiers Chrestiens entre eux, dont il est uniquement parlé dans ce passage, avec l'union des Fidelles avec JESUS-CHRIST dont il est parlé dans celuy de l'Eucharistie. Mais si ce Ministre vouloit ainsi alterer ce passage, s'il vouloit en détacher ces paroles de celles qui les précedent & qui les sui-

vent, qui en expliquent le sens, il ne falloit pas le traduire luy-mesme dans un sens contraire, l'inserer dans son Livre, & le rapporter tout entier.

Je luy diray la mesme chose sur le texte qu'il rapporte du passage de l'Eucharistie que sur celuy du Baptesme, & je luy soustiens qu'il n'y trouvera jamais que Saint Hilaire ait dit que JESUS-CHRIST *est en nous par l'unité de la nature.* Saint Hilaire a dit plus, il est vray, en disant que JESUS-CHRIST est en nous par la verité de la nature, ce qu'il explique, en disant que, *Comme le Verbe a veritablement pris nostre chair, nous prenons veritablement le Verbe chair par le Sacrement:* mais il ne s'est jamais contenté de dire que JESUS-CHRIST fust seulement en nous par l'unité de la nature, & cette proposition n'est pas moins supposée que la précedente. Mais accordons à M. Bossatran toutes ses suppositions. Croira-t-on jamais que ces paroles, *Comment n'entendez-vous pas dans ces choses une unité naturelle,* & celles-cy, JESUS-CHRIST *est*

en nous par l'unité de la nature, ſoient une meſme expreſſion, & qu'elles ſignifient la meſme choſe? M. Boſſatran en eſt ſi peu convaincu luy-meſme, qu'il en parle tout autrement dans la page ſuivante, où il nous rapporte ces meſmes textes pour les comparer l'un à l'autre. *Saint Hilaire*, dit-il, *dans le Bapteſme appelle cette union une union naturelle: Quomodo non naturalem in his intelligis unitatem? Comment n'entendez-vous pas dans* CES CHOSES *une unité naturelle? Dans le paſſage qu'on nous allegue il s'exprime à* PEU-PRE'S *de la meſme maniere: Quomodo non naturaliter manere in nobis exiſtimandus eſt? Comment ne doit-on pas croire qu'il demeure en nous naturellement?* M. Boſſatran ne fait donc plus dire à Saint Hilaire que JESUS-CHRIST eſt en nous par l'unité de la nature, mais *qu'il faut croire qu'il demeure naturellement en nous*: il ne dit plus que ce Pere ſe ſoit ſervi de la meſme expreſſion, mais *qu'il s'exprime à* PEU-PRE'S *de la meſme maniere*; & cét à *peu-prés* n'eſt fondé que ſur ce que les termes de *naturelle & naturellement*, qui ont, comme tout le monde P. 50.

ſçait, une infinité de ſignifications équivoques, ſe trouvent dans les deux propoſitions. Je laiſſe donc à juger ſi deux expreſſions qui ne ſont qu'*à peu-prés* de la meſme maniere, & dont le rapport n'eſt fondé que ſur des termes auſſi équivoques, ſont une preuve bien autentique que Saint Hilaire *n'en ait fait qu'un meſme raiſonnement, qu'il y ait eû un meſme but, & que l'union dont il parle dans la Cene ſoit la meſme que celle dont il parle dans le Bapteſme.* Cependant c'eſt ſur cét unique fondement, ſur ces textes alterez, & ſur ces illuſions, toutes groſſieres qu'elles ſont, que M. Boſſatran fonde ſa créance ſur Saint Hilaire & toute l'autorité de ſon Livre.

P. 28.

Il faut l'entendre luy-meſme pour ſe l'imaginer : mais je rapporteray ſes paroles pour que l'on n'en puiſſe douter. *Cela poſé*, dit-il, c'eſt-à-dire ces deux textes de Saint Hilaire qui ne ſont point de Saint Hilaire, *je fais mon raiſonnement de cette maniere. Si Saint Hilaire a le meſme but dans le Sacrement de la ſainte Cene que dans celuy du Bapteſme, & s'il employe la meſme ſorte d'expreſſion dans l'un & dans l'autre, il*

P. 28.

s'ensuit que l'union dont il parle dans la Cene est la mesme que celle dont il parle dans le Baptesme : or est-il que Saint Hilaire n'a qu'un mesme but dans ces deux Sacremens, sçavoir de montrer nostre union avec JESUS-CHRIST, *& qu'il employe les mesmes expressions en l'un & en l'autre : donc l'union dont il parle au regard de la Cene, est la mesme que celle dont il parle au sujet du Baptesme. Il est presentement question de sçavoir quelle est cette union qui se fait par le ministere du Baptesme : elle regarde l'ame uniquement, & l'ame régenerée par de nouvelles habitudes d'innocence & de connoissance : d'où je conclus que celle qui se fait par l'Eucharistie ne regarde aussi que l'ame régenerée par les vertus Chrestiennes.* Il est aisé de conclure ce que l'on veut quand l'on se fait ses principes, ses passages, & ses autoritez : mais quand ces principes, ces passages, ces autoritez & tout ce que l'on avancee est imaginaire, que deviennent la conclusion & toutes les consequences ?

Pour appliquer cela au raisonnement de M. Bossatran, & faire voir le peu de fondement de toutes ses propositions, je dis qu'il ne sera jamais en

ſon pouvoir de faire voir que Saint Hilaire ſe ſoit ſervi des meſmes expreſſions dans le paſſage du Bapteſme & celuy de l'Euchariſtie, d'autant plus que dans les textes qu'il a fabriquez luy-meſme pour en faire ſa preuve, il n'oſe, & ne peut dire que ce ſoit une meſme expreſſion, mais ſeulement que ce Pere *s'y exprime à peu-prés de la meſme maniere :* à quoy il n'eſt pas, je crois, neceſſaire de rien ajouſter.

Il n'eſt pas plus vray de dire que Saint Hilaire ait le meſme but dans ces deux paſſages que les meſmes expreſſions, & il faut n'avoir jamais examiné le ſentiment des Ariens, les objections qu'ils faiſoient, & ce que Saint Hilaire leur a répondu, pour en raiſonner de la ſorte. Il n'y a perſonne qui ne croye, ſur le raiſonnement de M. Boſſatran & les principes de ce Miniſtre, qu'il n'eſtoit queſtion entre Saint Hilaire & les Ariens que de noſtre union avec JESUS-CHRIST par le miniſtere des Sacremens, & que *Saint Hilaire n'a eû d'autre but & d'autre deſſein que de leur prouver que c'eſtoit une ſeule & meſme union qui ſe faiſoit*

dans le Baptesme & l'Eucharistie: c'est la seconde proposition mot pour mot de l'argument de M. Bossatran. Cependant on sçait assez qu'il n'a jamais esté question entre Saint Hilaire & les Ariens de nostre union avec JESUS-CHRIST, mais de l'unité ou diversité de la nature de JESUS-CHRIST avec le Pere Eternel. Ces Héretiques, bien loin de combatre l'union des Fidelles ou entre eux ou avec JESUS-CHRIST, ils s'en servoient au contraire comme d'une preuve de leur erreur. Ils disoient que Saint Luc nous apprenoit dans les Actes, que *les Apostres & les premiers Chrestiens n'estoient qu'un*; que Saint Paul avoit dit que *celuy qui plantoit & celuy qui arrosoit n'estoient qu'un*; que JESUS-CHRIST avoit prié *que comme le Pere estoit dans le Fils & le Fils dans le Pere, sur cette forme d'unité tous ceux qui croiroient en luy fussent un dans le Pere & dans le Fils*. Or, disoient-ils, comme les Fidelles ne peuvent pas estre confondus en Dieu, ni mesme entre eux, il faut croire que cette unité que l'Ecriture leur attribuë est une unité de consentement & de volonté seulement,

P. 25.

Hil. de Trin. l. 8. p. 119.

& non d'essence, & par consequent que cette unité que cette mesme Ecriture nous enseigne entre le Pere & le Fils par ces paroles, *le Pere & moy nous ne sommes qu'un*, est une unité de volonté, & non de nature.

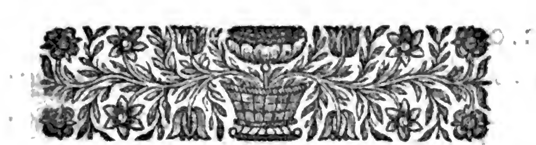
Hil. p. 120. Saint Hilaire, pour réfuter ces héretiques par leur propres raisons, soustenoit que l'union des Fidelles entre eux n'estoit pas seulement une union de consentement & de volonté, mais que c'estoit une union naturelle, parce qu'elle estoit produite par la nature d'une seule & mesme Foy qui les régénéroit dans une nouvelle nature de vie & d'immortalité. Il dit la mesme chose de celuy qui plante & de celuy qui arrose, & qu'ils sont un non-seulement de volonté, mais de leur nature, parce que la grace en a fait une mesme chose & des Ministres de mesmes effets. Enfin il vient à l'union des Fidelles avec le Pere & le Fils, pour laquelle JESUS-CHRIST a prié dans Saint Jean: il
C. 17. l'explique par l'Eucharistie, & en fait sa preuve pour convaincre ces héretiques de l'unité du Fils avec le Pere. Il établit d'abord nostre union avec

Jesus-Christ, en disant qu'il est ... nous par la verité de sa nature que nous recevons dans l'Eucharistie, comme nous sommes en luy par la verité de nostre nature qu'il a prise dans le sein de Marie. Cette union établie, il dit qu'elle nous éleve à celle du Pere, *Car c'est ainsi*, dit-il, *que tous ensemble nous ne sommes qu'un, parce que le Pere est en* Jesus-Christ, *& que* Jesus-Christ *est en nous*; & pour convaincre les Ariens de cette unité du Pere avec le Fils, il dit que Jesus-Christ a enseigné luy-mesme le mystere de cette unité parfaite par ces paroles: *Comme mon Pere qui est vivant m'a envoyé, & que je vis par mon Pere; celuy aussi qui me mangera vivra par moy. Il vit donc par le Pere*, dit-il; *& de la mesme maniere qu'il vit par le Pere, nous vivrons par sa chair.* D'où il conclut que puis que nous vivons naturellement par Jesus-Christ selon la chair, parce que nous avons receû veritablement la nature de sa chair, il faut que toute la nature & l'essence du Pere soit dans le Fils, puis que le Fils vit par le Pere. Il est donc aisé de voir la difference du des-

ſein, des preuves, & des unions dont Saint Hilaire traite dans ces Paſſages.

Si M. Boſſatran veut toûjours ſouſtenir, par un aveugle attachement pour Aubertin, que toutes ces unions ne ſont qu'une ſeule & meſme union dans le ſentiment de Saint Hilaire, ſur cét unique fondement qu'il les a employées pour un meſme deſſein, c'eſt à dire, pour prouver l'unité de JESUS-CHRIST avec ſon Pere, il faut qu'il s'enſuive non-ſeulement que toutes les preuves d'un livre, mais toutes les pieces d'un ouvrage, tous les materiaux d'un édifice, toutes les couleurs d'un tableau ne ſoient qu'une ſeule & meſme choſe, parce qu'elles ſont toutes employées pour un meſme deſſein. Voila à quoy peut aboutir le raiſonnement de M. Boſſatran, qui fait pourtant le fondement de tout ſon livre & la matiere de ſes *réflexions*. On doit eſtre aſſez perſuadé que toutes ſes preuves étant fondées ſur de ſi faux principes, elles ne peuvent pas eſtre plus veritables. Mais pour n'en laiſſer aucun doute, il faut les examiner en particulier, & par rapport au Paſſage qui eſt en queſtion.

PASSAGE



PASSAGE
DE SAINT HILAIRE
du 8. l. de la Trinité,

de la Verſion de M. Boſſatran.

JE demande maintenant à ceux qui introduiſent une unité de volonté entre le Pere & le Fils, ſi JESUS-CHRIST *eſt aujourd'huy en nous par la verité de la nature, ou par l'union de la volonté. Car ſi le Verbe a veritablement eſté fait chair, & ſi veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, comment ne doit-on pas croire qu'il demeure naturellement en nous, luy qui ſe faiſant homme, a pris la nature de noſtre chair, qui luy eſt maintenant inſéparable, & il a meſlé*

la nature de sa chair avec la nature de l'éternité, sous le Sacrement de sa chair, qui nous doit estre communiquée? Car c'est ainsi que nous ne sommes tous qu'un, parce que le Pere est en CHRIST, *&* *que* CHRIST *est en nous. Quiconque donc niera que le Pere soit en* CHRIST *naturellement, qu'il nie aussi premierement, ou qu'il n'est point luy-mesme en* CHRIST *naturellement, ou que* CHRIST *n'est point en luy; parce que le Pere estant en* CHRIST, *&* CHRIST *en nous, ils nous font estre un en eux. Si donc* JESUS-CHRIST *a pris veritablement la chair de nostre corps, & si cét homme qui est né de Marie, est veritablement le* CHRIST, *& si sous le mystere nous prenons veritablement la chair de son corps; par cela aussi nous serons un, parce que le Pere est en luy, & luy en nous. Comment asseûre-t-on une union de volonté, puis*

la proprieté naturelle par le Sacrement, est un Sacrement d'une parfaite unité? Il ne faut point parler dans les choses de Dieu selon le sens des hommes & du monde; & il ne faut point, par une violente & impudente exposition, arracher à la sincerité des paroles celestes la perversité d'une intelligence étrangere & impie. Lisons ce qui est écrit, & entendons ce que nous lisons, & alors nous satisferons au devoir d'une foy parfaite. Car ce que nous disons de la verité naturelle de CHRIST *en nous, si nous ne l'avons appris de luy, nous le disons avec folie & impiété. Car il dit luy-mesme:* Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuvage. Celuy qui mange ma chair & qui boit mon Sang, demeure en moy & moy en luy. *On ne nous a laissé aucun lieu de douter de la verité de sa chair & de son sang. Car maintenant & par la*

profession du Seigneur mesme, & nostre foy, c'est vrayment la chair, c'est vrayment le sang. Et ces choses receuës & avalées font, & que nous soyons en CHRIST, *& que* CHRIST *soit en nous. Cela n'est-ce pas la verité? Qu'il arrive en effet que cela ne soit point vray, pour ceux qui nient que* JESUS-CHRIST *soit vray Dieu. Il est donc en nous par sa chair, & nous sommes en luy, en tant que ce que nous sommes avec luy, est en Dieu. Or que par le Sacrement de sa chair & de son sang communiquez, nous soyons en luy, il le témoigne luy-mesme, disant,* Et le monde ne me voit plus: mais vous me verrez, parce que je vis, & vous vivrez aussi, puis que je suis en mon Pere, & vous en moy, & moy en vous. *S'il eust voulu entendre seulement une union de volonté, pourquoy a-t-il exposé un certain degré, & un certain ordre pour parvenir au*

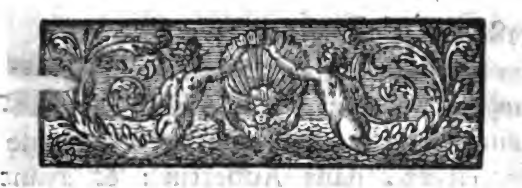
semble de cette union, si ce n'est que, comme il estoit en son Pere par la nature de sa Divinité, nous au contraire, nous fussions en luy par la naissance corporelle, & luy encore fust crû estre en nous, par le mystere des Sacremens? Et qu'ainsi, une union parfaite nous fust enseignée par le Médiateur, puis que nous demeurans en luy, il demeurast luy-mesme en son Pere, & que demeurant au Pere, il demeurast en nous: & que de cette sorte, nous nous avancions jusqu'à l'unité du Pere; comme celuy qui est en luy est naturellement en luy par sa nativité, nous sommes aussi naturellement en luy, puis qu'il demeure naturellement en nous. Or que cette union soit naturelle en nous, il le témoigne luy-mesme par ces paroles: Celuy qui mange ma chair & qui boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. *Car aucun ne sera en luy, sinon celuy dans lequel il aura esté,*

ayant pris seulement en soy la chair de celuy qui aura pris la sienne. Il avoit déja enseigné un peu auparavant le Sacrement de cette union parfaite, quand il dit : Comme mon Pere qui est vivant, m'a envoyé, & que je vis par mon Pere, celuy aussi qui mange ma chair, vivra par moy. *Il vit donc par le Pere ; & de la maniere qu'il vit par le Pere, de la mesme maniere nous vivrons par sa chair. Car toute comparaison se prend pour un modele d'intelligence, afin que nous puissions comprendre que la chose dont il s'agit, est selon l'exemple qui est proposé. Or c'est icy la cause de nostre vie, que nous ayons* CHRIST *par sa chair demeurant en nous, qui sommes charnels, & qui devons vivre par luy avec la mesme condition qu'il vit luy-mesme par son Pere. Si donc nous vivons par luy naturellement selon la chair, c'est-à-dire, si nous sommes participans de*

la nature de sa chair, comment n'aura-t-il point naturellement le Pere en luy selon l'Esprit, puis qu'il vit par le Pere? Or il vit par le Pere en tant que sa nativité ne luy a point apporté une nature differente & étrangere; en tant que ce qu'il est, il l'est de luy, & toutefois il n'est point séparé de luy naturellement par aucune diversité de nature qui les divise: en tant enfin qu'il a le Pere, par sa nativité en la vertu de sa nature. Or nous avons dit tout cecy, parce que les héretiques introduisant faussement une simple unité de volonté entre le Pere & le Fils, se servoient de l'exemple de nostre union avec Dieu. Comme si nous n'estions unis avec le Fils, & par le Fils avec le Pere, que par une simple union de volonté, & par le devoir de nostre Religion, sans recevoir aucune propriété de communion naturelle par le Sacrement de sa chair & de son sang. Au lieu qu'à cause de

l'honneur du Fils de Dieu, honneur qui nous a esté donné, (sçavoir d'estre enfans de Dieu) *& à cause que le Fils demeure en nous par sa chair,* (ou charnellement,) *estant aussi unis en luy corporellement & inséparablement, nous devons annoncer hautement le mystere de cette vraye & naturelle unité.*





EXPLICATION DU PASSAGE DE SAINT HILAIRE.

Je demande maintenant à ceux qui introduiſent une unité de volonté entre le Pere & le Fils, ſi Jesus-Christ *eſt aujourd'huy en nous par la verité de la nature, ou par l'union de la volonté.*

Cette demande que fait Saint Hilaire au ſujet de l'Euchariſtie, *Si* Jesus-Christ *n'eſt pas en nous par la verité de la nature*, eſt ſi differente de celle qu'il fait au ſujet du Bapteſme, *Si tous ceux dont l'ame & le cœur ſont un, le ſont par la Foy de Dieu*, qu'il y a lieu d'eſtre ſurpris comment Meſſieurs les Proteſtans prétendent faire de l'une & de l'autre un meſme principe, & en tirer

les mesmes consequences. Ce n'est pas un dessein dont M. Bossatran soit l'auteur; il l'a trouvé, comme le reste de son livre, dans Aubertin : & avant Aubertin, Beze, & Pierre Martyr ne pouvant autrement se défendre, que Saint Hilaire n'ait établi une union réellement corporelle aussi-bien que spirituelle des Fidelles avec JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, ils ont toûjours soustenu que ce Pere de l'Eglise avoit confondu cette union avec celle du Baptesme, qui est purement spirituelle, sous prétexte qu'il dit que l'une & l'autre est naturelle. Bellarmin réfutant ces deux premiers Réformateurs, a tres-bien remarqué qu'il y avoit une tres-grande difference, que deux choses fussent unies entre elles naturellement, ou qu'elles fussent unies naturellement l'une dans l'autre. Il n'y a personne qui ne le comprenne, & qui n'en doive estre persuadé: car, dit fort bien ce Cardinal, *afin que plusieurs choses soient unies naturellement, il suffit qu'elles participent toutes à la nature de la chose dans laquelle elles sont unies; mais afin que deux choses soient naturellement*

unies l'une dans l'autre, il faut que la nature de l'une soit réellement & veritablement dans l'autre. Aubertin se voyant trop pressé par ce raisonnement où il n'y a pas de replique, a voulu en éviter la force par un autre que M. Bossatran a fort étendu, & où la difficulté est toute changée. *Comme Saint Hilaire*, disent ces Ministres, *nous dit que par l'Eucharistie nous avons une unité naturelle avec* CHRIST, *il nous asseûre aussi semblablement que les Fidelles ont entre eux & avec* CHRIST *une unité naturelle par la Foy, par le Baptesme, & par la Régénération : or cette union naturelle, soit des Fidelles entre eux, par les qualitez, ou des Fidelles avec* JESUS-CHRIST, *duquel tous sont revestus par le Baptesme, est seulement mysterieuse, & spirituelle : donc l'union des Fidelles avec* CHRIST *dans l'Eucharistie, n'est aussi que mysterieuse & spirituelle.* Il est aisé de découvrir le sophisme de ce raisonnement, & encore plus de le réfuter : car de vouloir que deux choses soient d'une mesme espece, parce qu'elles sont toutes deux naturelles, c'est à dire, tout au plus d'un mesme genre, c'est vou-

P. 32. & Aub. 417.

loir les plus grandes absurditez que l'on se puisse imaginer. La preuve en est facile à voir dans la réponse qui se peut faire à ces Messieurs mot à mot sur leurs principes. Comme les Philosophes disent que l'ame a une unité naturelle avec le corps, ils disent aussi que les membres ont une unité naturelle entre eux, le fer avec l'aiman, & la pierre avec son centre : or l'unité de l'ame est une unité interne & d'infusion : donc l'unité du fer avec l'aiman, de la pierre avec son centre, &c. est aussi une unité interne & d'infusion ; & on pourra conclure la mesme chose de toutes les unions naturelles. Je laisse à M. Bossatran à se tirer de l'embarras où il se jette par ses sophismes : je diray seulement que Bellarmin avoit prévenu tout ce que l'on luy pouvoit répondre, en disant, comme Aubertin le reconnoist luy-mesme, que Saint Hilaire ne parle point de l'union qui se fait dans le Baptesme de la mesme maniere que de l'union qui se fait par l'Eucharistie ; & cette raison paroissoit assez forte pour meriter d'estre examinée. Mais Aubertin voyant bien qu'il auroit

auroit plus d'avantage à la rejetter qu'à l'approfondir, se contente de dire qu'elle est frivole : *Sed hæc levia sunt.* Car, dit-il, *Bellarmin suppose qu'il est different chez Saint Hilaire que des choses soient unies naturellement, ou qu'une chose soit naturellement dans une autre, & que pour ce dernier il faut que la nature de l'une soit dans l'autre : l'un & l'autre est faux.* Cette maniere de répondre est aisée ; mais je ne sçay si l'on peut exiger d'un homme raisonnable qu'il s'en contente, & sur tout en telle occasion. Ce Ministre luy-mesme, qui ne l'a pas tout-à-fait crû, a voulu prouver ce qu'il disoit par des passages d'autres Peres, où il soustient que ces deux façons de parler, quoyque differentes, sont pourtant employées dans le mesme sens. Mais voyant encore que tout ce qu'il rapporte ne prouve point ce qu'il a avancé, il croit en éviter le reproche, en se le faisant luy-mesme, & en se disant : *Il ne serviroit de rien de dire que ce mot* naturellement *n'est dans aucun de ces passages*, en quoy il reconnoist assez luy-mesme que tout ce qu'il rap-

porte n'eſt point ſur la queſtion. Enfin voulant affecter une ſurabondance de preuves & de raiſons lors qu'il n'en donne aucune, il ſe fait une derniere
411. 2. Col. inſtance & ajouſte : *Mais, me dira-t-on, pourquoy Saint Hilaire ne dit-il donc pas que* CHRIST *eſt en nous par la Foy & par le Bapteſme, comme il dit qu'il y eſt par l'Euchariſtie? Pourquoy ne dit-il pas que les Fidelles ſont l'un dans l'autre par la Foy, mais qu'ils ſont tous un par la Foy? Je réponds*, dit ce Miniſtre, *que ces deux façons de parler ayant meſme force & meſme ſignification, il luy a eſté égal de ſe ſervir de l'une ou de l'autre: car l'Apoſtre ne dit-il pas, que nous ſommes membres les uns des autres? Et qu'eſt-ce qu'eſtre membre les uns des autres, qu'eſtre les uns dans les autres?* On ſe perſuadera ſi peu que ce ſoit là le ſens de Saint Paul, & toute cette réponſe & cette preuve ſont ſi contraires à nos ſens, à la raiſon, à l'uſage & à la verité, que je ne croy pas qu'elles meritent d'eſtre réfutées. Cependant voilà à quoy aboutit tout le raiſonnement d'Aubertin, & l'unique fondement dont M. Boſſatran & tous ſes partiſans ſe

ſervent pour prouver que Saint Hilaire autoriſe leur créance. S'il ſuffit pour établir un dogme & un article de Foy, de confondre deux expreſſions auſſi ſenſiblement differentes que celles-là, il y a peu de veritez aſſeûrées. Je ferois juges volontiers dans cette queſtion tous Meſſieurs les Proteſtans, ſi Saint Hilaire luy-meſme ne l'avoit pas décidée par l'explication & la preuve qu'il donne à la demande qu'il a propoſée : elle eſt ſi préciſe & ſi formelle pour l'Euchariſtie, & convient ſi peu au Bapteſme, que l'on ne peut eſtre aſſez ſurpris de la témerité de ceux qui veulent confondre les effets de ces deux Sacremens.

Car ſi le Verbe a veritablement eſté fait chair, dit-il, *& ſi veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, comment ne doit-on pas croire qu'il demeure naturellement en nous?*

On voit par ces paroles que Saint Hilaire, pour établir l'union ſubſtantielle de JESUS-CHRIST avec nous, commence par établir la nature & la

substance de JESUS-CHRIST. *Car si le Verbe a veritablement esté fait chair*, voilà la nature de JESUS-CHRIST, *le Verbe chair* : & voicy comment elle s'unit aux Fidelles, *& si veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, ne doit-on pas croire qu'il demeure naturellement en nous?* Calvin pressé par la force de ces paroles, a mieux aimé les traiter d'hyperbole, que d'y répondre. Aubertin, & devant luy Pierre Martyr, ne pouvant plus nier que cette demeure de JESUS-CHRIST en nous ne se fist, dans le sentiment de Saint Hilaire, par la manducation de l'Eucharistie, ont dit que c'estoit par une manducation spirituelle de JESUS-CHRIST, & non par une manducation de bouche, qu'ils appellent orale: mais cette manducation spirituelle convient si peu aux paroles de Saint Hilaire, qu'elle en détruit absolument le sens. Car si nostre ame & nostre esprit ont seuls part à cette manducation, il n'est pas vray que nous prenions veritablement le Verbe chair, car l'esprit n'a jamais pris veritablement rien de materiel; & si c'est par

la Foy que nous prenons ce Verbe incarné, ce n'est donc pas par la viande du Seigneur, c'est-à-dire, par l'Eucharistie, comme l'asseûre Saint Hilaire. *Mais*, disent-ils, *la viande du Seigneur & le Verbe chair sont deux choses differentes; & si ces paroles ne signifient pas deux choses differentes*, dit M. Bossatran, *& que le Verbe chair & la viande du Seigneur soient une seule & mesme chose, cette identité fera qu'une chose sera prise par elle-mesme, & par consequent que Saint Hilaire a voulu dire, Nous prenons le Verbe chair par le Verbe chair, ou bien, la chair de son corps par la chair de son corps* M. Bossatran se jouë à son aise sur ces expressions, & donne en six pages ce qu'Aubertin avoit dit avant luy en trois lignes. Pour répondre à l'un & à l'autre en peu de mots, & lever une difficulté qu'ils cherchent à faire sur des termes, & contre les premiers principes de la raison, je dis que le genre, l'espece, & l'individu sont trois choses, mais que cela n'empesche pas que l'espece ne soit contenuë dans le genre, & l'individu dans l'espece, & qu'en un sens ce ne soit

P. 57.

une mesme chose, quoy-que dans un autre elles soient tres-differentes. Appliquons cecy. Le mot de viande est un terme générique; le mot de viande du Seigneur en est une espece; & le Verbe chair est contenu dans cette espece : mais par la mesme raison il participe à cette espece, & il sera toûjours vray de dire de luy qu'il est une viande, & viande du Seigneur, puis que c'est luy-mesme qui en a pris
Jo. 6. 55. la qualité aussi-bien que la nature, *Ma chair est vrayment viande.* Mais sans sortir des principes de la Religion, la viande du Seigneur, & la chair du Seigneur sont deux choses, il est vray: car le Sacrement entier & la chose du Sacrement sont effectivement deux choses; on ne l'a jamais contesté à M. Bossatran. Mais nous disons que l'une fait partie de l'autre; que l'une est plus simple & plus distincte, l'autre composée, & par consequent plus confuse. Il n'y a donc rien de surprenant quand Saint Hilaire nous dit que nous prenons le Verbe chair dans la viande du Seigneur, puis que c'est seulement dire que nous prenons une partie dans son

tout, & la chose du Sacrement dans le Sacrement entier. *Mais*, s'écrie encore M. Bossatran, *quelle est donc cette viande du Seigneur à la Romaine? Entendront-ils une viande à la lettre, c'est à dire, un aliment en effet, comme sont le pain & le vin? Mais Rome a tout transsubstantié, & elle ne reconnoist point d'autre substance dans le Sacrement que* JESUS-CHRIST *luy-mesme.* Et aprés s'estre fait les difficultez ordinaires sur les accidens du Sacrement ausquelles nous répondrons dans la suite, *Il faut donc,* dit-il, *que la viande du Seigneur soit necessairement une substance qui nourrisse; mais cela ne peut subsister avec la créance Romaine, qui rejette la substance des alimens dans l'Eucharistie.* Est-il possible qu'un homme aussi éclairé que M. Bossatran, puisse dire que nous ne connoissons aucune viande ni aucun aliment dans l'Eucharistie, parce que nous y avons *tout transsubstantié*? N'est-ce pas par cette raison mesme que nous disons au contraire que le Sacrement contient nostre veritable viande, parce que cette transsubstantiation y suppose par necessité la presence réelle de la

p. 55.
p. 59.

chair de JESUS-CHRIST qui doit estre nostre nourriture? *Il faut*, dit M. Bossatran, *que dans la viande du Seigneur nous recevions necessairement une substance.* Il est vray, mais quoy qu'en dise ce Ministre, cela subsiste avec la créance Romaine, qui rejette la premiere substance des alimens de l'Eucharistie: car elle soustient sur la Foy de l'Evangile & des paroles de Dieu mesme, que cette substance doit estre celle de JESUS-CHRIST. Si elle rejette la substance du pain & du vin, elle y en admet, & y en reconnoist une autre bien plus noble & bien plus auguste. C'est cette substance toute divine que nous y reconnoissons, qui nourrit nos ames & nos corps, en les vivifiant, en les élevant, & en les épurant par ses lumieres, par ses graces, & par son amour, & en les abismant dans la plenitude de son esprit & de sa sainteté. La substance des alimens pour laquelle Messieurs de la R. P. R. combatent avec tant d'opiniastreté, est impuissante pour ces grands effets, parce qu'elle est toute terrestre. Les Sacremens, dans la Loy de grace, n'ont pas esté instituez pour

la vie animale, ou le souſtien materiel de nos corps, mais pour leur souſtien & leur vie ſpirituelle auſſi-bien que pour celle de nos ames : ainſi la ſubſtance du pain & du vin de la Cene de ces Meſſieurs y eſt inutile. *Je ſuis vivant de par le Pere*, dit JESUS-CHRIST : *ainſi celuy qui me mangera vivra auſſi de par moy.* *Jo. 6. 57.*

C'eſt donc JESUS-CHRIST luy-meſme, c'eſt ce pain deſcendu du Ciel, c'eſt ce Verbe chair qu'il faut manger pour recevoir la vie. Et comment ? Eſt-ce par la Foy ? Il y a des occaſions où cela peut ſuffire, comme il y en a où une foy ardente ſupplée au Bapteſme dans une impoſſibilité de le recevoir. Mais pour la conſommation du Sacrement, cela ne ſuffit pas. JESUS-CHRIST, en inſtituant ce Sacrement, n'a pas dit, Croyez, & vous mangerez mon corps; mais il a dit à ceux à qui il luy a plû de le diſtribuër, *Prenez, mangez, cecy eſt mon corps.* Il faut donc prendre, qui eſt une action materielle; il faut manger le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, puis qu'il nous l'a ordonné. C'eſt ce que nous apprend, & ce que ſuppoſe

Saint Hilaire, quand il dit: *Et si veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, ne doit-on pas croire qu'il demeure veritablement en nous?* Ces paroles de Saint Hilaire si précises & si formelles pour la réception corporelle de JESUS-CHRIST par l'Eucharistie, & sur l'effet de ce Sacrement dans le Fidelle qui le re-
P. 300. çoit, ont fait dire à Daillé dans sa nouveauté des traditions Romaines, que ce *Saint Docteur de l'Eglise s'y est exprimé d'une façon particuliere, & que de cent hommes, à peine s'en trouveroit-il un qui voulant dire la mesme chose, eust ainsi parlé.* C'est assez reconnoistre le veritable sentiment de Saint Hilaire que d'en tenir ce langage. M. Bossatran qui n'est pas si sincere que Dail-
P. 43. lé, en parle bien autrement. Il dit que *les termes dont Saint Hilaire s'est servi dans ce passage sont tous si contraires à la créance Romaine, qu'il est surpris que je m'en sois voulu servir.* Ces deux Ministres, comme on voit, sont d'un sentiment bien different: mais celuy de M. Bossatran est bien particulier, d'estre surpris que j'aye allegué ce passage de

Saint Hilaire ſur l'Euchariſtie. Eſt-ce une autorité ſi nouvelle ſur cette matiere ? Et quand elle le feroit pour tou.. le monde entier, peut-elle l'eſtre pour luy qui nous a fait un extrait ſi fidelle de tout ce qu'Aubertin a prétendu répondre aux Cardinaux Bellarmin & du Perron, qui s'en eſtoient ſervi avant moy ? Ce qui doit bien plus ſurprendre, c'eſt que parlant ſi differemment de Daillé, il ſe ſerve cependant de ſes raiſons meſmes pour appuyer ſon ſentiment. Car c'eſt dans ce Miniſtre au Chapitre 30. de ſes traditions Romaines que M Boſſatran a trouvé que ces termes, *demeurer en nous, eſtre permanent, & eſtre uni, ne regardent uniquement que l'ame, & ne peuvent ſignifier qu'une demeure fixe & une demeure perpetuelle.* Pour ne point embaraſſer le Lecteur de mille exemples ſenſibles contraires à cette étrange interprétation, on ne peut nier que noſtre ame ne demeure en nous, qu'elle n'y ſoit permanente & unie avec noſtre corps, ſi jamais rien l'a eſté : cependant on ne peut dire que *ſa demeure y ſoit fixe & ſon union perpetuelle.* Bien loin de cela, P. 46.

n'y est-elle pas unie pour en estre séparée par la mort ? Et combien s'écoule-t-il de siecles avant qu'elle y soit reünie ? Pourquoy donc ne dira-t-on pas que JESUS-CHRIST demeure naturellement dans le Fidelle par l'Eucharistie, quoy-que le peché, qui est la mort de nostre ame, l'en sépare quelquefois, & nous l'enleve, puis qu'il se peut faire mesme qu'il y soit à jamais permanent par la grace, ce qui ne se peut dire de nostre ame à l'égard de nostre corps ? M. Bossatran ne se contente pas de soustenir que *demeurer en nous*, veuïlle dire une *demeure fixe & une union perpetuelle* ; il veut encore que ces paroles ne regardent ni la bouche, ni l'estomac, ni par conséquent le corps.

P. 44. *De plus*, dit-il, EN NOUS, *on ne peut regarder que l'ame, la plus noble partie de nostre estre, cét homme interieur, & dont l'on doit dire que toutes les choses qui y sont sont veritablement en nous.* Il avoit déja enseigné cette mesme doctrine dans sa page 29. en disant que *l'union qui se fait dans l'Eucharistie regardoit l'ame uniquement, & l'homme régénéré par les vertus Chrestiennes.* Mais comme Saint

Hilaire

Hilaire tient un langage bien different, & qu'il dit que nous sommes unis avec JESUS-CHRIST *corporellement*, M. Bossatran oublie bientost qu'il a établi cette union dans l'ame uniquement, pour nous asseûrer au contraire que *les Protestans ont toûjours tenu le langage de Saint Hilaire, que nous sommes unis avec* JESUS-CHRIST *corporellement. Nous sommes*, dit-il, *composez d'ame & de corps; ainsi nous sommes unis avec* JESUS-CHRIST *au regard de nos ames & au regard de nos corps.* Et un peu plus bas: *Cette union que nous avons avec* JESUS-CHRIST *est substantielle, parce que ce sont des substances qui sont unies: elle est corporelle, parce que non-seulement nos ames, mais aussi nos corps, qui sont ses membres, selon la Doctrine de Saint Paul, sont joints au propre Corps de* JESUS-CHRIST. Il est vray que si nous le consultons dans sa septiéme réfléxion, il détruit une seconde fois cette prétenduë Doctrine des Protestans, & dit qu'*il n'y a que la Communion spirituelle qui se fait uniquement dans l'ame, qui produise cette demeure réciproque, & qu'il n'y a que l'homm enouveau,*

P. 45.

P. 75. & 76.

l'homme interieur, l'homme caché dont parle Saint Pierre, qui demeure en JESUS-CHRIST, *&* JESUS-CHRIST *en luy. J'avoüe bien*, dit-il, *que ces choses prises & avalées dont parle Saint Hilaire, sont la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST *: mais je dis que le sujet qui les reçoit c'est l'ame, l'homme de la grace, & non pas le corps.*

Il est assez difficile de juger par tous ces sentimens si differens & si opposez de celuy de Messieurs de la R. P. R. sur cette demeure & cette union de JESUS-CHRIST en nous: mais il n'est pas plus facile de le comprendre, ou d'en estre éclaircis par l'Article de leur Confession de Foy où ils nous en veulent instruire. En voicy les termes. *Or combien qu'il soit au Ciel jusques à ce qu'il vienne pour juger tout le monde, toutefois nous croyons que par la vertu secrette & incompréhensible de son esprit, il nous nourrit & vivifie de la substance de son Corps & de son Sang.* Chaque Fidelle, selon cét Article de Foy, est uni à la substance du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; chaque Fidelle est nourri à la Cene de cette substance du

Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, que, - que ce Corps & ce Sang ne soient point presens à la Cene, quoy-qu'ils ne soient point presens au Fidelle : au contraire, quoy-qu'ils en soient tres-éloignez, puis que JESUS-CHRIST *est au Ciel sans qu'il en doive descendre que pour juger les vivans & les morts*; & ce Corps & ce Sang aussi éloignez du Fidelle & du Sacrement *que le Ciel l'est de la terre*, dit Calvin, *ne servent pas moins de manger & de boire à l'ame, que le pain & le vin font au Corps.* *Conf. art. 37.*

On ne peut nier que tout cela ne paroisse assez impossible. M. Claude avoûë que ce sont des *incomprehensibilitez*. Calvin nous avoit dit avant luy qu'*il n'y avoit rien de si incroyable, ni de si hors de l'ordre de la nature*. Cependant on se fait des monstres de tout ce que nous admettons pour établir ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné luy-mesme de nostre union avec luy dans ce Sacrement. On prétend y détruire la presence réelle de son corps, en disant qu'un corps ne peut estre en une infinité d'endroits : mais *Inst. l. 4. c. 18. 24.*

on veut néanmoins en mesme temps, pour établir la Communion spirituelle, que ce mesme corps soit réellement & substantiellement en une infinité de Fidelles. On ne veut pas qu'un corps soit sous un certain espace sans y estre par sa propre étenduë, parce que cela paroist opposé à la nature d'un corps : mais on veut que la substance de ce corps soit prise & se reçoive purement par un acte de Foy & spirituellement ; ce qui ne luy est pas moins opposé. Enfin on veut soumettre ce Mystere & nostre Doctrine aux lumieres de nostre raison & à toutes les loix de la nature, quoy-que l'on soit obligé de dire, pour établir sa propre créance, que *ce mystere surpasse en sa hautesse la mesure de nos sens & tout ordre de nature.* Calvin luy-mesme nous dit que dans ce Sacrement *on ne doit point s'informer de ce que Dieu a pû, mais de ce qu'il a voulu : Non quæritur quid Deus potuerit, sed quid voluerit.* Il nous dit encore que *quiconque ne conçoit pas que dans ce mystere il y a plusieurs miracles, est plus que fou.* Cependant cét injuste Legislateur n'en peut souffrir dans l'Eglise Ca-

Inst. 4. *c.* 18. 24.

tholique ; il s'en ſépare & ſes Diſciples, parce que l'on leur veut faire croire, diſent-ils, le contraire de ce qu'ils voyent. Comme ſi ce myſtere, qui, de leur aveu, n'eſt fondé que ſur la volonté de Dieu, qui eſt audeſſus de tout ordre de nature, & le chef-d'œuvre d'une infinité de miracles, devoit eſtre palpable & viſible, & que ce ne fuſt pas en détruire la Foy, que de l'établir par les ſens. *La Foy*, dit Saint Grégoire aprés Saint Paul, *eſt une conviction des choſes qui ne peuvent paroiſtre ; car celles qui nous paroiſſent ne ſont plus l'objet de noſtre Foy, mais de noſtre connoiſſance.* Ce qui eſt incomprehenſible, c'eſt que quelques difficultez qui ſe trouvent dans noſtre créance, ce meſme Calvin avoüe ingenument qu'il n'y en a point qui approchent de celles qu'il enſeigne, *Car il n'y a rien*, dit-il luy-meſme, *qui ſoit plus hors de l'ordre de la nature, que de dire*, comme luy, *que des ames tirent d'une chair née de la terre, & qui a eſté ſujette à la mort, leurs vies ſpirituelles & celeſtes ; ni rien de ſi incroyable que de dire que des choſes auſſi éloignées que le*

Hom. 26. in Evan.

Inſt. 4. c. 18. 25.

Ciel l'est de la Terre, soient non-seulement conjointes, nonobstant une si grande distance, mais qu'elles s'unissent en sorte que nos ames soient nourries de la chair de CHRIST. Nous avoûons avec luy que la créance Romaine n'est asseûrément jamais allée si loin. Elle admet une Transsubstantiation, il est vray; mais elle ne fait en cela que soumettre la créature au Créateur. Elle croit avec Saint Ambroise que celuy qui a créé une substance peut aisément la changer, *parce qu'il n'est pas plus surprenant de changer la nature d'un estre en un autre, que d'en donner une nouvelle à celuy qui n'en avoit point du tout.* Elle fonde cette créance non seulement sur l'eau de Cana changée en vin, sur la verge de Moïse changée en serpent, sur les eaux du Nil changées en sang, & sur cent autres exemples qu'elle en trouve dans les Ecritures, mais sur l'asseûrance précise & positive que JESUS-CHRIST, qui est la verité mesme, luy en a donnée par ces paroles, *Hoc est Corpus meum, Cecy est mon Corps.* C'est sur la foy de ces paroles infaillibles, sur la foy qu'elle a pour le Fils de

Amb. er. de Init. c. 9.

Dieu, qu'elle dit avec Saint Hilaire, *Que nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, & qu'on doit croire qu'il demeure naturellement en nous*; c'est-à-dire, que nous prenons le Corps & la Divinité de JESUS-CHRIST dans ce Sacrement, & que toute sa nature & toute sa substance corporelle & divine sont réellement & veritablement en nous. M. Bossatran qui n'a pû réfuter cette verité, nous a voulu donner beaucoup d'explications differentes de cette *demeure naturelle*, afin de pervertir le sens de ces paroles de Saint Hilaire. Mais parce qu'il explique les termes de *charnellement*, *corporellement*, & *spirituellement*, avant d'expliquer celuy de *naturellement*, ce qu'il en dit merite bien d'estre observé.

Il nous veut apprendre aprés Aubertin, que *charnellement* veut dire, *selon la chair*, *corporellement*, *selon le corps*, & *spirituellement*, *selon l'esprit*. Il y a peu de personnes qui n'eussent entendu ces termes dans ce mesme sens, & ces Messieurs se pouvoient dispenser de la peine de nous les expliquer. Il eust esté bien plus à propos, & plus utile *P. 51. Aub. 417. Col. 1.*

pour leur Religion, de nous faire comprendre comment un corps se prend *spirituellement*, c'est-à-dire *selon l'esprit*, comme ils prétendent que celuy de JESUS-CHRIST est pris dans leur Cene, que de nous expliquer ces termes si intelligibles d'eux-mesmes. M. Bossatran nous traduit mesme en cét endroit une infinité de passages des Peres qu'il a trouvez dans Aubertin, & qui prouvent si formellement que *charnellement* & *corporellement* ne se doivent jamais entendre que du corps ou de la chair, & *spirituellement* & *divinement* de l'esprit & de la divinité, que ces deux Minis-
P. 52. tres sont obligez d'avoûër que *quand Saint Hilaire dit que nous sommes unis avec* JESUS-CHRIST *corporellement & inséparablement, il nous veut signifier par là que toutes les parties de nostre estre sont tellement unies avec luy, ou si vous voulez avec son corps, que non-seulement nos ames, mais aussi* NOS CORPS ET NOSTRE PROPRE CHAIR *en sont entierement inséparables*. C'est le langage qu'ils sont obligez de tenir quand ils veulent parler avec les Peres : mais quand ils en font le commentaire, ou qu'ils veu-

ſent parler d'eux-meſmes, ils changent de termes, parce que leurs ſentimens ſont differens, & nous diſent que *cette union ſe fait uniquement dans l'ame,* & par une manducation où il n'y a rien de corporel, & qui eſt au contraire toute ſpirituelle.

L'Egliſe Catholique qui n'a point d'autre Doctrine que celle des Peres, ne ſe ſert point d'autre langage, & n'y cherche point de commentaire. Elle dit avec Saint Hilaire, comme nous verrons dans la ſuite, que nous *ſommes unis corporellement avec* JESUS-CHRIST, *parce que nous avons* CHRIST *par ſa chair demeurant en nous charnels.* Et pour ne point ſortir de noſtre texte, elle dit encore avec ce Saint Docteur: *Puis que le verbe a veritablement eſté fait chair, & que veritablement nous prenons ce Verbe chair par la viande du Seigneur, on doit croire qu'il demeure naturellement en nous*, c'eſt-à-dire, que cette chair du Verbe eſt veritablement receuë, réſidente & unie à la noſtre. D'où s'enſuit cette union corporelle que Saint Hilaire a conclu dans ſon paſſage, & que Meſſieurs les Proteſtans ſont

obligez d'avoüer & de reconnoiſtre, quoy-qu'incompatible avec leur créance.

M. Boſſatran ne veut pas auſſi que ce ſoit-là le ſens de ces termes ; & par un commentaire auſſi artificieux que nouveau, il dit que *demeurer naturellement eſt une expreſſion préciſément oppoſée à une preſence paſſagere & vagabonde.* Sur cela il fait des comparaiſons d'un *éclair*, d'une *balle de plomb*, & de *l'argent vif*, dont il applique la viſteſſe du mouvement à *l'évaſion ſubite & précipitée qu'il ſuppoſe de l'Hoſtie dans le Communiant.* D'où il conclut que *ces termes de Saint Hilaire ſont tout-à-fait contraires à la créance Romaine.*

On ſçait que le Fils de Dieu s'eſt voulu donner dans ce Sacrement pour nourriture aux Fidelles ; & cette aſſeûrance que nous en avons ſur ſa parole nous doit empeſcher d'eſtre ſurpris, s'il ſemble ſoumis à quelques qualitez des alimens, puis qu'il en a bien voulu prendre la figure, pour ſe donner & s'unir à nous. On ne trouve point étrange qu'il ait eſté ſujet à toutes nos infirmitez, parce qu'il s'eſt bien voulu reveſtir de noſtre nature. On ne doit

donc pas s'étonner si dans ce Sacrement il paroist estre sujet & dépendre de l'existence des choses dont il a aussi emprunté la nature pour luy servir de voile. On doit admirer en cela l'excés de sa bonté, & ne point se jetter dans des exagerations fausses & ridicules, pour tourner nos Mysteres en scandale comme les Juifs, ou en folie, comme les Payens. J'abandonne donc icy M. Bossatran à toutes ses imaginations, qui ne feront jamais d'impression sur un veritable Chrestien, pour revenir à la question qui est entre Messieurs les Protestans & nous sur le veritable sens de ces paroles, *Demeurer naturellement*, & estre *uni naturellement*.

J'ay déja dit que ces Messieurs prétendoient que ces termes ne pouvoient signifier qu'une *demeure fixe* & une *union perpetuelle*, & je crois avoir assez réfuté cette interprétation. Aubertin & Daillé, qui n'en ont pas esté eux-mesmes prévenus, nous en donnent une autre; & sans s'arrester à la durée, ils veulent seulement que ces termes s'entendent d'une *demeure purement spirituelle*. Quoy-qu'ils semblent en cela convenir, je

peux dire qu'ils ne ſont pas moins oppoſez de ſentimens entre eux qu'ils le ſont avec nous. Car Aubertin veut que cette *demeure ſpirituelle* dont il prétend que parle Saint Hilaire, ſoit du Corps de JESUS-CHRIST en nous, parce qu'*il nous eſt veritablement*, dit-il, *communiqué dans l'Euchariſtie, & que nous le mangeons veritablement*. Daillé veut au contraire que cette *demeure* ſoit ſeulement une union des meſmes formes & des meſmes qualitez qui ſont en JESUS-CHRIST. Voicy ſes paroles. *C'eſt en ce ſens que Saint Hilaire dit que le Seigneur eſt en nous vrayment & naturellement, pour ſignifier non que nous ayions la ſubſtance charnelle de ſon corps réſidente en nous, & meſme en nombre que celle qui eſt en luy, c'eſt une imagination à quoy il n'a jamais ſongé: mais bien que nous avons en nous des qualitez & des formes meſmes en eſpece que celles qui ſont en luy, une connoiſſance, une lumiere, une vie, une ſanctification, une immortalité, toutes de meſme eſpece que celles qui ſont en luy.* Voilà l'explication que nous veut donner Daillé d'une demeure & d'une union naturelle, & celle que M. Boſſatran

Daillé p. 301.

ſatran nous a fort étenduë dans ſa premiere Réflexion qu'il conclut en ces termes : *C'eſt ainſi que Saint Hilaire dit que nous ſommes unis avec* JESUS-CHRIST, *& qu'il appelle cette union naturelle, ſçavoir qu'en* JESUS-CHRIST *& en nous & dans les Fidelles entre eux il y a réellement les meſmes qualitez & les meſmes conditions.* Il eſt vray que ce dernier réfute luy-meſme cette interpretation qu'il nous en donne dans ſa troiſiéme Réflexion ; où il nous apprend *que celuy qui dit qu'une choſe demeure naturellement dans un ſujet, dit neceſſairement la jonction naturelle de ces deux ſujets, ou, ſi vous voulez, il marque que deux natures ſont unies enſemble : ainſi nous diſons que la nature divine & la nature humaine ſont jointes & unies enſemble en* JESUS-CHRIST. On ne peut demander rien de plus poſitif à M. Boſſatran, ni de plus contraire à ce qu'il nous avoit dit avec Daillé ; car puis que la demeure & l'union naturelle du Verbe avec l'homme ſuppoſe *une jonction de la chair avec la Divinité,* comment oſe-t-on dire que l'union naturelle de JESUS-CHRIST avec le Communiant.

P. 54.

n'eſt qu'*une union de meſmes qualitez & de meſmes formes en eſpeces?* Ne pourroit-on pas dire ſur ce principe, comme Marcion, & aprés luy les Gnoſtiques, les Apollinariſtes, & les Manichéens, que le Verbe, en s'uniſſant naturellement à l'homme, n'en a pris que *des qualitez & des formes les meſmes en eſpeces*, mais qu'il n'en a pas pris la veritable chair & la veritable nature? J'en fais juges Meſſieurs de la R. P. R. qui voudront examiner la choſe ſans prévention. Mais pour faire voir combien ces Miniſtres impoſent à Saint Hilaire, & combien il a eſté éloigné de cette union de *formes & de qualitez*, il ne faut que lire le texte de ce Pere de l'Egliſe que nous reprendrons d'un peu plus haut, pour en rendre le ſens plus clair.

Car ſi le Verbe a veritablement eſté fait chair, & ſi veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur, comment ne doit-on pas croire qu'il demeure naturellement en nous, luy qui ſe faiſant homme a pris la nature de noſ-

tre chair qui luy est maintenant inséparable, & qui a meslé la nature de sa chair avec la nature de l'Eternité sous le Sacrement de sa Chair qui nous doit estre communiquée?

Jusques icy je ne croy pas que l'on puisse s'imaginer qu'il s'agisse d'une union de qualitez & de formes. *Si le Verbe a veritablement esté fait chair,* voilà une union de la substance divine avec la substance humaine : *Et si veritablement nous prenons le Verbe chair par la viande du Seigneur*, voilà une autre union de la substance du Verbe chair avec la substance du Communiant. *Comment ne doit-on pas croire qu'il demeure naturellement en nous?* C'est la conclusion de Saint Hilaire, qui se trouvant fondée sur une union réciproque de la substance du Verbe avec celle de l'homme, & du Communiant avec la substance du Verbe chair, emporte asseûrément avec soy quelque chose de plus fort & de plus positif qu'une union de formes & de qualitez dont il n'est fait aucune mention. Saint Hilaire ne nous laisse pas lieu

d'en douter, quand pour expliquer cette union & cette demeure, il nous dit que *le Verbe se faisant homme a pris la nature de nostre chair qui luy est maintenant inséparable, & qu'il a meslé la nature de sa chair avec la nature de l'Eternité sous le Sacrement de sa chair qui nous doit estre communiquée.* Toute cette explication ne nous apprend autre chose, sinon que comme JESUS-CHRIST a pris la substance de nostre corps & de nostre chair, il a encore meslé cette substance corporelle & charnelle avec sa substance divine & éternelle sous le voile du Sacrement, où il vouloit que sa chair nous fust communiquée. M. Bossatran qui n'en veut pas
P. 70. convenir, dit *que tous ces termes sont considerables, & demandent qu'on les examine avec beaucoup d'application d'esprit.* Je prie donc le Lecteur d'y vouloir avoir attention. *Le premier*, dit-il, *que je remarqueray est celuy-cy*, IL A MESLÉ, ADMISCUIT. *Quel est ce mélange dont parle Saint Hilaire? Est-il corporel ou spirituel? Il ne peut pourtant estre que l'un ou l'autre.* S'il suffit que M. Bossatran dise qu'une chose ne peut pas

estre pour l'en croire, les plus saintes & les plus inviolables veritez ne seront plus gueres asseûrées. Mais continuons : peut-estre croiroit-on qu'il prouve ce qu'il a dit. *Le mélange corporel*, ajouste-t-il, *est faux, & le spirituel est contraire à la créance Romaine.* Ces deux propositions ne sont pas plus veritables que la précedente, & M. Bossatran trouvera bon que je luy dise, comme je le luy justifieray dans la suite, que *le mélange corporel* est vray, & que *le spirituel* n'est point contraire à la créance Romaine. Enfin décidant toûjours sur sa propre autorité, il continuë, & dit : *Si on entend ce mélange dans un sens litteral, il faudra dire que l'Hostie Romaine se mesle dans l'estomach du Communiant, ou avec luy-mesme, ou avec les choses qui y sont, & ainsi cette interpretation exposera* JESUS-CHRIST *a une étrange confusion, indigne de luy & de sa gloire ; & aprés tout ce que dit Saint Hilaire ne pourra estre vray, qu'il a meslé la nature de sa chair avec la nature de l'Eternité, car cette nature de l'Eternité ne peut pas estre l'estomach du Communiant, & par consequent*

ce n'est pas de la Communion orale qui se fait par la bouche & par le gosier que parle Saint Hilaire. Quelque prévention que l'on puisse avoir pour la Doctrine de M. Bossatran, il faut avoüer que son explication est plus obscure que le texte dont il nous a convié d'examiner tous les termes.

On convient avec M. Bossatran que ce n'est point de la Communion que parle Saint Hilaire en cét endroit, on ne l'a jamais prétendu; & il est surprenant qu'un homme qui a esté élevé dans la connoissance des Mysteres, & qui doit s'y estre exercé, veüille en marquer si peu d'intelligence. *Il a meslé la nature de sa chair avec la nature de l'Eternité*: M. Bossatran veut que ce mélange ne puisse estre que corporel ou spirituel. Est-ce donc que tout mélange doit estre l'un ou l'autre? Je ne crois pas que M. Bossatran veüille long-temps soustenir ce parti; car le Verbe a veritablement esté fait chair, & ce mélange n'a esté asseûrément ni purement corporel, ni purement spirituel. Il en est de mesme quand le Fils de Dieu a meslé sa chair avec la nature

de l'Eternité sous le Sacrement qu'il nous vouloit donner, comme lors qu'il a meslé sa nature divine avec la nature humaine pour nous racheter. Ce mélange est spirituel & corporel, parce que le Corps & la Divinité de JESUS-CHRIST s'y trouvent indivisiblement unis. M. Bossatran, pour confondre la verité de ce Mystere si clairement établie par ces paroles, veut, par une entreprise inouïe, que la nature de l'Eternité se doive entendre du Communiant. *Cette nature de l'Eternité,* dit-il, *ne peut pas estre l'estomach du Communiant :* d'où il conclut dans un autre endroit, *qu'elle ne peut estre autre que la nature régenerée, l'homme interieur, la nouvelle créature, &c. C'est avec cette nature régenerée, destinée pour l'Eternité,* ajouste-t-il, *que Saint Hilaire dit que nostre Seigneur a meslé la nature de sa chair, parce qu'il n'y a que cette nature régenerée qui mange sa chair & boive son sang ; c'est avec cét homme spirituel que se fait ce mélange spirituel de la chair de* JESUS-CHRIST, *& par ce mélange il devient un avec* JESUS-CHRIST. Je suis déja convenu avec M. Bossatran qu'il ne s'agissoit

P. 72.

pas de la Communion en cét endroit de Saint Hilaire, ni par consequent du mélange & de l'union de JESUS-CHRIST avec nous que produit la Communion. Il paroist plus clair que le jour, par les termes mesmes de Saint Hilaire, qu'il nous veut exposer le mélange que JESUS-CHRIST a fait sous le Sacrement de sa chair qui nous doit estre communiquée, & qu'il nous explique ce qui est contenu dans ce Sacrement, qui doit estre le sujet & l'objet de nostre Communion, mais qu'il ne parle point icy de ses effets. Cela supposé, comme M. Bossatran l'a établi luy-mesme, & *si c'est avec l'homme spirituel que se fait ce mélange spirituel de la Chair de* JESUS-CHRIST, comme nous l'asseûre ce Ministre, il s'ensuit de ses propres principes que c'est nostre ame qui est meslée avec la Chair de JESUS-CHRIST sous le Sacrement, avant que nous l'ayons receûë; & nostre nature régénerée, cét homme interieur fera une partie, & composera le Sacrement avec la Chair du Fils de Dieu. C'est, à dire vray, pousser la Metaphore un peu loin, & l'idée seule en donne

trop d'horreur pour s'y laisser surprendre.

Il resteroit donc à M. Bossatran à nous découvrir ce sens litteral prétendu de ces paroles de Saint Hilaire, *où il faudra dire que l'Hostie Romaine se mesle dans l'estomach du Communiant, ou avec luy-mesme, ou avec les choses qui y sont.* L'intelligence luy en est si particuliere, qu'il n'a pas voulu mesme nous la réveler. Mais tel que puisse estre ce sens où personne n'a encore penetré que luy, on ne peut nous imputer cette erreur, & luy moins que personne du monde, puis qu'il a bien voulu reconnoistre luy-mesme que *la réalité Romaine ne fait point d'union dans le Sacrement, ni dans l'estomach du Communiant, & moins encore une union naturelle: car on ne dit pas que* JESUS-CHRIST *soit uni avec les accidens du pain & du vin, ni que ces accidens soient unis avec* JESUS-CHRIST, *ni enfin qu'il le soit avec les lieux par où passe l'Hostie Romaine, comme sont la bouche, le gosier & l'estomach.* C'est donc un artifice bien grossier de supposer une doctrine que l'on ne nous peut imputer, & dont il prend mesme soin de

P. 31.

nous justifier, & de prétexter un sens imaginaire pour confondre & pervertir le sens naturel des paroles de Saint Hilaire.

Je dis donc, sans avoir recours à toutes ces erreurs & ces suppositions, que Saint Hilaire nous expliqué en cét endroit ce que JESUS-CHRIST nous a donné dans le Sacrement. Il nous avoit enseigné auparavant, *que comme le Verbe a pris nostre chair, nous prenons & recevons la chair du Verbe dans la viande du Seigneur*; & il nous en donne icy la raison, & nous en explique la maniere, en disant que le Verbe a meslé la nature de sa chair avec la nature de l'éternité, c'est à dire, son Corps avec sa Divinité sous le Sacrement, où sa chair semble nous devoir estre plus particulierement communiquée. On peut si peu douter que ce mélange de la chair & de la divinité de JESUS-CHRIST dans le Sacrement n'ait esté le veritable sens de Saint Hilaire, qu'il en fait tout son fondement pour prouver par la communication qui nous doit estre faite de ces deux natures, non-seulement nostre union avec le Pere Eternel

par le Fils, mais celle du Pere avec le Fils. Voicy comme il parle :

Car c'est ainsi que nous ne sommes tous qu'un, parce que le Pere est en CHRIST *& que* CHRIST *est en nous. Quiconque donc niera que le Pere soit en* CHRIST *naturellement, qu'il nie aussi premierement ou qu'il n'est point luy-mesme en* CHRIST *naturellement, ou que* CHRIST *n'est point en luy, parce que le Pere estant en* CHRIST *&* JESUS-CHRIST *en nous, ils nous font estre un en eux.*

On voit bien par ces paroles que Saint Hilaire croyant avoir établi l'essence du Sacrement, conclut par ses effets, & par ce qui en résulte, qui est nostre union non-seulement avec JESUS-CHRIST par la participation de sa chair, mais encore avec le Pere Eternel, par la communication de sa nature Divine, qui est la mesme dans le Pere & dans le Fils. Or cette communication se fait toute dans le Sacrement où la chair de JESUS-CHRIST

nous est donnée. Il s'ensuit donc que cette nature Divine est meslée sous le Sacrement de cette chair que nous recevons ; & c'est *ainsi que le Pere estant en* CHRIST *&* CHRIST *en nous, ils nous font estre un en eux.*

Si Messieurs de la R. P. R. veulent toûjours soustenir que cette union n'est qu'une union de formes & de qualitez, comme tous leurs Ministres le supposent, ils nieront bientost consequemment sur les principes de Saint Hilaire, l'union de substance & de nature du Pere avec le Fils, puis qu'il prouve celle-cy par la verité de l'autre. M. Bossatran ne disconviendra pas de cette consequence, car il reconnoist dans sa deuxiéme Réflexion, *que Saint Hilaire soustient contre les Ariens, que l'union du Fils de Dieu avec son Pere est réelle & naturelle ; & il le prouve,* dit-il, *par l'exemple de l'union que les Fidelles ont avec* JESUS-CHRIST. *Afin donc que sa preuve soit bonne,* ajouste-t-il, *il faut que l'union des Fidelles avec leur Sauveur, soit necessairement réelle & naturelle.* Ce raisonnement si veritable en soy suffiroit pour desabuser ces Messieurs de leur union de quali-

P. 34.

tez

tez & spirituelle seulement, si par ce terme d'union naturelle ils vouloient entendre une union de natures, comme ces paroles la désignent inconteſtablement en cét endroit. Mais puis qu'Aubertin nous dit qu'il *suffit qu'une union soit réelle pour qu'elle soit naturelle*, & que M. Boſſatran prétend auſſi-bien que Daillé que *Saint Hilaire appelle noſtre union avec* JESUS-CHRIST *naturelle, parce qu'en* JESUS-CHRIST *& en nous il y a réellement les meſmes qualitez & les meſmes conditions :* je dis, pour prevenir toutes leurs repliques, & dans les principes meſmes que M. Boſſatran nous a établis, qu'il faut que l'union des Fidelles avec JESUS-CHRIST ne ſoit pas ſeulement une union *de formes & de qualitez*, mais de natures & de ſubſtances; autrement il faut convenir que Saint Hilaire voulant inferer l'unité du Pere avec le Fils par l'union de JESUS-CHRIST avec nous dans le Sacrement, ſi nous ne ſommes unis à ce Verbe incarné que par une union *de formes & de qualitez* comme le veulent Meſſieurs de la R. P. R. il ne peut s'enſuivre autre choſe de ce principe,

ſinon que le Pere & le Fils ſont unis auſſi entre eux d'une union *de formes & de qualitez*, ce qui eſt l'héreſie pure des Ariens que Saint Hilaire vouloit combatre & détruire.

M. Boſſatran, qui ne veut point convenir de cette union de ſubſtances, taſche de l'obſcurcir, en la confondant avec une union imaginaire, ou plûtoſt héretique, dans nos propres principes, de JESUS-CHRIST avec les accidens, ou de JESUS-CHRIST avec l'eſtomach du Communiant : il en traite la maniere, il en expoſe le ridicule, & l'impoſſible en pluſieurs endroits de ſon Livre, ſans ſe ſouvenir ſans doute qu'il a reconnu luy-meſme, comme je l'ay déja rapporté, la pureté de noſtre doctrine ſur cette matiere, lors qu'il a dit
P. 31. que *la réalité Romaine ne fait point d'union dans le Sacrement ni dans l'eſtomach du Communiant, & moins encore une union naturelle : car on ne dit pas que* JESUS-CHRIST *ſoit uni avec les accidens du pain & du vin, ni que ces accidens ſoient unis avec* JESUS-CHRIST, *ni enfin qu'il le ſoit avec les lieux par où paſſe l'Hoſtie Romaine, comme ſont la bouche,*

le gosier & l'estomach. Quelque étenduë qu'il donne donc à son esprit sur cette union supposée de l'estomach, & quelque vray-semblables qu'il veüille rendre les objections qu'il se fait à plaisir dans sa seconde Réflexion qui ne contient autre chose, il suffit de luy répondre, ce qu'il se dit luy-mesme, *qu'il est inutile de se travailler à prouver qu'il n'y a point d'union de* JESUS-CHRIST *avec les accidens du pain &* P. 15. *du vin, parce que Saint Hilaire n'a pas eû cette veüe, mais que son dessein a esté de raisonner sur l'union du Communiant avec l'Hostie, que Rome prétend & soustient estre le Fils de Dieu.* Comme M. Bossatran prend donc soin de rejetter luy-mesme ses vaines objections, & qu'il ne sçauroit trouver en Saint Hilaire aucune preuve de cette union prétenduë *de formes & de qualitez*, il est aisé de conclure que ce Pere de l'Eglise n'en a jamais reconnu d'autres dans la communion que de substances & de natures; & que comme il nous avoit appris que le Fils de Dieu *a meslé sa chair avec sa divinité sous le Sacrement*, il nous enseigne aussi que nous

ſommes unis à luy *corporellement* & ſpirituellement par la participaſſon de ſes deux natures.

M. Boſſatran a tellement eſté perſuadé qu'il eſtoit obligé de reconnoiſtre cette verité, toute oppoſée qu'elle ſoit à ſa créance, qu'il l'établit luy-meſme dans l'objection qu'il s'en fait. *Mais, dira-t-on, comment ſommes-nous unis corporellement avec* JESUS-CHRIST?
P. 48. *Et eſt-ce-là le langage d'un Proteſtant? Quelqu'un d'eux a-t-il jamais parlé de la ſorte?* A quoy il ſe répond. *Je dis que nous avons toûjours tenu le langage de Saint Hilaire, que nous ſommes unis avec* JESUS-CHRIST *corporellement, & il eſt fort aiſé de comprendre cette verité. Il eſt conſtant que l'union que nous avons avec* JESUS-CHRIST *appartient à nos perſonnes entieres, & non pas ſeulement à quelque portion de nous-meſmes.* Et un peu aprés: *Cette union eſt corporelle, parce que non-ſeulement nos ames, mais auſſi nos corps qui ſont ſes membres, ſelon la propre doctrine de Saint Paul, ſont joints au propre corps de* JESUS-CHRIST. Quelque choſe que puiſſe dire ce Miniſtre, il ne ſouſtiendra pas aiſément que Meſſieurs

les Proteſtans ayent toûjours tenu ce langage : car il nous a dit luy-meſme au contraire, *que l'union qui ſe fait par l'Euchariſtie ne regarde que l'ame régénerée par les vertus Chreſtiennes.* Et dans un autre endroit, *Il n'y a*, dit-il, *que l'homme ſpirituel, comme parle Saint Paul, qui ait une bouche propre pour le recevoir, ſçavoir la Foy.* M. Boſſatran ſe devoit contenter de *faire raiſonner Saint Hilaire,* ſans faire parler Saint Paul; c'eſt eſtre trop hardi que d'impoſer meſme au Saint Eſprit. Cependant il eſt ſi vray que ces paroles de l'Apoſtre ſont ſuppoſées, que voicy celles de la verſion meſme Calviniſte dans l'endroit qu'il en a cité : *L'homme ſpirituel diſcerne toutes choſes, & il n'eſt jugé de perſonne ;* & cela n'a aſſeurément aucun rapport ni au ſens, ni au langage que ce Miniſtre fait tenir à Saint Paul. Enfin pour achever d'examiner ce qu'il dit luy-meſme de noſtre union avec JESUS-CHRIST, & de quelle maniere JESUS-CHRIST eſt en nous, *Eſtre en nous*, dit-il, *ſignifie en effet eſtre dans noſtre ame : car j'avoûë bien,* ajouſte-t-il un peu aprés, *que ces choſes priſes & avalées dont parle*

P. 29.

1. Cor. 2. 15.

P. 71.

P. 71. *Saint Hilaire, ſont la chair & le ſang de* JESUS-CHRIST, *mais je dis que le ſujet qui les reçoit c'eſt l'ame, l'homme de la grace, & non pas le corps.*

On voit par tout ce que je viens de rapporter que Meſſieurs les Proteſtans, ou pour mieux dire M. Boſſatran luy-meſme, n'a pas toûjours dit que nous fuſſions unis corporellement avec JESUS-CHRIST. Saint Hilaire cependant ne nous en laiſſe pas douter par le langage qu'il tient; & il ne pouvoit mieux nous apprendre que nous prenons réellement & corporellement dans l'Euchariſtie la chair & le ſang de JESUS-CHRIST, qu'en nous diſant:

Si donc JESUS-CHRIST *a pris veritablement la chair de noſtre corps, & ſi cét homme qui eſt né de Marie, eſt veritablement le* CHRIST, *& ſi ſous le myſtere nous prenons veritablement la chair de ſon corps; par cela auſſi nous ſerons un, parce que le Pere eſt en luy, & luy en nous.*

Ces paroles ſi déciſives & ſi formelles en faveur de la créance Romaine

ont tellement embarassé M. Bossatran, qu'elles luy ont fait prendre le langage du Catholique, du Lutherien, & du Calviniste pour s'en sauver. Il est Catholique, ou du moins il en tient le langage, quand il avoüe que *Saint Hilaire disant que nous prenons veritablement sous le Mystere la chair de son corps, veut dire uniquement que dans l'Eucharistie nous recevons la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST, *pour justifier l'union réelle & veritable que nous avons avec luy*. Il est Lutherien, ou du moins il nous en fait une objection, quand, pour expliquer ces mesmes paroles, il nous dit: *Mais de simples accidens, des couleurs, des rondeurs & des figures sont-ils un Mystere? Et comment prouvera-t-on que* JESUS-CHRIST *ait institué ces accidens & ces rondeurs pour estre un Mystere & le Sacrement de sa Chair & de son Sang?* Et un peu aprés: *S'il n'y a point de pain, qu'est-ce qui representera ce Corps? Sera-ce luy-mesme? Mais un corps ne se represente pas luy-mesme. Sont-ce les accidens? Mais* JESUS-CHRIST *n'a pas institué des couleurs & des rondeurs pour estre le Sa-*

P. 62.
P. 61.
P. 62.

crement de son Corps & de son Sang. Enfin il retourne à ses principes, & veut devenir Calviniste, quand aprés avoir reconnu que dans l'Euchariſtie nous recevons la Chair & le Sang de JESUS-CHRIST, pour affoiblir cette verité, il ajouste qu'*il n'est question que de sçavoir de quelle maniere nous les recevons.*

P. 63. Pour examiner cette maniere, il fait sa cinquiéme Réflexion, où il dit : *L'Eglise Romaine veut que cette maniere soit par la bouche du corps, & que c'est comme si Saint Hilaire avoit dit, Nous prenons veritablement sous ce Mystere, par la bouche du corps, la chair de son corps. Voilà un commentaire surprenant, & que l'on n'accordera pas avec la pensée de ce Saint Docteur. Nostre commentaire est bien different de celuy-là, & il est fort aisé à prouver. Nous disons que les paroles de Saint Hilaire se doivent ainsi entendre: Nous prenons veritablement sous le Mystere, par la foy de nos cœurs, la chair de son corps. Il est question de sçavoir laquelle de ces deux interpretations convient le mieux aux paroles de l'Auteur: je dis qu'il n'y a que la nostre.*

C'est terminer aisément une question,

Je dis qu'il n'y a que la nostre: il me semble néanmoins que pour persuader, il eust esté aussi à propos d'examiner cette interpretation sur *les paroles de l'Auteur*, comme M. Bossatran s'en fait la loy luy-mesme, & d'en décider sur le rapport & la conformité de l'un à l'autre, plûtost que sur sa propre autorité. C'est d'elle seule cependant que peut partir ce genre de décider, *Je dis qu'il n'y a que la nostre.* La preuve qu'il en rapporte n'est pas d'un plus grand poids, car elle est uniquement fondée sur les principes de sa Religion dont nous ne conviendrons pas plus aisément. *Ce que je prouve ainsi*, dit-il: *N'est-il pas vray qu'il s'agit entre Saint Hilaire & les Ariens de l'union des Fidelles avec* JESUS-CHRIST? *N'est-il pas vray encore que cette union de la part des Fidelles ne se fait que par la Foy? Que pouvons-nous donc conclure autre chose, sinon qu'il a voulu dire que nous prenons veritablement sous ce Mystere, par la Foy, la chair de son corps?*

Pour établir la verité de cette seconde proposition, *que l'union de la*

part des Fidelles ne se fait que par la foy, dont il fait toute sa preuve, & que l'Eglise Catholique soustient fausse & contraire à l'Ecriture, ce Ministre s'écrie : *Et comment sommes-nous en* JESUS-CHRIST *autrement que par la Foy? Y a-t-il quelque autre maniere d'estre en* JESUS-CHRIST? *Rome en a bien inventé une pour mettre* JESUS-CHRIST *en nous; mais elle, ni aucun Chrestien n'a jamais dit que nous fussions en* JESUS-CHRIST *par un autre moyen que par la Foy.* Il est aisé de voir que la chaleur ou l'artifice emportent icy M. Bossatran, car il change toute la difficulté. Il n'est & n'a jamais esté question entre Messieurs les Protestans & nous de *la maniere dont nous sommes en* JESUS-CHRIST, mais de la maniere dont JESUS-CHRIST est en nous par la Communion, & *lors que nous prenons veritablement, sous le Mystere, la chair de son corps.* Cette maniere seule fait toute nostre dispute, & M. Bossatran ne l'ignore pas, puis qu'il dit que *Rome en a inventé une pour mettre* JESUS-CHRIST *en nous.* Pourquoy donc ne pas examiner cette

maniere ? Pourquoy l'abandonner, pour nous dire avec tant d'audace & si peu de verité, *qu'aucun Chrestien n'a jamais dit que nous fussions en* JESUS-CHRIST *par un autre moyen que par la Foy?* Saint Jean, cét Apostre & ce Disciple bien-aimé de JESUS-CHRIST, n'estoit-il donc point Chrestien, parce qu'il dit que *celuy qui garde les commande-* 1. Ep. 3.
mens de Dieu demeure en Dieu, & Dieu 24.
en luy? Que *si nous nous aimons l'un l'autre, Dieu demeure en nous, & sa cha-* 1. Ep. 4.
rité est accomplie en nous, en quoy nous 13.
connoissons que nous demeurons en luy & luy en nous, parce qu'il nous a donné de son esprit? Et enfin que *Dieu est charité, & que celuy qui demeure en charité,* 1. Ep. 4.
demeure en Dieu & Dieu en luy? Aprés 16.
cela, ne pouvons-nous point dire à M. Bossatran au contraire de ce qu'il a avancé, qu'encore bien que la Foy soit le principe de nostre union avec JESUS-CHRIST, aucun Chrestien ne doit & ne peut nier pourtant que nous ne puissions encore estre en JESUS-CHRIST par d'autres moyens que par la Foy, puis que cét Apostre nous apprend que nous y pouvons estre par

l'amour que nous aurons pour Dieu, par celuy que nous aurons pour le prochain, & par les bonnes œuvres?

Mais pour ne ſuivre pas plus loin M. Boſſatran dans ſes vaines digreſſions, & rentrer dans noſtre veritable queſtion, je dis que ces paroles de Saint Hilaire, *Nous prenons ſous le Myſtere veritablement la chair de ſon corps*, ſe doivent entendre de la bouche du corps, & non point *de la foy de nos cœurs*. Car je demande à tous Meſſieurs les Miniſtres, où l'on a jamais dit que nous puſſions prendre veritablement, par un acte de l'ame, une ſubſtance corporelle? Aubertin luymeſme qui a trouvé cette expreſſion, *nous prenons*, trop forte pour ſa créance où tout eſt ſpiritualiſé, taſche d'en reſtraindre l'application, ou d'en alterer le ſens, en diſant: *Nous avoüons que nous prenons de la bouche à la verité l'Euchariſtie, qui eſt la viande du Seigneur, & que dans cette participation nous prenons auſſi la chair du Seigneur; mais pourquoy pas ſpirituellement, car les termes de veritablement & ſpirituellement ne ſont pas ſi oppoſez, qu'ils ne puiſſent s'accorder*

s'accorder ensemble? Mais cette interpretation ne conclut rien contre nous ; car nous soustenons comme luy que nous prenons de la bouche l'Eucharistie, & que dans cette participation nous prenons aussi la Chair du Seigneur, mais de la bouche, comme l'Eucharistie, sous laquelle nous la prenons. Aubertin dit pour obscurcir cette verité, que les termes de *veritablement & spirituellement ne sont pas si opposez, qu'ils ne se puissent accorder ensemble.* Sans trop examiner cette objection, je dis aussi que les termes de *veritablement & corporellement* ne sont pas si opposez, qu'ils ne puissent s'accorder, & se trouver ensemble; & par sa propre raison, dans ce sens, il peut avoüer que nous prenons sous le Mystere *veritablement & corporellement* la Chair du Seigneur. En effet, pour me servir des mesmes termes de Saint Hilaire, si nous prenons veritablement la chair de JESUS-CHRIST sous le mystere, *ce qui veut dire uniquement*, dit M. Bossatran, *que dans l'Eucharistie nous recevons la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST ; nous P. 6.

prenons & nous recevons cette Chair & ce Sang de JESUS-CHRIST de la mesme maniere que nous prenons le Mystere & l'Eucharistie dans laquelle nous les recevons. Or nous prenons le Mystere & l'Eucharistie par la bouche du corps: donc nous prenons & nous recevons la Chair & le Sang de JESUS-CHRIST par la bouche du Corps.

P. 61. *Je n'ay encore veû,* dit M. Bossatran, *ni de texte de l'Ecriture qui l'établisse, ni de passage dans les Peres qui marque cette Communion que Rome nous enseigne.* Si cela estoit, comme ce Ministre nous le veut persuader, ce seroit une ignorance bien volontaire, puis que tout le monde sçait qu'il a paru, & mesme de nos jours, des volumes entiers qui ne sont remplis que de ces autoritez. Quoy-qu'il soit donc assez inutile d'en rapporter icy, je ne peux pourtant m'en dispenser pour l'en convaincre. Je souhaiterois qu'il fust aussi aisé de le persuader: mais il n'appartient qu'à Dieu de dissiper l'erreur, & de toucher les cœurs. JESUS-CHRIST seul, dit
Jo. 1. 5. l'Evangile, *est la lumiere qui luit dans les tenebres.* C'est dans cét Evangile

qu'il plaira à Dieu, quand sa divine providence l'aura ainsi ordonné, de faire voir à M. Bossatran que JESUS-CHRIST a voulu que les Apostres, & par conséquent les Fidelles, receussent & prissent de la bouche de leur corps sa chair & son sang, puis qu'en les leur donnant luy-mesme, il ne leur dit autre chose que *Prenez, mangez, cecy est mon Corps; prenez, beuvez, cecy est mon Sang.* M. Bossatran, tous ses collegues, & tous leurs Réformateurs n'ont jamais trouvé & ne trouveront jamais que JESUS-CHRIST ait dit, en instituant, ou en distribuant ce Sacrement, *Prenez par la Foy de vos cœurs;* ou *croyez, & vous mangerez mon Corps; croyez, & vous boirez mon Sang:* mais en leur presentant à la main & à la bouche le Sacrement, il leur dit, *Prenez, & mangez, cecy est mon Corps; prenez, & beuvez, cecy est mon sang.* Paroles qui font assez comprendre que leur effet & leur verité dépendoient entierement de celuy qui les prononçoit, & non de ceux qui les écoutoient. Car est-il à présumer que cette sagesse infinie eust oublié dans l'institution de

ce Sacrement, ce qui devoit faire & ce qui fait, dans le sentiment de Messieurs les Protestans, la verité du Sacrement? Si nous ne prenons le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie que par la Foy, comment JESUS-CHRIST ne l'auroit-il point recommandée, en instituant & presentant ce Sacrement où elle devoit tout operer? Comment au contraire n'en a-t-il rien dit? Comment les Evangelistes, & tous ceux qui nous ont laissé la Loy de JESUS-CHRIST dans le Nouveau Testament, ne nous en parlent-ils point? Comment Saint Paul qui traite ce Mystere bien au long, ne nous y exhorte-t-il point? Comment ne l'ordonne-t-il pas pour l'essence du Sacrement, & pour le recevoir veritablement, si elle y est necessaire, puis qu'il nous prescrit bien les dispositions requises pour l'effet du Sacrement, & pour le recevoir dignement? Cét ordre donc si précis de JESUS-CHRIST à ses Apostres, de prendre & de manger son corps de la bouche de leurs corps, son silence pour le prendre de la foy de nos cœurs, celuy des Evan-

geliſtes, de l'Apoſtre, & de toute l'Ecriture sur cette manducation ſpirituelle, ne ſont-ils pas des preuves invincibles contre M. Boſſatran & tous ceux de ſa Religion pour la manducation orale?

Tous les Peres de l'Egliſe qui ont écrit de ce Sacrement, confirment la meſme verité, & il eſt ſurprenant que M. Boſſatran diſe qu'*il en attend de moy la preuve*. Aubertin luy en fournit aſſez dans ce gros volume qu'il en a ramaſſé pour réfuter ces témoignages & ces autoritez invincibles de noſtre Foy. Il eſt vray qu'il taſche d'en corrompre le ſens, & d'en pervertir l'intelligence: mais on peut juger de toutes ſes raiſons par celles qu'il donne ſur Saint Ignace. Cét illuſtre Martyr, qui eſtoit Eveſque d'Antioche, diſciple des Apoſtres, & qui vivoit dans le premier ſiecle, a dit des Sacramentaires de ſon temps: *Ils ne reçoivent point les oblations & l'Euchariſtie, parce qu'ils ne croyent pas que l'Euchariſtie ſoit la Chair de noſtre Sauveur* JESUS-CHRIST, *laquelle à ſouffert pour nos pechez, & laquelle le Pere a reſſuſcitée par ſa Bonté.*

Aubertin convient bien que par cette réception il s'agit de la manducation de bouche: mais pour éluder cette autorité qui est grande, & audessus de tout reproche, il dit que *l'on peut entendre en deux manieres que l'Eucharistie soit la Chair de* JESUS-CHRIST *proprement & figurément. Les Hérétiques*, dit-il, *nioient que ce fust la propre Chair de* JESUS-CHRIST, *mais ils n'estoient pas hérétiques en cela; car on n'a jamais estimé que ce fust une héresie, les Ortodoxes eux-mesmes n'ayant jamais crû que ce fust sa propre Chair. Mais ces Hérétiques*, dit-il, *nioient que l'Eucharistie fust la Chair en figure de* JESUS-CHRIST, *& en cela ils estoient Hérétiques*. Le bon sens peut suffire sans doctrine, pour juger si ce pouvoit estre une héréſie pour les Sacramentaires, de nier que l'Eucharistie fust la Chair de JESUS-CHRIST, si elle n'en estoit veritablement que la figure. Cette distinction n'est donc, comme on peut voir, qu'une pure fiction qui ne détruit point la preuve de Saint Ignace, & qui ne convient ni au sens, ni aux paroles de ce Pere de l'Eglise, qui établit formelle-

L. 2. p. 286.

nent la réception & la manducation par la bouche de la chair de Nostre Sauveur, & de cette mesme chair qui a souffert pour nos pechez. Saint Justin, Saint Irenée, qui vivoient dans le siecle suivant, n'établissent pas moins fortement que Saint Ignace cette manducation de bouche; & ce seroit un trop long dénombrement de rapporter icy tous les Peres qui autorisent cette mesme doctrine. Nous sçavons de quel air M. Jurieux vient de traiter ces Lumieres de l'Eglise; & puis que, selon luy, *un de leurs mediocres Docteurs*, c'est à dire, sans doute un simple Proposant, *leur pourroit faire des leçons*, il est bien inutile d'en alleguer les autoritez contre M Bossatran, qui, comme Ministre, doit prétendre de passer non pour un de leurs *mediocres*, mais de leur plus considerables Docteurs. Cependant comme beaucoup de personnes, & mesme de la Religion de M. Jurieux, ne sont pas tout-à-fait disposez à luy déferer sur cela, & puis que M. Bossatran nous dit qu'il n'a jamais veû de passage dans les Peres qui marque la manducation du Corps de JESUS-CHRIST par la

bouche, je luy diray, pour le ſatisfaire, qu'il trouvera, s'il veut, dans Saint Auguſtin, que *nous recevons d'un cœur fidelle & DE LA BOUCHE le Mediateur de Dieu & des hommes* JESUS-CHRIST *homme, nous donnant ſa chair à manger & ſon ſang à boire, quoy-qu'il ſemble plus horrible de manger de la chair humaine que de la tuër, & de boire du ſang humain que de le répandre.* Il trouvera dans un autre endroit de ce Pere, que *le Saint Eſprit a voulu, pour l'honneur d'un ſi grand Sacrement, que le Corps du Seigneur entraſt* DANS LA BOUCHE *du Fidelle avant toute autre viande.* M. Boſſatran trouvera encore dans le Livre des Sacremens que l'on donne à Saint Ambroiſe, que dans l'Euchariſtie nous prenons par la bouche le Corps de JESUS-CHRIST, lors qu'il nous dit ſur le pain & ſur le vin que l'on conſacre à l'Autel: *Tu as donc appris que du pain eſt fait le Corps de* CHRIST, *& que le vin eſt mis avec l'eau dans le calice, mais qu'il eſt fait ſang par la conſecration de la parole celeſte?* Saint Cyrille de Jeruſalem nous avoit dit dans le meſme ſiecle: *On nous donne ſous la*

Cont. adv. fid. c. 9.

Ep. ad Jan. c. 9.

L. 4. c. 4.

Cat. 4.

igure du pain le Corps, & sous la figure du vin le Sang de CHRIST, *afin que les ayant pris, tu gouſtes ce Corps & ce Sang dont tu es fait participant.* Et un peu aprés : *Ne les conſidere donc point comme ſimple pain & ſimple vin, car c'eſt le Corps & le Sang de* CHRIST, *ſelon les paroles du Seigneur, quoy que tes ſens te puiſſent dire, que la Foy te raſſeûre. Ne juge pas de la choſe par le gouſt, mais ſois indubitablement perſuadé par la Foy, que tu es honoré du Corps & du Sang du Seigneur.* Et un peu aprés encore : *Sçache, & ſois aſſeûré que ce qui paroiſt pain n'eſt point pain, quoy-que le gouſt le déclare pain, mais que c'eſt le Corps du Seigneur ; & ce qui paroiſt vin n'eſt point vin, quoy-que le gouſt l'aſſeûre, mais c'eſt le Sang de* CHRIST. Ibid.

Aprés toutes ces autoritez & une infinité d'autres que je ne ſupprime que pour ne point répeter ce que tant de celebres Auteurs ont rapporté, M. Boſſatran nous dira-t-il encore qu'il n'a *veû ni de textes de l'Ecriture, ni de paſſages dans les Peres qui marquent la manducation orale ?* Ou bien nous demandera-t-il encore *ſi de ſimples acci-*

dens, des couleurs, des rondeurs, & des figures sont un mystere, lors que l'Auteur ancien des livres des Sacremens luy apprend que *le pain de l'Eucharistie est fait le Corps de* CHRIST, *& que le uin & l'eau sont faits le Sang par la consecration*, & par consequent qu'il n'en reste plus que les simples accidens pour l'apparence du mystere & l'exercice de nostre Foy.

Enfin puis que Saint Cyrille nous enseigne que le pain & le vin ne sont plus qu'en figures, que le goust de l'un & de l'autre ne nous doivent point persuader que ce soit du pain & du vin, au contraire que la Foy nous en doit faire juger autrement: pourquoy croirons-nous que des accidens ne peuvent estre un mystere? En quel endroit de l'Ecriture, dans quelle Ecole Evangelique M. Bossatran a-t-il puisé cette doctrine? Faut-il l'en croire sur sa parole? Veut-il, sur les principes de M. Jurieux, donner cette leçon aux Peres qui vivoient, selon eux, dans les beaux jours de l'Eglise?

Mais à quoy bon cette objection? Il ne faut point se faire de difficultez ni

de monstres à combatre, sur le changement de la substance du pain ou l'existence des accidens sans substance. C'est une dispute que nous avons avec les Lutheriens : mais entre Messieurs de la R. P. R. & nous, toute la question est de sçavoir si le Corps de JESUS-CHRIST est veritablement dans l'Eucharistie, ou s'il n'y est pas ; car M. Bossatran ne sçauroit nier que tous ses premiers Réformateurs n'ayent crû & soustenu que si JESUS-CHRIST estoit dans l'Eucharistie, il n'y pouvoit estre que par transsubstantiation. Il n'y en a pas un qui n'ait presché & écrit cette verité, en termes formels, contre leurs propres freres les Lutheriens. *Au cas*, dit Calvin, *que ces paroles* CECY EST MON CORPS, *ne soient prises figurativement, le simple sens ne peut subsister, si le pain n'est changé au Corps de* JESUS-CHRIST. *La transsubstantiation*, dit-il ailleurs, *est plus tolerable, ou du moins plus retenuë que la consubstantiation des Ubiquitaires. Nous avons dit plusieurs fois*, dit Beze, *qu'on ne peut retenir en ces paroles de Christ*, CECY, *c'est à dire, ce pain est mon Corps, que la trans-*

Ad. vest. 2. def.

De cœn. Domini.

ſubſtantiation Papiſtique ne ſoit établie. Cette conſequence eſtant donc établie par eux-meſmes, il ne s'agit plus que du principe, & de ſçavoir ſi JESUS-CHRIST eſt veritablement dans l'Euchariſtie.

Sur cela je dis que par l'union que Meſſieurs de la R. P. R. ont fait avec les Lutheriens, ils ont eux-meſmes décidé la queſtion, & qu'ils ſe ſont impoſez la neceſſité de croire cette verité, ou de renoncer à l'unité de leur Egliſe, qui eſt pourtant le premier caractere de la veritable Egliſe. Ces Meſſieurs s'en défendent, parce que s'ils conviennent qu'ils ſoient diviſez avec les Lutheriens ſur l'Euchariſtie, ils prétendent & ſouſtiennent que ce n'eſt pas un point fondamental, & qu'ainſi cette diviſion ne rompt point l'unité de leur Egliſe. On leur demande depuis long-temps ce que c'eſt qu'un point fondamental, combien il y en a, ſur quel texte de l'Ecriture eſt fondée cette diſtinction de points fondamentaux & non fondamentaux; en quel endroit de l'Evangile ou du Nouveau Teſtament ils ont appris

appris, qu'il y a des points de Foy que l'on peut croire & rejetter dans une mesme Eglise; comment la verité d'un mystere établie & désignée par JESUS-CHRIST mesme, peut estre admise ou rejettée sans préjudice de la Foy, & aprés que Saint Paul nous a dit qu'*il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule Foy, & un seul Baptesme.* Mais supposons par complaisance pour ces Messieurs qu'il y a des points de Foy qui puissent estre rejettez & admis, ce qui ne doit jamais estre, sur tout dans une mesme Eglise, & ce qui sera toûjours impossible dans la veritable: je dis que celuy de l'Eucharistie ne peut pas estre de ce genre, parce que la difference de sa créance non-seulement rompt l'unité de la Foy, mais qu'elle établit ou détruit l'essence mesme de l'Eglise; ce qui doit rendre ce point de Foy fondamental, pour parler dans les termes de ces Messieurs. Voicy quelle est ma preuve.

L'essence visible de l'Eglise dans la définition que nous en donnent Messieurs de la R. P. R. consiste dans la profession de la parole de Dieu, l'ob- *Conf. art. 25.*

ſervation de ſes préceptes, & l'uſage des veritables Sacremens. La créance differente ſur l'Euchariſtie établit ou détruit la verité de la parole de Dieu, l'obſervation de ſes préceptes, & l'uſage des veritables Sacremens : donc elle établit ou détruit l'eſſence de l'Egliſe. Examinons toutes les parties de cette ſeconde propoſition, pour en voir la verité. Je dis que ce point de Foy ſur l'Euchariſtie établit ou détruit la verité de la parole de Dieu : car s'il eſt vray que JESUS-CHRIST ait voulu par ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, que l'Euchariſtie ne fuſt pas ſeulement la figure de ſon Corps, mais qu'il y fuſt veritablement contenu, le Calviniſte qui croit qu'elle n'en eſt que la figure, détruit inconteſtablement la verité de ces paroles, & le Lutherien l'établit, quoy-qu'imparfaitement, par ſa créance de la preſence réelle, & on peut faire un raiſonnement contraire ſur le Lutherien à l'égard du Calviniſte. Il en eſt de meſme de l'obſervation du précepte. Car ſi JESUS-CHRIST a voulu encore que nous priſſions ſon Corps dans

l'Euchariſtie réellement & corporellement, le Lutherien ſemble vouloir obſerver ce que JESUS-CHRIST luy a ordonné, & le Calviniſte deſobéït formellement, & ruine ce commandement, en ſouſtenant que l'on ne peut prendre ce Corps que ſpirituellement & par la Foy ſeulement. A l'égard de la verité du Sacrement, ſi JESUS-CHRIST nous a laiſſé veritablement ſon Corps dans l'Euchariſtie, & a voulu qu'il y fuſt réellement preſent, le Lutherien ſemble reconnoiſtre la Majeſté de ce Sacrement que le Calviniſte anéantit, en le dépouïllant de ſa plus noble & plus ſainte partie qui en fait toute l'eſſence. Il eſt donc vray de dire que la créance differente ſur ce myſtere établit ou détruit ces trois points qui ſont, au dire de ces Meſſieurs de la R. P. R. l'eſſence viſible de l'Egliſe. Il eſt encore plus aiſé de voir que cette differente créance en détruit l'unité & la ſainteté, & que Meſſieurs de la R. P. R. pour conſerver au moins l'apparence de ces deux caracteres à leurs Egliſes, ſont obligez ou de réduire les Lutheriens à leur ſentiment, ou de

croire que nous prenons non-seulement par la Foy de nos cœurs, mais réellement, veritablement, & de la bouche de nos corps, la Chair & le Corps de JESUS-CHRIST.

On doit estre surpris que toutes leurs défenses contre cette verité si fortement établie sur la parole de Dieu, sur l'autorité des Peres, & sur la necessité mesme qu'ils se sont fait de l'admettre dans cette union qu'ils ont faite avec les Lutheriens qui en font profession, soit de dire que leurs sens leur apprennent le contraire. Mais dit fort bien Saint Hilaire :

Il ne faut point parler dans les choses de Dieu selon le sens des hommes & du monde ; & il ne faut point, par une violente exposition, arracher à la sincerité des paroles celestes la perversité d'une intelligence étrangere & impie.

Que peut-on dire de plus fort contre ceux qui ne veulent jamais parler du Sacrement de l'Eucharistie que selon leur sens. Sur cette maxime que nous donne Saint Hilaire, doit-on

consulter ses mains & ses yeux pour décider ce que l'Eucharistie est en elle-mesme? Doit-on, *par une violente exposition*, sur leur simple rapport, *arracher à la sincerité de ces paroles de* JESUS-CHRIST, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps, la perversité d'une intelligence* spirituelle, disent-ils, *mais veritablement étrangere, & mesme impie*, puis qu'elle détruit celle qui en est la naturelle & la seule que JESUS-CHRIST nous enseigne?

Mais, dit M. Bossatran sur ces mesmes paroles de JESUS-CHRIST, *Quand l'Eglise Romaine presse avec tant d'ardeur sa manducation orale & charnelle, ne parle-t-elle pas dans un sens humain?* Je ne sçay si c'est pour obscurcir la verité que ce Ministre veut confondre ce mystere, ou si c'est sans réflexion qu'il en parle. Quoy qu'il en soit, je dis qu'il y a trois choses à distinguer dans l'Eucharistie, le Sacrement, son usage, & son effet. Je ne parleray point de l'effet du Sacrement, parce qu'il n'en est pas icy question, & qu'il est aisé d'en convenir. A l'égard du Sacrement, je dis qu'il n'est

Reg. 1. p. 93.

pas vray que l'Eglise Romaine en parle dans le sens des hommes & du monde. Les sens, ou mesme encore, si l'on veut, ce qu'on appelle le bon sens, disent aux hommes que ce Sacrement est toûjours terrestre, qu'il ne contient point d'autre substance que celle du pain & du vin ; & c'est le langage de Messieurs de la R. P. R. qui ne veulent suivre que leurs lumieres dans la Foy & dans nos Mysteres. Les Catholiques au contraire disent que ce Sacrement, dans sa substance, est le Corps de JESUS-CHRIST, parce que JESUS-CHRIST, en le promettant, nous a dit : *Le pain que je donneray, c'est ma chair*, & parce qu'il a encore confirmé cette verité lors qu'en le donnant, il a dit à ses Apostres, *Cecy est mon Corps*. Ce n'est donc point par le rapport de nos sens que nous jugeons de ce Sacrement, ni par consequent dans un sens humain, mais c'est sur la parole de JESUS-CHRIST mesme que nous croyons plus infaillible & plus asseûrée que tous les sens, & que toutes nos lumieres. A l'égard de son usage, nous en parlons dans un sens mixte, c'est-

Joan. 6. 51.

à-dire materiel & ſpirituel, parce qu'il conſiſte dans une action mixte, qui eſt humaine & ſpirituelle, l'homme qui le reçoit eſtant compoſé de corps & d'ame. Il reçoit du corps la verité du Sacrement, mais il faut qu'il le reçoive de l'ame pour l'effet du Sacrement ; & cette differente Communion fait toute la difference de celle du Fidelle avec celle de l'impie. M. Boſſatran veut que *ſi manger la Chair de* JESUS-CHRIST, *& boire ſon Sang, dans le paſſage du ſixiéme de Saint Jean, ſignifie la manducation que Rome enſeigne ; il faut que tous ceux qui prennent l'Hoſtie demeurent en* JESUS-CHRIST, *comme on prétend que* JESUS-CHRIST *ſoit en eux, & qu'ainſi les plus grands ſcelerats, les traiſtres comme Judas, & tant d'autres impies qui n'ont ni part ni heritage avec* JESUS-CHRIST, *ſoient cependant en luy.* Saint Auguſtin luy répond pour nous, lors qu'il dit : *Nous recevons tous une meſme viande viſible ; mais autre choſe eſt le Sacrement, autre choſe eſt la vertu du Sacrement. Il y en a beaucoup qui le reçoivent de l'Autel, & qui meurent en le prenant, ce qui a fait*

P. 51.

Tract. in Joan. 26.

dire à l'Apostre qu'ils mangent & boivent leur jugement. Il ne suffit donc pas de recevoir l'Eucharistie, selon Saint Augustin, afin que nous demeurions en JESUS-CHRIST, ou qu'il demeure en nous, puis qu'au contraire on reçoit souvent la mort en recevant le Sacrement. Mais on ne doit pas conclure de là que nous ne recevions pas veritablement le Corps de JESUS-CHRIST dans le Sacrement; car ce mesme Pere nous en asseûre luy-mesme bien positivement, quand il nous exhorte à participer aussi-bien à la vertu qu'à la verité du Sacrement dans le traité suivant: *Ne mangeons pas seulement*, dit-il, *la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST *dans ce Sacrement*, CE QUE FONT COMME NOUS PLUSIEURS MÉCHANS, *mais mangeons & beuvons-les, de maniere que nous participions à son esprit, afin que nous demeurions dans le Corps du Seigneur comme ses membres, & que nous soyions vivifiez de son esprit.* Il est donc vray que les méchans, comme les bons, mangent tous également la Chair de JESUS-CHRIST dans le Sacrement,

tous y boivent ſon Sang : mais la difference du Fidelle avec l'impie, eſt que l'impie mange cette chair à l'Autel, & meurt en la mangeant ; le Fidelle au contraire participe à ſon eſprit, & en eſt vivifié. C'eſt le ſens de Saint Auguſtin, la doctrine de l'Egliſe, & le ſentiment des vrais Catholiques. Mais ce ne ſera jamais celuy de Meſſieurs de la R. P. R. tant qu'ils ne voudront pas avoüer, comme nous enſeigne ce Pere de l'Egliſe, que l'on mange la chair de JESUS-CHRIST dans ce Sacrement, & que les méchans la mangent auſſi réellement & auſſi veritablement que les bons, ſans autre difference que de ſon effet & de ſa vertu.

Si l'on veut bien comprendre cette difference de recevoir ce Sacrement en ſoy, ou recevoir le Sacrement avec ſon effet & ſa vertu, on verra bientoſt quel a eſté l'eſprit & la doctrine de Saint Auguſtin dans tous les paſſages de ce Pere dont ces Miniſtres abuſent ſi ſouvent & ſi groſſierement. Ils attribuent au Sacrement ce qu'il n'a ſouvent dit que de la vertu du Sacrement, & con-

fondant ainſi la cauſe avec ſon effet, ils imputent à ce grand Docteur de l'Egliſe des erreurs qu'il a luy-meſme réfutées en mille endroits de ſes ouvrages.

P. 95. C'eſt ce que voudroit faire encore M. Boſſatran ſur ces paroles qu'il eſt tout glorieux d'avoir trouvées dans ce Pere : *Ne préparez pas le goſier, mais le cœur.* Saint Paul nous avoit ordonné la meſme choſe avant Saint Auguſtin, quand il nous a dit : *Que chacun s'éprouve & s'examine donc ſoy-meſme, & qu'ainſi il mange de ce pain.* Je prie le lecteur d'obſerver que l'Apoſtre ne recommande pas ſeulement au Fidelle, par ces paroles, la préparation & la pureté de ſon cœur, mais qu'il y ajouſte, *& qu'ainſi il mange de ce pain.* Jamais Meſſieurs de la R. P. R. n'ont prétendu que la manducation de ce pain dont parle Saint Paul deuſt eſtre une manducation purement ſpirituelle : ils conviennent que Saint Paul entend par ces paroles une manducation de bouche & réelle. La préparation du cœur ne ſuppoſe donc pas dans leurs propres principes une ſimple

manducation de cœur, mais aussi cette manducation qu'ils appellent *orale* : bien loin de l'exclure, elle en doit estre suivie, parce que sans cette manducation réelle & veritable nous ne participerons jamais à la verité du Sacrement, comme sans cette disposition & cette pureté de cœur nous ne participerions jamais à l'effet du Sacrement. Saint Paul nous apprend que ce pain est le mesme en soy pour le fidelle & pour l'impie, & enfin que c'est le Corps de Jesus-Christ : *Car*, dit-il, *celuy qui le mange & boit indignement, boit & mange sa condamnation, ne discernant point le Corps du Seigneur*. Il ne laisse aucun doute que tous ne mangent & ne boivent un mesme pain & un mesme calice, & il ne met aucune difference dans le mystere, mais dans la réception du mystere. La préparation du cœur ne fait, selon luy, que le merite ou le démerite du Communiant, mais elle ne fait rien pour le Sacrement. Celuy qui est préparé mange dignement ce que l'autre mange indignement ; l'un discerne le Corps du Seigneur, l'autre ne le discerne pas. Mais ce discernement

ou ſon defaut ſuppoſe donc le Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, mais il n'y contribuë pas : il y eſt indépendemment de cette action, qui eſt toute dans le Fidelle & pour le Fidelle. De là vient que l'Apoſtre a dit : *Toutes les fois que vous mangerez ce Pain, & que vous boirez ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur juſques à ce qu'il vienne.* Il ſuffit donc de manger ce Pain & de boire ce Calice pour annoncer la mort du Seigneur. Mais comment Meſſieurs de la R. P. R. appliqueront-ils ces paroles à la Communion d'un impie, qui n'a pas aſſez de foy pour participer au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST ? Diront-ils que toutes les fois que l'on prend du pain & du vin, comme ils font dans leur Cene, on annonce la mort du Seigneur ? N'eſt-il pas plus convenable d'expliquer ces paroles par celles du meſme Apoſtre qui les précedent : *C'eſt que* JESUS-CHRIST *prit du pain, & ayant rendu graces, il le rompit, en diſant, Prenez, mangez, cecy eſt mon Corps, qui ſera livré pour vous ; faites cecy en commemoration de moy. Il prit de meſme le*

le Calice, en disant : Ce Calice est la nouvelle alliance en mon sang. Ce Pain & ce Calice ne sont donc plus du pain ni du vin, aprés ce que nous en a dit JESUS-CHRIST. C'est son Corps & son Sang, puis qu'il nous en asseûre : *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang.* Cela estant, il est aisé de comprendre que toutes les fois que l'on mange ce pain, qui est le Corps de JESUS-CHRIST, toutes les fois que l'on boit ce calice qui est son sang, on annonce la mort du Seigneur, parce que ce corps & ce sang n'ayant esté pris que pour estre les victimes de la Croix où ils ont esté livrez, ils ne nous ont esté donnez que pour nous la representer. Comme ils estoient donc de leur nature dévoûez à la mort, ils sont destinez encore à nous remettre cette mort devant les yeux. Mais comme il n'est pas moins veritable qu'ils ayent servi à ce Sacrifice, quoy-que tous les hommes ne participent pas au merite de ce Sacrifice, il n'est pas moins vray qu'ils servent à nous le representer, quoy-que les recevant nous n'en recevions pas toûjours le fruit, parce qu'on reçoit

R

bien toûjours la verité du Sacrement, mais on ne reçoit pas toûjours l'effet & la vertu du Sacrement. Ce qui a fait dire à Saint Paul : *Que chacun s'examine donc soy-mesme ; car quiconque mangera de ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du Corps & du Sang du Seigneur.* On voit par ces paroles de l'Apostre que le Communiant n'est donc pas coupable du Corps & du Sang du Seigneur, parce qu'il ne le mange pas comme Messieurs les Protestans le supposent à l'égard des impies ; mais il est coupable, parce qu'il le mange indignement : & comment le mange-t-il indignement, si ce n'est en le mangeant de la bouche du Corps dans le Sacrement, puis que sans la Foy, dans la doctrine de ces Messieurs aussi-bien que dans la nostre, on ne le mange pas spirituellement ? On voit donc dans toute cette doctrine de Saint Paul que le Corps & le Sang du Seigneur sont veritablement receûs par le Communiant en quelque estat ou disposition qu'il soit, mais que cét estat & cette disposition, *ce discernement* qu'il fait ou qu'il ne fait pas

du Corps du Seigneur dans ce Sacrement, font qu'il mange dignement ou indignement, & par conséquent asseûrent sa gloire ou sa condamnation. C'est la doctrine & le sens de l'Apostre, c'est celle, comme je l'ay fait voir, que les Peres ont suivie, celle que JESUS-CHRIST a laissée à ses Disciples, & que les Ecritures nous enseignent.

Lisons donc ce qui est écrit, & entendons ce que nous lisons; & alors nous satisferons au devoir d'une foy parfaite. S. HILARIUS.

C'est ce que l'on demande à Messieurs de la R. P. R. & c'est ce qu'ils ne veulent pas nous accorder. L'Ecriture, si nous les en croyons, est la regle de leur foy, mais ils veulent estre la regle de l'Ecriture. *Les Decrets ni les Conciles*, disent-ils dans leur cinquiéme article de Foy, *ne doivent estre opposez à cette Ecriture Sainte; toutes choses doivent estre examinées, réglées, & réformées selon elle.* Cependant lors que nous leur presentons ces paroles, *Cecy est mon Corps*, ils veulent les examiner, les regler, & les réformer sur le

rapport de leurs yeux & de leurs sens ; mais il ne veulent pas regler leurs sens selon elles. Il est vray que M. Bossatran s'éleve un peu plus haut : il dit que l'Ecriture doit recevoir son sens & son intelligence de l'Eglise. *Si un Payen*, dit-il, *un Juif, ou un Turc me demandoit ce que j'entends par ce commandement de* JESUS-CHRIST *de manger sa Chair & boire son Sang, je luy répondrois sans doute que cette manducation ne se doit pas prendre dans un sens humain & literal, ou de la maniere que le monde & les gens du siecle le conçoivent. Il y a un autre sens dans* L'EGLISE *plus réel & tout-à-fait spirituel.* L'EGLISE *a son intelligence particuliere ; & si elle emprunte quelquefois les paroles des hommes, elle leur donne une idée & une signification toute Evangelique.* Je ne sçay si l'on a crû jusques icy dans la R. P. R. que les paroles de JESUS-CHRIST & de Saint Paul fussent des paroles des hommes que l'Eglise ait empruntées pour leur donner un sens plus noble & plus spirituel : mais je sçay bien que Messieurs les Protestans n'avoient pas jusques icy paru croire

P. 95.

que l'Eglise deust avoir *un sens & une intelligence particuliere qu'elle pust donner à l'Ecriture*. La confession de Foy de ces Messieurs nous avoit appris jusqu'icy, *que ce n'est pas tant le commun accord & consentement de l'Eglise qui nous fait connoistre ses livres pour canoniques, & qui nous les fait discerner des autres Ecclesiastiques, que le témoignage & la persuasion interieure du Saint Esprit de chaque Fidelle*; & *c'est l'Eglise cependant*, dit M. Bossatran, *qui leur donne l'idée la plus noble & leur vraye signification*. L'Eglise est donc en pouvoir de decider & d'interpreter l'Ecriture, non-seulement dans les choses où elle peut estre obscure, mais contre son sens le plus clair & le plus évident, tel qu'est celuy de ces paroles, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps*. Ce n'est pas un different que je veüille avoir avec M. Bossatran: JESUS-CHRIST m'a donné cette soumission pour son épouse, quand il m'a ordonné de la consulter dans tous mes doutes, quand il m'a asseûré *qu'il seroit avec elle jusques à la fin des siecles*, & lors que le Saint Esprit m'a appris *qu'elle estoit la Colomne de ve-*

Matth. 18. 17.
28. 20.
ad Tim. 1. 3. 15.

rité. Je laiſſe donc cette queſtion à vuider entre M. Boſſatran & ſa Confeſſion de Foy, par Meſſieurs ſes Confreres : c'eſt aſſez pour moy de faire voir combien de perſonnages il eſt obligé de faire pour ſouſtenir ſon erreur. Ses preuves ſont toutes ſi bien choiſies, qu'il n'y en a pas une qui ne détruiſe ou ſa Religion, ou ce qu'il veut perſuader. Mais entre toutes celles dont il s'eſt voulu ſervir pour établir ſa *manducation ſpirituelle & par la foy de nos cœurs*, l'exemple des Capharnaïtes n'eſt pas
P. 94. des moins ſurprenantes. *Les Capharnaïtes*, dit-il, *gens du monde, & tout-à-fait groſſiers & charnels, ne diſent-ils pas, Comment celuy-cy nous peut-il donner ſa chair à manger?* Il eſt vray qu'ils l'ont dit, & il eſt encore vray qu'ils ne le voulurent jamais croire, & que ce fut par cette raiſon qu'ils ſe ſéparerent de JESUS-CHRIST. Mais que peut conclure de là M. Boſſatran, ſi ce n'eſt que le meſme doute qui ſouleva les Capharnaïtes, & qui les ſépara de JESUS-CHRIST, a ſoulevé Meſſieurs de la R. P. R. & les a ſéparé de l'Egliſe Romaine. Les uns & les

autres tiennent le mesme langage; les uns & les autres disent : *Comment un homme nous peut-il donner sa chair à manger?* JESUS-CHRIST, & l'Eglise Romaine aprés luy, leur dit : *En verité, en verité, je vous dis que si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Jo. 6. 53. Les Capharnaïtes dirent : *Cette parole est rude, qui la peut oüir*, & se retirerent d'avec JESUS-CHRIST. Jo. 6. 60. Les Prétendus Réformez en ont dit de mesme, & se sont séparez de l'Eglise Romaine. Voilà l'image des uns & des autres bien dépeinte dans cét endroit de l'Ecriture que M. Bossatran prend le soin de nous rapporter : on les y peut voir au naturel. Les uns ont rejetté la parole de Dieu & l'explication qu'il en a donné luy-mesme, parce qu'elle choquoit leurs oreilles & leur raison; les autres qui ont voulu suivre leurs sens & leurs lumieres, sont tombez dans le mesme sort, parce que, dit fort bien Saint Hilaire, *Il ne faut point parler, ou se conduire dans les choses de Dieu selon le sens des hommes & du monde.*

S. HILARIUS. *Ce que nous disons de la verité naturelle de* CHRIST *en nous, si nous ne l'avons appris de luy, nous le disons avec folie. Car il dit luy-mesme :* Ma chair est vrayment viande, & mon sang est vrayment breuvage. Celuy qui mange ma chair & qui boit mon Sang, demeure en moy & moy en luy.

Quelque attachement que M. Bossatran ait eû jusques icy a soustenir qu'il n'estoit point mention de l'Eucharistie dans le sixiéme Chapitre de Saint Jean, il n'en ose disconvenir sur ces paroles que Saint Hilaire en a rapportées. Il en fait donc l'application luy-mesme à ce mystere, mais il tasche d'en pervertir le sens, quoy-que fort clair & fort précis, en disant, *Selon cette regle, qui doit le plus craindre, ou Rome, ou nous? Rome a-t-elle appris de*
P. 99. JESUS-CHRIST *que nous mangeons sa chair, & que nous beuvons son sang par la bouche du Corps?* Et croyant mieux persuader par un discours plus pathetique, il se récrie : *Quel sens plus étrange que*

de manger la chair & boire le sang d'un homme? Tous les hommes, dit-il, *s'en scandalisent aujourd'huy aussi-bien qu'autrefois.* Pourquoy tous les hommes? L'Evangile nous apprend, il est vray, que quelques Juifs s'en souleverent, & que le soulevement en fit des apostats: mais ils nous apprend aussi au contraire, que JESUS *demanda aux douze: Vous aussi vous en voulez-vous aller? Simon Pierre luy répondit: Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle, & nous avons crû, & nous avons connu que vous estes le* CHRIST *Fils du Dieu vivant.* Les Apostres ne s'en scandaliserent donc pas: l'Eglise Romaine, ni les Lutheriens, dans le sein mesme de la R. P. R. ne s'en scandalisent pas, puis que c'est leur créance. Qui sont donc tous ces hommes qui s'en scandalisent aujourd'huy aussi-bien qu'autrefois? Ce ne peuvent estre que Messieurs de la R. P. R. ou, comme nous a dit M. Bossatran, les Turcs & les Juifs, comme ont fait les Capharnaïtes. Voilà qui sont *tous ces hommes qui s'en scandalisent*, & que jamais un vray Catholique ne sera sur-

Joan. 6. 67.

P. 94.

pris de voir ſcandaliſez des Myſteres de l'Ecriture.

Mais, dit encore M. Boſſatran, *cette interpretation n'eſt-elle pas contraire à ces paroles ſi pures, & à cette expoſition ſi ſincere que le Seigneur en a donné luy-meſme : C'eſt l'eſprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, les paroles que je vous dis ſont eſprit & vie?* Voilà le ſeul texte de l'Ecriture que Zuingle & Oecolampade, & aprés eux tous les Miniſtres Proteſtans ayent jamais pû alleguer en faveur de leur créance, dans laquelle ils ne ſe ſont pas eux-meſmes accordez. Il ſuffit de le lire, pour voir qu'il ne décide rien de poſitif ſur la queſtion.

Mais s'il eſt vray, comme M. Boſſatran nous l'a dit dans ſon avertiſſement, & que je ſuis obligé de le répeter icy, que Saint Jean ne traite point du Sacrement de l'Euchariſtie dans le ſixiéme Chapitre de ſon Evangile : comment ces Meſſieurs peuvent-ils prétendre détruire, & ruiner la Réalité de ce Sacrement établie ſi poſitivement en beaucoup d'autres endroits de l'Ecriture, par ces ſeules paroles qui n'ont d'elles-meſmes

aucun rapport au Sacrement, & qui ſont tirées de ce ſixiéme Chapitre de Saint Jean, où ils aſſeûrent qu'il n'eſt point mention du Sacrement? Malgré cette contrarieté de preuves & de langage, je veux bien encore répondre à cette objection pour l'éclairciſſement de la verité, & faire voir à Meſſieurs de la R. P. R. qu'ils ne peuvent ſe ſervir de ce paſſage dans le ſens qu'ils luy donnent, qui eſt que la Chair de JESUS-CHRIST ne ſert de rien, ſans combattre l'Ecriture, les Peres de l'Egliſe, leurs articles de Foy, & la fin de ce Sacrement.

Je dis qu'il eſt contre l'Ecriture de dire que la Chair de JESUS-CHRIST ne ſert de rien: parce qu'outre que c'eſt détruire les Myſteres de l'Incarnation, de la vie & de la Paſſion de JESUS-CHRIST, où la Chair de cét adorable Sauveur a ſi abondamment mérité & conſommé le ſalut des hommes; JESUS-CHRIST nous a dit luy-meſme, *Qui mange ma Chair & boit mon Sang, a la vie éternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour;* & un peu aprés, *Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy & moy en luy.* Et pour nous faire voir

combien cette Chair adorable nous est non seulement utile, mais necessaire. *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme*, dit-il, *& ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Comment est-ce donc que cette Chair ne sert de rien*, dit Saint Chrysostome, *puis que sans elle personne ne peut avoir la vie?* Ou JESUS-CHRIST s'est-il donc contredit luy-mesme? Ce n'a jamais esté le sentiment des Peres; au contraire, Saint Augustin s'écrie sur ces mesmes paroles que nous allegue M. Bossatran: *Seigneur, bon Maistre, comment est-ce que la Chair ne profite de rien, puis que tu as dit, Si quelqu'un ne mange ma Chair & ne boit mon Sang, il n'aura point de vie en soy? La vie ne profite-t-elle de rien? Et pourquoy sommes-nous ce que nous sommes, si ce n'est pour avoir la vie éternelle que tu promets par ta Chair? Qu'est-ce donc qui ne profite de rien? La Chair ne profite de rien; mais c'est en la maniere qu'ils l'ont entenduë, veû qu'ils font entendre la Chair en la mesme maniere qu'elle est dechirée en un corps mort, ou venduë au marché, & non en la maniere qu'elle est renforcée par l'esprit.*

prit. Et si la Chair ne profitoit de rien, le Verbe ne se seroit pas fait chair pour habiter en nous. Mais il semble que Saint Cyrille ait voulu expliquer à Messieurs de la R. P. R. tout ce passage qu'ils alleguent de Saint Jean, lors qu'il dit : *Quand le Mystere de l'Incarnation sera bien examiné, & que vous aurez appris qui est celuy qui habite en la chair, alors vous reconnoistrez absolument, si vous ne voulez blasphemer contre l'esprit de Dieu mesme, que cette Chair peut vivifier. Encore donc que la chair, de sa nature, ne puisse vivifier, celle de* JESUS-CHRIST *le fait néanmoins ; ayant en soy le Verbe vivifiant, & estant revestuë de toute son efficacité : car c'est le Corps de celuy qui est la vie par sa propre nature, & non celuy de quelque homme terrestre, de qui on puisse dire avec raison,* SA CHAIR NE PROFITE DE RIEN ; *& parce qu'elle est unie avec le Verbe vivifiant, elle a esté faite toute vivifiante.* Et un peu aprés. *Ce sentiment donc est vray au regard de tous les autres, à sçavoir que la chair ne profitera de rien, mais il reçoit exception en* CHRIST *seul, parce qu'en luy habite la vie, c'est à dire le*

Fils unique de Dieu. Voila quel a esté le sentiment de ce grand Patriarche d'Alexandrie, si respecté par Messieurs les Protestans, & reconnu par Calvin mesme pour un saint Docteur de l'Eglise, & un défenseur de la veritable Doctrine. On trouve cette verité encore plus au long expliquée dans tout le quatorziéme Chapitre & les suivans de son quatriéme Livre sur Saint Jean: mais il semble qu'il nous l'a confirmée bien précisément & bien autentiquement sur le sujet de l'Eucharistie, lors qu'il a dit: *Parce que donc la Chair du Verbe a esté faite vivifiante, comme unie à celle qui est la vie par sa nature, à sçavoir au Verbe de Dieu, quand nous la mangeons, alors nous avons la vie en nous-mesmes, estant unis à elle commme elle est unie au Verbe qui habite en elle.* Si Messieurs de la R. P. R. ne sont pas contens de ces autoritez qu'ils ne sçauroient pourtant rejetter sans desavoüer & Calvin & leur Confession de Foy, on devroit du moins esperer d'eux quelque déference pour le Concile d'Ephese qu'ils ont toûjours reconnu pour Ortodoxe, & qui nous

Cal. inst. 4.

a si clairement expliqué, ou plûtost autorisé le sentiment de l'Eglise établi dans le Concile d'Alexandrie par les soins du mesme Saint sur cette pretenduë difficulté. *Si quelqu'un*, dit ce Concile, *ne reconnoist pas que la Chair du Seigneur soit vivifiante, & qu'elle est la Chair propre du Verbe qui prend son principe du Pere; ou s'il dit que c'est celle d'un homme conjoint seulement par dignité au Verbe, & dans lequel habite la divinité, ou qu'il n'avoüë pas qu'elle est vivifiante, comme nous l'avons dit, parce qu'elle est la propre Chair du Verbe qui a la puissance de vivifier toutes choses: qu'il soit anathême.* Voila quel a esté le sentiment de deux Conciles, c'est à dire, de toute l'Eglise, dans le temps que ces Messieurs reconnoissent qu'elle a esté pure dans sa doctrine. *Anath. 11.*

Cette verité & cette vertu de la Chair de JESUS-CHRIST ne se trouve pas seulement établie par l'Ecriture, par l'Eglise, & par les Peres, mais par la propre Confession de Foy de ces Messieurs. Car il y est expressément dit: JESUS-CHRIST *n'est pas seule-* *Art. 36.*

ment une fois mort & ressuscité pour nous, mais aussi nous repaist & nourrit vrayment de sa Chair & de son sang, à ce que nous soyons un avec luy, & que sa vie nous soit commune. Et un peu aprés dans le mesme article : *Il nous nourrit & vivifie de la substance de son Corps & de son Sang.* Il n'est donc pas vray de dire que cette chair dont nous sommes nourris & vivifiez ne profite de rien. Et si nous voulons faire Calvin mesme juge dans sa propre cause, il nous dit sur ces paroles de Saint Jean que M. Bossatran nous objecte : *Je n'approuve point l'opinion de ceux qui disent que la Chair de* CHRIST *profite en tant qu'elle a esté crucifiée; mais qu'estant mangée, elle ne nous apporte rien ; car plustost au contraire, il la faut manger, afin qu'ayant esté crucifiée, elle nous profite.* C'est donc combatre l'Ecriture, la Doctrine de l'Eglise, le sentiment des Peres, la propre Confession de Foy de ces Messieurs, & Calvin mesme, de dire que ces paroles, *La Chair ne sert de rien*, se puissent entendre de la Chair de JESUS-CHRIST. Je diray encore que c'est

ruiner & détruire la fin & l'institution du Sacrement où elle nous est donnée : car JESUS-CHRIST ayant institué ce Sacrement pour nous y donner son Corps & son Sang, on ne peut pas dire que ce corps & ce sang ne profitent de rien, sans blasphemer contre sa sagesse divine, & sans anéantir ce Sacrement.

Il est inutile pour répondre à toutes ces autoritez, de dire que ces paroles, *La Chair ne profite de rien*, ne se peuvent entendre à la verité de la Chair de JESUS-CHRIST mangée spirituellement, mais qu'elles doivent s'entendre de la Chair de JESUS-CHRIST mangée corporellement : car outre que c'est supposer ce qui est en contestation, & faire de la question son principe ; de quelque maniere que la Chair de JESUS-CHRIST soit mangée, elle est mangée comme unie au Verbe, dont elle ne peut estre jamais separée. Or dans cét estat d'union avec le Verbe qui est la vie, & qui habite en elle, on ne peut pas dire, comme nous a appris Saint Cyrille, qu'elle ne profite de rien, & qu'elle ne soit pas vivifian-

te : ainsi de quelque maniere qu'on la mange, on ne peut jamais dire qu'elle ne profite de rien. Supposé donc, comme il est constant par tous les principes les plus infaillibles de l'une & l'autre Religion, que ces paroles, *La Chair ne profite de rien*, ne se puissent appliquer à la Chair de JESUS-CHRIST, de quelque façon qu'il nous en fasse participans, puis que c'est toûjours la mesme Chair de ce divin Sauveur : où est le texte de l'Escriture, où est le passage, où est l'autorité qui établisse, ou mesme qui donne à entendre que la manducation du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie soit *spirituelle* seulement & *par la foy de nos cœurs*, puis que c'est-là l'unique que jamais Messieurs les Protestans nous ayent allegué ? Cependant Saint Hilaire nous apprend que ce *que nous disons de la verité naturelle de* CHRIST *en nous si nous ne l'avons appris de luy, nous le disons avec folie & impieté.*

Mais, *n'avez vous pas appris de* CHRIST, dit M. Bossatran, *cette belle exposition de sa doctrine & de son myste-*

Je suis le pain de vie ; qui vient à moy n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura jamais soif ? Oüi sans doute, il nous l'a appris : mais quel peut estre la consequence de ces paroles contre l'essence ou l'usage du Sacrement de l'Eucharistie ? La verité d'un mystere en détruit-elle un autre ? Celuy qui a dit, *Qui vient à moy n'aura point de faim*, a-t-il défendu qu'on mangeast sa Chair ? Au contraire, ne nous l'a-t-il pas donnée pour soulager cette faim, & son Sang pour appaiser cette soif ? N'est-ce pas pour nous y convier qu'il nous dit, *Ma Chair est vrayment viande, & mon Sang est vrayment breuvage ; celuy qui mange ma Chair, & qui boit mon Sang, demeure en moy, & moy en luy ?* Non content de nous y convier, ne nous en fait-il pas un précepte, quand il nous dit luy-mesme, *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous ?* Toutes ces paroles sorties de la bouche mesme de JESUS-CHRIST, ont paru si fortes & si positives à Saint Hilaire pour la presen-

ce réelle dans l'Euchariſtie, & la manducation corporelle de la Chair de JESUS-CHRIST dans ce Sacrement, que ne luy paroiſſant plus ſur cela de difficulté, il nous dit, aprés les avoir rapportées :

On ne nous a laiſſé aucun lieu de douter de la verité de ſa chair & de ſon ſang. Car maintenant, & par la profeſſion du Seigneur meſme, & par noſtre foy, c'eſt vrayment la chair, c'eſt vrayment le ſang. Et ces choſes receuës & avalées font que nous ſoyons en CHRIST, *& que* CHRIST *ſoit en nous. Cela n'eſt-ce pas la verité? Qu'il arrive en effet que cela ne ſoit point vray, pour ceux qui nient que* JESUS-CHRIST *ſoit vray Dieu.*

Aprés cette expoſition ſi claire & ſi nette que fait Saint Hilaire de ſon ſentiment pour la preſence réelle *de la Chair & du Sang de* JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, peut-on croire que M. Boſſatran ait oſé nous dire, qu'*il n'y a ni terme, ni expreſſion, ni periode qui ne ſoit ſelon la doctrine des Prétendus*

Réformez? Il est vray que pour obscurcir la verité de ce Texte, il tasche d'en pervertir le sens; & que pour supprimer cette preuve si convaincante pour la verité du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, dont Saint Hilaire nous dit qu'*on ne nous a laissé aucun lieu de douter*, il veut appliquer ces paroles à la verité du mystere de l'Incarnation, quoy-qu'il sçache tres-bien, & qu'il reconnoisse mesme assez dans la suite qu'il n'en est pas icy mention. C'est dans cette veüe qu'il suppose que, *comme Tertullien disoit qu'il falloit bien que* JESUS-CHRIST *eust un veritable corps, puis qu'il avoit institué le pain pour estre la figure de son Corps, de mesme aussi Saint Hilaire*, dit-il, *établit icy tres-sagement la verité de la Chair & du Sang de* JESUS-CHRIST, *pour nous asseûrer de leur vertu & de leur effet.* P. 76.
Tertullien, dans l'endroit que rapporte M. Bossatran, disputoit contre les Marcionites, qui nioient l'humanité de JESUS-CHRIST; Saint Hilaire disputoit avec les Arriens, qui nioient sa divinité, & reconnoissoient son humanité : donc Tertullien & Saint Hi-

laire, selon M. Bossatran, ont fait le mesme raisonnement. Peu de gens, ce me semble, s'en laisseront persuader. Aubertin luy-mesme a esté de meilleure foy que M. Bossatran : car expliquant ces mesmes paroles de Saint Hilaire, il ne fait aucune difficulté de dire, *qu'il est évident par tout le discours de ce Pere de l'Eglise, qu'il ne parle point en cét endroit de la verité de la Chair que* JESUS-CHRIST *a prise, mais de celle qu'il nous devoit donner pour viande & pour nourriture*. M. Bossatran en convient luy-mesme peu aprés ce qu'il a dit au contraire, & détruit sa premiere supposition par l'explication qu'il est obligé de donner à ces paroles : *Et ces choses receuës & avalées font que nous soyons en* CHRIST, *& que* CHRIST *soit en nous. Il faut*, dit ce Ministre, *necessairement que ces paroles* receuës & avalées
P. 71. *ne regardent que la Communion spirituelle par la vertu du Saint Esprit*. S'il est vray que ces paroles ne regardent que la Communion, la Chair & le Sang de JESUS-CHRIST, dont Saint Hilaire dit qu'on ne nous a laissé aucun lieu de douter, & qui sont ces choses re-

ceûës & avalées, elles ne regardent donc point l'Incarnation, mais la ſeule Communion qui ſe fait dans l'Euchariſtie. C'eſt ce que M. Boſſatran, quoy qu'il ait pû dire, reconnoiſt encore en termes formels dans le meſme endroit, quand il ajouſte : *J'avoûë bien que ces choſes priſes & avalées dont parle Saint Hilaire, ſont la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST; *mais je dis que le ſujet qui les reçoit, c'eſt l'ame, l'homme de la grace créé & né de nouveau, & non pas le corps.* M. Boſſatran convient donc enfin que tout ce Texte de Saint Hilaire appartient à la Communion, & non à l'Incarnation, comme il l'avoit ſuppoſé. L'application qu'il en veut faire à la Communion ſpirituelle ne ſurprendra perſonne. Car outre que ces termes de *prendre* & *avaler* conviennent trop à noſtre corps pour s'y laiſſer abuſer, il a détruit luy-meſme cette union purement ſpirituelle du communiant avec JESUS-CHRIST, lors qu'il a dit, comme je l'ay déja rapporté, *Que nous ſommes compoſez d'ame & de Corps; & qu'ainſi nous ſommes unis avec* JESUS-CHRIST *au re-*

gard de nos ames, & au regard de nos corps; & que nostre union est corporelle, parce que non-seulement nos ames, mais aussi nos corps sont joints au propre Corps de JESUS-CHRIST. Il nous a si bien voulu persuader cette verité, qu'il l'a confirmée par Mestrezat & par Aubertin, & par l'autorité mesme de Saint Augustin. Est-ce donc une raison pour détruire la verité de la Chair & du Sang de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie que Saint Hilaire établit si clairement & si fortement, de dire à present que c'est l'ame uniquement qui les reçoit, aprés nous avoir appris formellement le contraire? N'avons-nous pas plustost lieu de croire, suivant ses premiers principes & ceux de Saint Hilaire, que *l'union que nous avons avec* JESUS-CHRIST *appartient à nos personnes entieres, & non pas seulement à quelques portions de nous-mesmes.*

P. 50.

S. HILARIUS.

Il est donc en nous par sa chair & nous sommes en luy, en tant que ce que nous sommes avec luy, est en Dieu.

Ce n'est donc pas uniquement dans nostre ame & spirituellement seulement que JESUS-CHRIST est en nous par la Communion, comme le prétendent Messieurs de la R. P. R. mais il est en nous par sa Chair que nous recevons & que nous avalons dans le Mystere. Saint Hilaire nous en asseûre bien nettement & bien précisément. M. Bossatran, qui ne devoit trouver aucunes paroles dans ce passage qui ne fussent selon sa doctrine, n'a pourtant pû s'accommoder de celles-cy, non plus que des précedentes: il a donc voulu faire un commentaire; ou pour mieux dire, il a tasché d'embarasser cette déclaration si positive contre sa doctrine, d'un raisonnement qui mérite d'estre examiné. *Ce qui nous fait estre en* JESUS-CHRIST, dit-il, *le fait estre en nous par sa Chair, ou à cause de sa Chair, c'est-à-dire, par le mérite de sa Chair crucifiée : or ce qui nous fait estre en* JESUS-CHRIST, *c'est la Foy que nous avons en luy, ce que personne ne conteste: de sorte que ce qui fait que* JESUS-CHRIST *est en nous par sa Chair, ou par le mérite de sa Chair,* P. 50.

c'est la Foy encore, parce que JESUS-CHRIST *habite dans nos cœurs par la Foy.* On peut observer qu'il n'est point question dans cét endroit de Saint Hilaire de ce qui fait que JESUS-CHRIST soit en nous par sa Chair, comme semble le rechercher curieusement M. Bossatran; mais qu'il y est dit seulement que JESUS-CHRIST est en nous par sa Chair, comme nous sommes en luy & en Dieu par nostre chair qui est avec luy. Il est mesme inutile que ce Ministre veüille nous apprendre quel est le principe de cette existence de JESUS-CHRIST en nous par sa Chair, puis que Saint Hilaire s'en est assez expliqué, & qu'il prend mesme le soin de nous le répeter encore quatre lignes aprés, en disant que c'est *par le mystere des Sacremens.* Il est donc aisé de voir que M. Bossatran, bien loin de nous expliquer les paroles de Saint Hilaire, ne cherche qu'à les obscurcir, en supposant un principe à cette union de JESUS-CHRIST avec le Fidele, tout different de celuy de Saint Hilaire, & dont il ne parle point. Cependant quelque

artifice dont il uſe en cette rencontre, il ne perſuadera jamais ce qu'il dit dans ſa premiere propoſition, que *ce qui nous fait eſtre en* JESUS-CHRIST *faſſe qu'il ſoit en nous par ſa Chair.* L'Eſperance & la Charité nous font eſtre en JESUS-CHRIST; mais elles ne font point que JESUS-CHRIST ſoit en nous par ſa chair. Il n'eſt pas plus vray de dire que ce qui fait que JESUS-CHRIST ſoit en un endroit *par ſa Chair*, faſſe qu'il y ſoit *par le mérite de ſa Chair.* La Chair de JESUS-CHRIST & le mérite de ſa Chair crucifiée ſeront toûjours deux choſes qui, quoy-qu'attachées l'une à l'autre, ne ſeront jamais confonduës enſemble. JESUS-CHRIST a eſté ſur le haut du Temple & ſur la montagne par ſa chair, lors que le démon l'y enleva : mais quelque complaiſance que l'on ait pour M. Boſſatran, on ne dira jamais que JESUS-CHRIST ait eſté dans ces deux endroits par le mérite de ſa chair crucifiée. J'ay donc peine à croire que M. Boſſatran perſuade aiſément que ces deux expreſſions n'ayent qu'une meſme ſignification. Ainſi on peut dire que toute ſa pre-

miere proposition est fort éloignée de la verité. *Or ce qui nous fait estre en* JESUS-CHRIST, *c'est la Foy que nous avons en luy* : c'est la seconde proposition de ce Ministre, qui, quoy-que veritable en un sens, ne l'est pas plus que la premiere dans celuy qu'il luy veut donner, *que la Foy seule & unique fasse que* JESUS-CHRIST *soit en nous*. J'ay déja dit que Saint Jean nous avoit appris que *Dieu estoit Charité, & que qui demeuroit en Charité demeuroit en Dieu, & Dieu en luy*; qu'il nous avoit appris encore, que *si nous nous aimons l'un l'autre, Dieu demeure en nous*; & JESUS-
1. Ep. 4. 12. CHRIST nous a dit luy-mesme: *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole;*
Jo. 14. 23. *& mon Pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & nous ferons nostre demeure en luy*. Il nous a dit encore au sujet de l'Eucharistie, dont il est question, comme sur la charité & sur les bonnes œuvres, *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy*. Quoy-que la Foy soit donc un principe, & mesme le premier de nostre union avec JESUS-CHRIST, & qu'il soit tres-vray que JESUS-

CHRIST habite dans nos cœurs par la Foy, elle n'exclut pas les autres manieres dont il plaist à cette Bonté infinie de se communiquer à nous. La Foy seule nous éleve à JESUS-CHRIST, il est vray; & brisant les liens, & dissipant les nuages qui nous rendent les esclaves du Démon & du peché, elle nous rend, dit Saint Paul *les veritables temples de cette majesté divine.* Mais comme ce mesme Apostre nous apprend qu'*encore bien qu'il eust toute la foy en sorte qu'il transportast les montagnes, s'il n'a pas la Charité, il n'est rien :* il est aisé de juger que quoy-qu'elle soit le fondement de nostre union avec JESUS-CHRIST, sans lequel il n'en faut mesme ni supposer ni prétendre, elle n'en est pourtant pas le lien le plus étroit, ni le plus parfait. Car *la Foy, l'Esperance & la Charité sont necessaires à tous les Fidelles; mais la plus élevée de ces trois vertus, c'est la Charité.* Puis qu'il est donc vray de croire que JESUS-CHRIST n'est pas seulement en nous par la Foy, mais qu'il y est encore par la Charité, qu'il y est par les bonnes œuvres : pourquoy ne sera-t-il pas vray

2. Cor. 6. 16.

1. Cor. 13. 2.

c. 13. v. 13.

de croire qu'il y eſt auſſi, & bien plus naturellement par ſa Chair, puis que c'eſt JESUS-CHRIST luy-meſme qui nous en aſſeûre, lors qu'il dit, *Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy, & moy en luy?* C'eſt ſur la verité infaillible de ces paroles que Saint Hilaire a dit:

Or que par le Sacrement de ſa chair & de ſon ſang communiquez, nous ſoyons en luy, il le témoigne luy-meſme, diſant: Et le monde ne me voit plus; mais vous me verrez, parce que je vis, & vous vivrez auſſi, puis que je ſuis en mon Pere, & vous en moy, & moy en vous.

Ce n'eſt donc pas par la Foy ſeulement que nous ſommes en JESUS-CHRIST, mais nous y ſommes encore par ce Sacrement de ſa Chair & de ſon Sang qui nous y ſont communiquez; & nous y ſommes, quoy qu'en diſe M. Boſſatran, bien plus parfaitement par cette ſainte Communion, au terme de ſon propre Catechiſme, que

par la Foy : car il y eſt dit, *Qu'eſt-ce que nous avons au Sacrement davantage, & de quoy nous ſert-il plus? c'eſt que combien que* JESUS-CHRIST *nous ſoit vrayment communiqué & par le Bapteſme & par l'Evangile, toutefois ce n'eſt qu'en partie, & non pas pleinement.* JESUS-CHRIST, dans la créance de ces Meſſieurs, ne nous eſt donc communiqué qu'*en partie, & non pas pleinement*, par le Bapteſme & par le Sacrement de la Foy ; & comme ce qui le fait eſtre en nous, nous fait eſtre de la meſme maniere en luy, il s'enſuit neceſſairement que par le Bapteſme & par la Foy nous ne ſommes pas ſi parfaitement en luy que par l'Euchariſtie, qui eſt le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. C'eſt la doctrine de Meſſieurs de la R. P. R. qui fait aſſez voir avec combien peu de fondement Daillé a voulu confondre ces deux Sacremens dans le raiſonnement que M. Boſſatran nous en a rapporté. *Comme* JESUS-CHRIST *eſt en nous par le myſtere du Bapteſme*, diſent ces deux Miniſtres, *il y eſt auſſi par le myſtere de l'Euchariſtie : il n'eſt* *Rom. 51.*

pas en nous, c'est-à-dire, il n'y est pas par sa chair résidente dans nostre estomach, par le mystere du Baptesme ; il n'y est pas non plus par le mystere de l'Eucharistie. Il est aisé de voir que la premiere proposition de cét argument, qui en fait tout le principe aussi-bien que l'erreur de Messieurs les Protestans, ne peut-estre veritable, si JESUS-CHRIST ne nous est communiqué qu'en partie par le Baptesme, comme leur Catechisme l'enseigne, & qu'il le soit *pleinement* par l'Eucharistie. C'est mal comparer, ou plûtost borner nostre union avec le Verbe incarné dans l'Eucharistie sur celle qui se fait dans le Baptesme, si l'une est *en partie* & l'autre *pleine ;* & puis que l'une est imparfaite & l'autre parfaite dans leurs creances, il faut necessairement conclure dans leurs propres principes qu'elles sont differentes, & ne peuvent estre la mesme. Cela ne se doit pas seulement entendre de leurs qualitez, mais de leur essence, car nostre union avec JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie n'est pas seulement une union de cœur, d'esprit & de volonté,

comme dans la foy, elle eſt encore plus élevée ; & ce qui fait ſa plenitude, pour parler dans leurs termes, c'eſt qu'elle eſt une union réelle de nature, & de ſubſtance. Saint Hilaire nous établit fort bien cette verité ſur la parole du Fils de Dieu meſme, lors qu'il dit :

S'il euſt voulu entendre ſeulement une union de volonté, pourquoy a-t-il expoſé un certain degré, & un certain ordre pour parvenir au comble de cette union, ſi ce n'eſt que, comme il eſtoit en ſon Pere par la nature de ſa Divinité, nous au contraire, nous fuſſions en luy par la naiſſance corporelle, & luy encore fuſt crû eſtre en nous, par le myſtere des Sacremens ? Et qu'ainſi, une union parfaite nous fuſt enſeignée par le Médiateur, puis que nous demeurans en luy, il demeuraſt luy-meſme en ſon Pere, & que demeurant au Pere, il demeuraſt en nous : & que de cette ſorte, nous nous avancions juſqu'à l'unité du Pere ; comme celuy

qui est en luy est naturellement en luy par sa nativité, nous sommes aussi naturellement en luy, puis qu'il demeure naturellement en nous.

Saint Hilaire, comme le remarque fort bien Bellarmin, ne pouvoit jamais établir plus fortement l'union veritable & corporelle de la substance de JESUS-CHRIST avec le Communiant, que par ces degrez qu'il nous expose pour la faire entendre. Car si JESUS-CHRIST est en nous de la mesme maniere qu'il est en son Pere, par la nature de sa Divinité, & de la mesme maniere que nous sommes dans le Verbe incarné, par sa naissance corporelle; puis qu'il est veritablement & réellement dans le Pere, & que nous sommes veritablement & corporellement dans le Verbe par son humanité, il est veritablement, réellement & corporellement en nous par le mystere des Sacremens de sa Chair & de son Sang. M. Bossatran, sans s'arrester à ces principes invincibles que nous donne Saint Hilaire de nostre union corporelle avec JESUS-CHRIST dans

l'Euchariſtie, pour ſouſtenir ſon union ſpirituelle ſeulement de JESUS-CHRIST avec nous dans ce Sacrement, taſche de la confondre toûjours avec celle du Bapteſme. Il en prend encore icy occaſion, ſur ce que Saint Hilaire en ce paſſage s'eſt ſervi du mot de Sacremens au pluriel : *Car*, dit ce Miniſtre, *joignant enſemble l'efficace des deux Sacremens, il leur attribuë un meſme effet. Et la meſme union qui s'eſt formée dans le Bapteſme par la grace du Saint Eſprit, ſe conſerve auſſi & s'entretient admirablement dans l'Euchariſtie par la meſme vertu. Ainſi quand Saint Hilaire ajouſte* PAR LE MYSTERE DES SACREMENS, *il n'entend pas une réſidence de la Chair de* JESUS-CHRIST *dans nos eſtomachs, puis que cela ne peut eſtre vray au regard du Bapteſme, & par conſequent il ne peut entendre qu'une ſeule & meſme choſe en l'un & en l'autre, ſçavoir noſtre union ſpirituelle par la foy & par le Saint Eſprit, afin qu'il y ait dans les deux Sacremens une égalité parfaite au regard de leurs effets, & que ce qui ſe fait par le miniſtere de l'un, ſe faſſe auſſi par le mi-* P. 14.

nistere de l'autre. J'ay déja fait voir combien toute cette doctrine est contraire à celle du Catechisme de ces Messieurs : & bien loin qu'il y ait *une égalité parfaite*, j'ay montré l'inégalité qu'il y a, selon eux-mesmes, dans les effets de ces deux Sacremens, puis que l'un ne nous communique qu'en partie ce que l'autre nous donne *pleinement*. Mais M. Bossatran me permettra de luy dire icy, qu'il faut estre peu versé dans la lecture des Peres & la tradition, pour se laisser surprendre par cette foible équivoque de *Sacremens* au pluriel qui y est si commune. Sans parler de Saint Athanase, de Saint Ambroise, de Saint Denis d'Alexandrie, & de tous les Peres en général, qui écrivant de l'Eucharistie, l'ont souvent appellée *les Mysteres, les Eulogies sacrées, les Sacremens :* M. Bossatran pouvoit observer dans le passage mesme qu'il a rapporté de Saint Augustin, que ce Pere aussi-bien que Saint Hilaire a dit que *celuy qui mangeoit le Corps & beuvoit le Sang de* JESUS-CHRIST *indignement, mangeoit & beuvoit sa condamnu-*

damnation, parce, dit ce Docteur de l'Eglise, *qu'estant soüillé, il a eû l'audace de s'approcher des* SACREMENS *de* CHRIST. Le Pape Gelase s'est servi de la mesme expression, en parlant du Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & dans un endroit dont Messieurs de la R. P. R. font tant de parade, & qu'ils nous objectent si souvent, que M. Bossatran ne le devroit pas ignorer. Mais personne ne nous peut mieux apprendre si c'est par le seul Sacrement de l'Eucharistie que cette union se doit consommer, que Saint Hilaire mesme; & c'est ce qu'il fait bien clairement, lors qu'il nous dit:

Or que cette union soit naturelle en nous, il le témoigne luy-mesme par ces paroles: Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy. *Car aucun ne sera en luy, sinon celuy dans lequel il aura esté, ayant pris seulement en soy la chair de celuy qui aura pris la sienne.*

Comme M. Boſſatran ne peut conteſter que le texte de l'Ecriture dont ſe ſert Saint Hilaire ne ſe doive appliquer à la Communion, & par conſequent au Sacrement de l'Euchariſtie, il en convient : mais il prétend que ces paroles, *Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang demeure en moy & moy en luy*, ne peuvent eſtre veritables dans la créance Romaine. Il eſt vray que ſa preuve n'eſt fondée ni ſur l'Ecriture, ni ſur les Peres, ni ſur les Principes meſmes de noſtre Religion : mais cela ne luy paroiſt pas un inconvenient. Il s'établit luy-meſme des principes pour fonder ſon raiſonnement. Il prétend donc, qu'encore bien que le Corps de JESUS-CHRIST ſe receuſt par la bouche, il ne ſe recevroit que dans l'eſtomach, ſans que noſtre ame puſt participer à cette Communion. Et quoy-que dans ſa créance un morceau de pain commun receû par la bouche avec foy ait la vertu de nourrir l'ame d'un Fidelle, de la vraye ſubſtance du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, ſans que cette ſubſtance ſoit preſente, ni le puiſſe eſtre,

il veut que la sainte Hostie où nous croyons que le Corps de JESUS-CHRIST est veritablement contenu, quoy-que receûë avec une Foy encore plus vive que son pain, parce que nous representant nostre Mystere beaucoup plus grand, elle exige de nous beaucoup plus de zele & de veneration : il veut, dis-je, nonobstant cela, que ce Sacrement ne puisse servir de nourriture à nostre ame, que toute nostre Communion se consomme dans nostre estomach, & que luy seul reçoive le Sacrement entier, parce que c'est luy qui reçoit les especes du Sacrement. D'où il conclut que la Communion est la mesme, & toute égale en effets comme en substance, pour un Scelerat & pour un Fidelle. C'est sur cette seule erreur, toute grossiere qu'elle soit, que ce Ministre, aprés Aubertin, veut nous persuader, & ose mesme soustenir sur ce texte de l'Evangile, *Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang demeure en moy & moy en luy*, que Saint Hilaire n'a jamais pensé que ces paroles de JESUS-CHRIST regardassent ceux qui reçoivent l'Hostie

Romaine. *En effet*, dit M. Bossatran, *si manger la Chair de* JESUS-CHRIST, *& boire son sang signifie dans ce passage la manducation que Rome enseigne, il faut que tous ceux qui prennent l'Hostie demeurent en* JESUS-CHRIST, *comme on prétend que* JESUS-CHRIST *soit en eux, & qu'ainsi les plus grands scelerats, les traistres comme Judas, & tant d'autres impies qui n'ont ni part ni heritage avec* JESUS-CHRIST, *soient cependant en luy : car il est impossible que ce que* JESUS-CHRIST *dit & asseûre si formellement ne soit pas veritable, & que la manducation de sa Chair & de son Sang ne produisent pas necessairement son effet. Dirons-nous donc que ces membres du Démon sont en* JESUS-CHRIST? *A Dieu ne plaise que les Chrestiens parlent jamais un tel langage. Disons donc que la manducation de la Chair de* JESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie est toute spirituelle, parce que la manducation spirituelle produit cét effet de la demeure réciproque de* JESUS-CHRIST *en nous & de nous en* JESUS-CHRIST. Et pour autoriser cette manducation spirituelle de sa Religion, il allegue le

P. 55.

commencement d'un Passage de Saint Augustin, sans oser le rapporter tout entier. *Presententement* JESUS-CHRIST *expose ce que c'est que manger son Corps, & boire son Sang.* Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy, & moy en luy. *C'est donc manger cette viande & boire ce breuvage que de demeurer en* JESUS-CHRIST, *& d'avoir* JESUS-CHRIST *demeurant en soy; & par cela celuy qui ne demeure pas en* JESUS-CHRIST, *& en qui* JESUS-CHRIST *ne demeure point, sans doute il ne mange point spirituellement sa Chair, ni ne boit son Sang, encore que charnellement & visiblement il presse de la dent le Sacrement du Corps & du Sang de* JESUS-CHRIST: *il mange & boit à sa condamnation le Sacrement d'une si grande chose, parce qu'il a eû l'audace de s'approcher des Sacremens de* CHRIST. Voilà ce que M. Bossatran en rapporte, & voicy ce qu'il a retranché de ces dernieres paroles: PARCE QU'ESTANT SOUÏLLÉ, *il a eû l'audace de s'approcher des Sacremens de* CHRIST, *lesquels*, ajouste encore Saint Augustin, *personne ne prend dignement que celuy qui*

Aug. tom. 9. tract. 26. in Joan.

est sans crime, & dont il est ecrit, Bien-heureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. On voit assez le rapport indivisible que ces dernieres paroles ont avec celles qui les précedent: mais M. Bossatran les a voulu omettre aussi bien que ce mot *immundus*, qui veut dire *souïllé* ou *impur*, par la mesme prudence qui luy fit passer sous silence dans nostre Conference les deux lignes du Passage de Saint Hilaire. En effet, si personne ne prend dignement ce Sacrement de CHRIST que celuy qui est pur & sans tache, parce que, comme a dit Saint Augustin, *Celuy qui ne demeure pas en* JESUS-CHRIST, *& en qui* JESUS-CHRIST *ne demeure point, ne mange point spirituellement sa Chair, ni ne boit son Sang:* comment peut-on enseigner, comme font ces Messieurs, que l'*imperfection ne nous empesche point d'approcher de ce Sacrement, au contraire, qu'il ne nous serviroit de rien si nous n'estions imparfaits?* M. Bossatran qui en a bien connu la contradiction, a cru qu'il valloit mieux estre moins fidelle dans sa citation, que de faire voir la condamnation de

Dim.54.

ſa créance. Il rapporte donc, à la verité, la differente maniere que Saint Auguſtin expoſe de prendre ce Sacrement, mais il ne rapporte pas la raiſon que ce Pere en donne luy-meſme, qui ne fait conſiſter cette difference de Communion que dans la difference des diſpoſitions du Communiant, & non ſur aucune difference du Sacrement, que ce Miniſtre veut toûjours inſinuer conformément à ſa créance.

Mais puis que M. Boſſatran veut bien que Saint Auguſtin décide de l'union & de la demeure de JESUS-CHRIST dans le Fidelle ou l'Infidelle par ſa Communion, ſi elle eſt ſpirituelle ſeulement, ou ſi elle eſt corporelle & ſpirituelle tout enſemble dans le vray Fidelle; il eſt aiſé de ſçavoir de luy-meſme ſon ſentiment, puis qu'il s'en eſt ſi préciſément expliqué ſur ces meſmes paroles du ſixiéme Chapitre de Saint Jean que ce Miniſtre nous objecte. Voicy donc ce qu'il nous en apprend. *Comment entendrons-nous auſſi*, dit ce Pere de l'Egliſe, *ce que dit noſtre Seigneur*, Celuy qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moy, & moy *Serm. 11. de verbis Domini.*

en luy ? *Pourrons-nous aussi étendre cela à ceux dont l'Apostre dit qu'ils mangent & boivent leur jugement, quoy-qu'ils mangent la Chair mesme & boivent le Sang mesme de* JESUS-CHRIST? *Dirons-nous aussi que Judas, cét impie qui a vendu & trahi son Maistre, est demeuré en* JESUS-CHRIST, *& que* JESUS-CHRIST *est demeuré en luy, parce qu'il a mangé avec les autres Disciples le premier Sacrement fait des propres mains de* JESUS-CHRIST, *comme l'Evangeliste Saint Luc le marque plus ouvertement que les autres? Dirons-nous que ceux qui mangent cette Chair & boivent ce Sang avec un cœur hypocrite, ou qui aprés avoir mangé cette Chair & beû ce Sang, tombent dans l'apostasie, demeurent en* JESUS-CHRIST, *&* que JESUS-CHRIST *demeure en eux? Mais c'est qu'il y a une certaine maniere de manger cette Chair & boire ce Sang, dont il est vray de dire que celuy qui la mange & qui le boit, demeure en* JESUS-CHRIST, *&* JESUS-CHRIST *en luy. Il n'est donc pas vray que tous ceux qui mangent la Chair de* JESUS-CHRIST *& boivent son Sang, demeurent en luy, & luy*

en eux; de quelque maniere qu'ils le fassent, & cela n'est vray qu'à l'égard de ceux qui le font d'une certaine maniere qu'il avoit en veuë. Je laisse à juger sur ces paroles si M. Bossatran a raison de nous dire que Saint Augustin met une grande difference entre *manger le Sacrement du Corps & du Sang de* CHRIST, & *manger sa Chair, & boire son Sang.* S'il met une grande difference entre la Communion du Fidelle & de l'Infidelle, quant au Sacrement, on ne disconvient pas que ce Pere de l'Eglise ne mette une grande difference dans la maniere, & entre manger la chair de JESUS-CHRIST spirituellement & corporellement, ou la manger charnellement seulement. Saint Paul l'a établie, Saint Augustin l'enseigne, & l'Eglise Romaine en est persuadée. Mais il ne faut pas que cette diversité de maniere de recevoir le Sacrement serve de fausse équivoque pour diversifier le Sacrement. Saint Augustin nous l'apprend bien clairement, lors qu'il dit : *Celuy qui prend indignement le Sacrement du Seigneur, ne fait pas que parce qu'il est méchant, ce qu'il prend soit mauvais, &* *Aug. l. de Bap. 5. c. 8.*

qu'il ne reçoive rien, parce qu'il ne le reçoit pas pour son salut: car il n'est pas moins le Corps & le Sang du Seigneur à l'égard de ceux dont l'Apostre dit que celuy qui le mange indignement, mange & boit sa condamnation. Le Sacrement est donc toûjours le mesme pour les méchans comme pour les bons, pour les scelerats comme pour les Fidelles: car ce n'est ni le bon ni le méchant, ni le scelerat, ni le fidelle qui contribuent à l'essence ou à la verité du Sacrement; ce Mystere en soy n'est point l'ouvrage des hommes, c'est l'ouvrage du Fils de Dieu, & celuy de sa sainte parole. *Jesus prit le pain,* dit l'Evangile, *& aprés qu'il eût rendu graces, il le rompit, & le donna à ses Disciples, & dit: Prenez, mangez, cecy est mon Corps.* Il est donc inutile, & mesme surprenant, de nous dire contre cette verité, comme fait M. Bossatran, qu'*il est impossible que ce que* JESUS-CHRIST *dit & asseûre si formellement ne soit pas veritable, & que la manducation de sa Chair & de son Sang ne produise pas necessairement son effet, qui est sa demeure en nous, & nostre demeure en luy.* J'ay déja fait voir que Saint

Paul, qui a eû autant de connoissance de la doctrine de JESUS-CHRIST, & autant de soumission pour ses paroles que M. Bossatran, nous a dit luy-mesme, en nous les expliquant, sur ce Sacrement : *Celuy qui en mange & qui en boit indignement, mange & boit son jugement, ne discernant pas le Corps du Seigneur.* Mais Saint Hilaire nous prouve admirablement cette verité par un rapport qu'il fait de la Chair de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, à la mesme chair qu'il a prise dans l'Incarnation, que M. Bossatran n'a pas voulu entendre.

Car aucun ne sera en luy, sinon celuy dans lequel il aura esté, ayant pris seulement la chair de celuy qui aura pris la sienne.

Le Fils de Dieu a pris la chair de tous les hommes, c'est une verité incontestable parmi tous les Chrestiens, & Messieurs les Prétendus Réformez n'en disconviendront pas. La chair de Saint Pierre & celle de Judas n'estoit point differente; celle des Infidelles mesme est en JESUS-CHRIST comme celle

des Fideles. Mais comme tous les hommes ſont en Dieu, & qu'ils y ſont cependant d'une maniere bien differente, les *uns comme des vaſes de colere*, dit l'Apoſtre, *préparez pour la perdition*; les autres *comme des vaſes de miſericorde préparez pour la gloire* : la chair de tous les hommes eſt auſſi de differente maniere en JESUS-CHRIST; celle des Fidelles pour y eſtre l'objet de ſon amour; celle des infidelles & des impies pour y eſtre l'objet de ſa Juſtice. Il en eſt de meſme de ſa chair qu'il nous donne dans l'Euchariſtie, comme de noſtre chair qu'il a priſe. JESUS-CHRIST nous donne ſa chair réellement & veritablement dans la Communion, comme il a pris noſtre chair réellement & veritablement dans l'Incarnation : mais les uns la prennent pour leur condamnation, comme il a pris la leur pour la faire ſervir à ſa Juſtice : les autres la prennent & la reçoivent pour leur ſanctification & pour ſa gloire, parce qu'il a pris la leur pour en faire l'objet de ſon amour. Mais comme il a pris la chair des uns & des autres, parce qu'elle eſt la meſme en ſubſtance; les uns & les

Rom. 9. 22.

les autres aussi reçoivent la sienne ; parce qu'elle est toûjours la mesme dans ce Sacrement. Voilà l'admirable rapport de l'union des hommes & du Verbe dans l'Incarnation, avec l'union de JESUS-CHRIST & des hommes dans la Communion. Elle estoit commencée pour tous en général dans le premier Mystere, mais elle n'est consommée que pour les Elcûs seulement dans celuy-cy. Saint Hilaire continuë :

JESUS-CHRIST *avoit déja enseigné un peu auparavant le Sacrement de cette union parfaite, quand il dit:* Comme mon Pere qui est vivant, m'a envoyé, & que je vis par mon Pere, celuy aussi qui mange ma chair, vivra par moy. *Il vit donc par le Pere ; & de la mesme maniere qu'il vit par le Pere, de la mesme maniere nous vivrons par sa chair.*

Puis que M. Bossatran veut qu'il soit question entre luy & moy de l'autorité de Saint Hilaire & de son senti-

ment ſur noſtre union avec JESUS-CHRIST par la chair, il n'y a perſonne qui ne convienne que ce ſaint Docteur nous ayant dit aprés JESUS-CHRIST, *Il vit donc par le Pere, & de la maniere qu'il vit par le Pere, de la meſme maniere nous vivrons par ſa Chair,* M. Boſſatran devoit examiner de quelle maniere le Fils Eternel vit par le Pere, pour connoiſtre celle dont nous vivrons par ſa Chair. Car, comme ajouſte Saint Hilaire:

Toute comparaiſon ſe prend pour un modele d'intelligence, afin que nous puiſſions comprendre que la choſe dont il s'agit, eſt ſelon l'exemple qui eſt propoſé.

Mais comme le Fils Eternel ne vit par le Pere, que parce que toute la ſubſtance, toute l'eſſence, & toute la nature du Pere eſt veritablement & réellement comme elle eſt dans le Pere, & en elle-meſme, communiquée au Fils: il auroit fallu conclure que nous ne vivons par la Chair de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, que parce que cette Chair nous eſt communiquée dans

ce Sacrement réellement & veritablement en substance, en nature, & comme elle est en elle-mesme, & en JESUS-CHRIST. M. Bossatran qui auroit donc trouvé sa condamnation dans la juste application de cette comparaison que nous donne Saint Hilaire, a prudemment évité de l'approfondir. Tout autre que luy auroit peut-estre crû l'examen de ces principes & de cette regle necessaire pour juger de nostre union avec JESUS-CHRIST dans le Sacrement, & du sentiment de Saint Hilaire sur cette union. Mais M. Bossatran, à qui cét examen ne convenoit pas, n'a pas crû avoir besoin de cette discussion pour décider avec une hardiesse assez surprenante que Saint Hilaire est contraire à la créance Romaine, parce que nous ne pouvons vivre par la résidence de la chair de JESUS-CHRIST dans nostre estomach de la maniere dont JESUS-CHRIST vit en son Pere. Voicy ses paroles.

Cét Argument de Saint Hilaire, dit-il, *est contre la créance Romaine: car si nous vivons par sa Chair de la mesme* P. 91.

maniere qu'il vit par son Pere, il s'ensuit que le Communiant de Rome n'a point sa Chair résidente en son estomach, puis que par cette résidence il ne vit point de la mesme maniere que JESUS-CHRIST *vit en son Pere.* JESUS-CHRIST *vit en son Pere d'une vie réelle & veritable : celuy qui a l'Hostie dans son gosier & dans son corps ne vit point par cette résidence d'une telle vie qu'est celle que* JESUS-CHRIST *vit en son Pere. Il paroist donc visiblement que le raisonnement de Saint Hilaire est contraire à la créance Romaine.* Si M. Bossatran nous vouloit persuader, il estoit à propos qu'il nous fist voir, comme il le prétend, que celuy qui a l'Hostie dans le corps ne *vit point par cette résidence d'une telle vie qu'est celle dont* JESUS-CHRIST *vit avec son Pere.* Mais il ne nous en donne aucune preuve. Peut-estre voudra-t-il encore supposer, comme il a fait dans sa troisiéme Réflexion, que l'Hostie passant par l'estomach, comme un

P. 44. & 53. *éclair, une évasion si subite & si précipitée*, soit un obstacle à recevoir une vie réelle & veritable de JESUS-

CHRIST. Mais je ne croy pas qu'aucun Chreſtien ſe perſuade que le Verbe Eternel, en qui il n'y a ni heure, ni temps, dépende & des heures & du temps pour produire ſes effets, & que celuy qui n'a eû beſoin que d'une parole pour donner la vie à toute la nature, ne puiſſe, ſans un long eſpace de jours ou d'années, nous communiquer la ſienne. Cette raiſon ſi fauſſe & ſi peu chreſtienne ne ſe pouvant ſouſtenir, il eſt aiſé de prouver que celuy qui a receû la Sainte Hoſtie dans ſon corps avec les diſpoſitions que merite cét auguſte Sacrement, reçoit de JESUS-CHRIST qui eſt preſent, la vie de la meſme maniére que le Verbe la reçoit de ſon Pere. Car c'eſt ce meſme Verbe qui nous a dit, *Comme mon Pere qui eſt vivant m'a envoyé, & que je vis par mon Pere, celuy auſſi qui mange ma chair vivra par moy.* C'eſt ce que nous a voulu confirmer Saint Hilaire, quand il nous dit preſque dans les meſmes paroles dont s'eſtoit ſervi le Fils de Dieu:

Il vit donc par le Pere; & de la maniére qu'il vit par le Pere, de la

mesme manière nous vivons par sa Chair. Or c'est icy la cause de nostre vie, que nous ayons CHRIST *par sa chair demeurant en nous, qui sommes charnels, & qui devons vivre par luy avec la mesme condition qu'il vit luy-mesme par son Pere.*

S'il n'y a dans le sentiment de Saint Hilaire, comme l'asseûre M. Bossatran, que la communion spirituelle qui se fait uniquement dans l'ame, qui produise la demeure de JESUS-CHRIST en nous; s'il n'y a que *l'homme nouveau, l'homme interieur, l'homme caché, qui avalle, & qui reçoive la Chair & le Sang de* JESUS-CHRIST; *si le corps de l'homme sensuel & animal n'a ni organe ni faculté pour les recevoir*, comme ce Ministre nous l'a voulu persuader: comment seroit-il vray de dire que nous aurions JESUS-CHRI[ST] par sa Chair demeurant en nous, puis que nous ne l'aurions que spirituellement? M. Bossatran, pour expliquer en sa faveur ces paroles si opposées à sa créance, dit qu'*il demeure*

P. 79.

en nous par sa Chair, quelque charnels que nous soyons, parce qu'il demeure dans nostre ame, la plus noble partie de nostre estre, par le mérite & par la vertu de sa Chair crucifiée pour nous. Dans nostre ame, dit-il, *régénerée & sanctifiée par la vertu du Saint Esprit : c'est là sa demeure, & le lieu le plus propre & le plus beau qu'on luy puisse assigner.* Je ne répeteray point icy que ce Ministre nous a enseigné luy-mesme une Doctrine contraire, & qu'il nous a dit que *toutes les parties de nostre estre sont tellement unies avec luy, ou si vous voulez avec son corps, que non seulement nos ames, mais aussi nos corps & nostre propre chair en sont entierement inseparables.* Je ne veux point ennuyer le Lecteur si souvent des mesmes choses : mais je suis obligé de luy faire observer combien de fois M. Bossatran se contredit luy-mesme, & le peu de fondement que l'on doit faire sur les principes qu'il change selon la rencontre. Il établit dans sa troisiéme Réflexion, par l'Ecriture mesme, & par d'autres autoritez, l'union de Jesus-Christ avec nos corps : il l'abandonne dans

P. 103.
P. 51.

un autre endroit, & la soustient mesme impossible. Mais sans avoir égard à toutes ces contradictions, puis qu'il est question du sentiment de Saint Hilaire, peut-on dire qu'en disant que JESUS-CHRIST *demeure en nous charnels par sa Chair,* il n'ait voulu dire autre chose, sinon *qu'il demeure dans nostre ame, la plus noble partie de nostre estre, par le mérite, & par la vertu de sa Chair crucifiée.* Est-ce l'ame régenerée ou sanctifiée, comme l'a supposé M. Bossatran, ou le corps qui nous fait considerer, qui nous établit, & nous donne la qualité d'hommes charnels? Si *c'est donc la cause de nostre vie que nous ayons* CHRIST *par sa Chair demeurant en nous charnels, In nobis carnalibus,* nostre chair & nostre corps n'en doivent-ils pas estre participans, & luy servir de demeure? Mais,
P. 77. dit M. Bossatran, *pour montrer qu'en effet* JESUS-CHRIST *le Fils Eternel de Dieu n'est point dans cét estomach, comme on l'asseûre, c'est qu'il n'y agit point, qu'il n'y fait point sentir sa vertu, qu'il n'y produit aucun effet, & qu'il ne nourrit point cét homme animal & sensuel.*

Saint Paul disoit bien que Jesus-Christ *vivoit en luy, & que ce qu'il vivoit en la chair, il le vivoit en la Foy du Fils de Dieu, parce qu'en quelque lieu que* Jesus-Christ *soit, il y agit toûjours; mais il n'agit pas dans l'estomach des Communians de Rome, ni il n'y donne aucune marque de sa presence, & par conséquent il n'y peut pas estre.* C'est la raison de M. Bossatran. Mais si la nature nous rend l'effet de tous les autres alimens presque impénétrable, sur quel fondement ose-t-il décider de l'effet de cette viande toute celeste & toute surnaturelle? Croirons-nous que l'action de cette nourriture miraculeuse, qui dépendant toute de la disposition de celuy qui la reçoit, & de la bonté du Dieu qui s'y communique, fait un des plus profonds mysteres de la Grace, soit soumise aux lumieres de M. Bossatran, qui ne sçauroit pénétrer, ou nous rendre raison de nostre nourriture la plus materielle & la plus sensible? Comment nous prouvera-t-il mesme ce qu'il avance si hardiment, qu'*en quelque lieu que* Jesus-Christ *soit, il y agit toûjours?* Le passage de

Saint Paul ſur lequel il prétend fonder cette propoſition, n'en dit rien du tout; la Foy, l'Ecriture, ni la Tradition ne nous l'ont jamais enſeigné: au contraire, toutes les lumieres, & noſtre raiſon meſme nous apprennent que la Divinité du Verbe eſt par tout, mais qu'elle ſe trouve en bien des endroits où elle ne donne aucune marque ſenſible de ſa preſence; & ſi elle y en donnoit, elle ſeroit ſouvent bien terrible pour la pluſpart des hommes. Pourquoy ne pouvons-nous donc pas dire auſſi que ſon humanité peut eſtre dans l'eſtomach d'un Communiant avec ſa Divinité, ſans y agir, ſans y faire ſentir ſa vertu, ou ſans y produire aucun effet? Que diroit contre cela M. Boſſatran? Mais que dira-t-il quand je luy ſouſtiendray, comme je fais, que la Chair de JESUS-CHRIST agit veritablement ſur la noſtre? Saint Gregoire de Nyſſe nous l'aſſeûre, & nous en apprend une maniere bien ſenſible, quand
Or. Cat. 37. il dit: *Comme un peu de levain communique ſa force à toute la paſte; de meſme le Corps que Dieu a livré à la mort eſtant dans le noſtre, le change entierement*

à soy. C'est sur ce principe que je dis que cette Chair toute sainte & toute adorable unie à la nostre toute infirme & miserable, la fortifie contre ses passions, qu'elle la soustient contre ses foiblesses, qu'elle l'anime & la vivifie pour l'immortalité; & si elle ne la nourrit pas visiblement pour cette vie, elle la nourrit sensiblement pour l'autre, parce qu'elle la sanctifie, parce quelle l'éleve, & pour parler dans les termes de Saint Gregoire, parce que le *Corps immortel estant au dedans de celuy qui l'a pris, le change tout entier en sa nature*. Comme nostre ame n'a pas esté seule rachetée par la Chair de JESUS-CHRIST crucifiée, & que nostre corps y a eû part, nostre ame n'est pas seule participante & nourrie de cette mesme Chair dans le Sacrement, mais nostre corps a part aussi à cét incomparable bienfait, & à ce second sacrifice, qui est la veritable figure du premier. C'est le sentiment de Saint Irenée, qui disoit des Valentiniens: *Comment peuvent-ils dire que la Chair doive estre réduite à la corruption, & n'avoir point de part à la vie, elle*

Or. 35.

Adv. hær. l. 4. c. 34.

qui est nourrie du Corps & du Sang du Seigneur? En effet, nostre corps n'est pas moins destiné pour la gloire que nostre ame : on ne peut pas dire que la vie animale & sensuelle l'y puisse disposer & élever. Il luy faut donc une vie plus noble & plus pure, & c'est celle qu'il reçoit de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, parce qu'*il fait entrer la vie en nous par son Corps*, dit Saint Cyrille d'Alexandrie, *qu'il chasse la mort estant dans nos corps mortels, & qu'il cache en nous par sa Chair les semences de la vie*, en sorte, dit Saint Irenée, *que nos corps recevant l'Eucharistie cessent d'estre corruptibles.* C'est dans la veûë de tous ces admirables effets si inconnus à M. Bossatran, que Saint Hilaire nous dit que *la cause de nostre vie, c'est que nous ayons* CHRIST *par sa Chair demeurant en nous charnels*, c'est à dire, parce que sa Chair réside veritablement dans la nostre, où elle opere toutes ces merveilles, par sa presence & par la communication de sa vie. Cette résidence & cette union de la Chair de JESUS-CHRIST en la nostre a toûjours paru si veritable & si asseûrée à Saint

In Joan. l. 4.

Saint Hilaire, qu'il en a fait son principe pour prouver l'unité de l'Esprit & de la Divinité du Pere Eternel avec son Fils.

Si donc nous vivons par luy naturellement selon la chair, c'est-à-dire, ayant pris la nature de sa Chair, comment n'aura-t-il point naturellement le Pere en luy selon l'Esprit, puis qu'il vit par le Pere?

Saint Hilaire, pour combattre les Ariens, commence par établir *que nous vivons par* JESUS-CHRIST *naturellement selon la Chair*. La raison qu'il en donne, *c'est que nous avons receû la nature de la Chair de* JESUS-CHRIST. Ainsi non seulement nostre ame, mais nostre corps, selon luy, vit par JESUS-CHRIST; & par la mesme raison non seulement nostre ame, comme nous l'a voulu dire M. Bossatran, & comme le soustiennent Messieurs de la R. P. R. mais nostre corps aussi reçoit veritablement cette Chair en nature, qui est le principe de nostre vie. Cette verité supposée comme incontestable par Saint Hilaire, il dit aux Ariens: Puis que

noſtre Chair ne vit que parce que la Chair de JESUS-CHRIST ſe trouve réellement, naturellement, & veritablement en elle, *comment le Fils n'aura-t-il point*, dit ce ſaint Eveſque, *naturellement le Pere en luy ſelon l'eſprit, puis qu'il vit par le Pere?* Noſtre chair vit par la Chair de JESUS-CHRIST, dit Saint Hilaire, parce qu'elle reçoit la nature & la ſubſtance de cette Chair adorable; le Fils vit par le Pere: il reçoit donc l'eſprit & l'eſſence du Pere. Il eſt donc aiſé à remarquer par le raiſonnement de Saint Hilaire, que bien loin qu'il ait douté de la réception corporelle de la Chair de JESUS-CHRIST dans noſtre corps, il s'en ſert de fondement pour prouver l'union du Pere avec le Fils, & toute ſon application n'eſt qu'à faire voir que le Fils vit en eſprit par le Pere, comme il vient de dire que nous vivons ſelon la chair par la Chair de JESUS-CHRIST. Aprés avoir donc établi la vie que le Fils reçoit en eſprit du Pere ſur celle que nous recevons corporellement par la Chair de JESUS-CHRIST, Saint Hilaire explique la

parfaite unité de vie & de nature du Pere & du Fils en ces termes :

Or il vit par le Pere en tant que ſa divinité ne luy a point apporté une nature differente & étrangere ; en tant que ce qu'il eſt, il l'eſt de luy, & toutefois il n'eſt point ſéparé de luy naturellement par aucune diverſité de nature qui les diviſe : en tant enfin qu'il a le Pere, par ſa nativité en la vertu de ſa nature. Or nous avons dit tout cecy, parce que les héretiques introduiſant fauſſement une ſimple unité de volonté entre le Pere & le Fils, ſe ſervoient de l'exemple de noſtre union avec Dieu. Comme ſi nous n'eſtions unis avec le Fils, & par le Fils avec le Pere, que par une ſimple union de volonté, & par le devoir de noſtre Religion, ſans recevoir aucune proprieté de communion naturelle par le Sacrement de ſa chair & de ſon ſang. Au lieu qu'à cauſe de l'honneur du Fils de Dieu,

honneur qui nous a esté donné, & à cause que le Fils demeure en nous par sa chair, estant aussi unis en luy corporellement & inséparablement, nous devons annoncer hautement le mystere de cette vraye & naturelle unité.

Je pourrois avec quelque raison reprendre la traduction de ces dernieres paroles, & ce que M. Bossatran y a inseré du sien dans son Livre : mais pour me servir toûjours de ses propres termes, je me contenteray de faire observer la comparaison réciproque que Saint Hilaire fait icy de l'union & de la demeure de Jesus-Christ en nous par sa Chair, & de nous en luy par la nostre, qui supposant une égale & mutuelle verité, suppose que nous ne recevons pas moins la Chair de Jesus-Christ, qu'il a pris la nostre, & que nous sommes unis aussi *corporellement* & aussi *inséparablement* par le Sacrement avec luy, qu'il l'a esté avec nous par l'Incarnation. C'a esté le principe sur lequel Saint Hilaire a fondé tout ce qu'il a dit dans ce passage ; & c'est ce qu'il en conclud : ainsi il est vray

de dire que c'eſt ſa doctrine & ſon veritable ſentiment.

Aprés cela il eſt ſurprenant que M. Boſſatran oſe hardiment conclure ſes *Réflexions*, en diſant, *que des eſprits non préoccupez qui aiment ſincerement la verité, demeureront d'accord que Saint Hilaire n'a jamais connu ni la tranſſubſtantiation, ni la manducation orale du Corps de* JESUS-CHRIST, *ni les doctrines des accidens ſans ſubſtance, & des ſubſtances ſans accidens, de l'exiſtence d'un corps humain, & de la preſence d'un homme en une infinité de lieux oppoſez & éloignez par des eſpaces inconcevables, dans un ſeul & meſme moment indiviſible, & mille autres choſes ſemblables que Rome nous enſeigne aujourd'huy.* On dit ce que l'on veut, quand on s'en donne une pleine liberté; mais on ne perſuade pas auſſi aiſément que l'on parle, ou que l'on écrit. M. Boſſatran ne peut diſconvenir que toutes ces difficultez qu'il a ſi ſoigneuſement ramaſſées, ne ſoient des ſuites & des conſequences infaillibles de la preſence réelle: c'eſt le ſentiment de Calvin & de tous ſes premiers Réformateurs. Ain-

si, dans sa propre doctrine, quiconque croit la presence réelle, ne peut se dispenser de croire tous ces miracles qu'elle opere, & qui luy sont inséparablement attachez. Cela supposé, sans faire icy de répetitions, il m'est aisé de justifier le sentiment de Saint Hilaire par Saint Hilaire mesme. Car on ne peut douter qu'il n'ait esté convaincu de la presence réelle qu'il a si fortement établie, lors qu'il a dit que JESUS-CHRIST *a meslé la nature de sa Chair avec la nature de l'Eternité sous le Sacrement*; que *sous le mystere nous prenons veritablement la chair de son Corps*; qu'*on ne nous a laissé aucun lieu de douter de la verité de sa Chair & de son Sang, & que ces choses receuës & avalées font que nous soyons en* CHRIST, *& que* CHRIST *soit en nous*; & enfin que *par ce Sacrement nous avons* CHRIST *par sa Chair demeurant en nous charnels*. Ces paroles de Saint Hilaire nous asseûrent bien mieux de ses sentimens sur l'Eucharistie, que toutes celles de M. Bossatran, qui n'auroit encore jamais douté de la veneration & de la soumission de ce saint Evesque pour tout ce qu'ensei-

gne l'Eglise Romaine, s'il l'avoit consulté. Car c'est encore luy-mesme qui nous apprend, qu'*encore bien que plusieurs Nations ayent receû des Apostres mesmes la connoissance de Dieu, & que les Eglises qui y sont conservent la veritable Foy; la doctrine de l'Evangile subsiste specialement dans le Siege de l'Empire Romain*, c'est à dire à Rome, *sous lequel les Grecs & les Hebreux sont compris.* Exp. ps. prolog. p. 625.

M. Bossatran me permettra donc de luy repliquer au contraire de ce qu'il a dit, qu'il faut estre bien préoccupé pour imputer à Saint Hilaire ce qu'il a si clairement détruit. Et pour répondre en deux mots à cét amas affecté d'impossibilitez prétenduës que nous objectent si souvent Messieurs les Ministres pour surprendre les foibles; je dis qu'ils n'ont pas raison, toutes grandes que paroissent ces difficultez, de nous en faire un reproche, & encore moins une autorité pour leur Religion, puis que Calvin, qui les a toutes connuës & attaquées, avoûë luy-mesme, aprés les avoir examinées, qu'*il n'y a rien dans ce mystere qui soit plus hors de l'ordre de la nature, & rien de si incroya-*

ble que ce qu'il leur enseigne. Si cette raison ne fait aucune impression sur l'endurcissement de nos freres, je leur diray, pour dissiper les nuages dont on les offusque, que c'est un abus bien grossier de rejetter des veritez que la Foy nous enseigne, parce que nostre raison nous en dissuade. C'est soumettre Dieu à l'homme, que de soumettre la Foy à nos lumieres, & les veritez de JESUS-CHRIST à nos sens & à nos connoissances. Si l'on suivoit dans le mystere de l'Incarnation les principes que Messieurs de la R. P. R. veulent suivre, dans le Sacrement de l'Eucharistie, si l'on y déferoit à leur raisonnement : on détruiroit bientost ce premier mystere de nostre Religion & de nostre salut par les mesmes difficultez qu'ils prétendent détruire le premier & le plus auguste de nos Sacremens.

Nostre raison ne comprend gueres plus qu'un enfant naisse sans pere, qu'une Vierge soit mere, & qu'un Dieu soit renfermé sous la foiblesse, la misere & l'étenduë de nostre Chair, qu'elle comprendra *des acci-*

dens sans substance, & une substance sans accidens, l'existence d'un corps & la presence d'un homme en une infinité de lieux éloignez & opposez, & dans un mesme moment mesme indivisible. De là vient que Saint Ambroise a crû que l'on ne pouvoit mieux établir la verité de ces derniers miracles que la presence de JESUS-CHRIST opere dans l'Eucharistie, que par la verité de ceux qui se sont trouvez dans sa naissance. Ainsi, aprés avoir rapporté plusieurs exemples pour prouver le changement du pain dans le Corps de JESUS-CHRIST par la Consecration, il dit: *Mais pourquoy se servir de preuves & de raisonnemens? Servons-nous des exemples qu'il nous a donnez, & faisons voir la verité de ce Mystere par l'exemple & la verité de celuy de l'Incarnation. Il est certain que c'est contre tout ordre de nature qu'une Vierge a enfanté. Or ce Corps que nous consacrons sur les Autels est sorti de cette Vierge: pourquoy cherchez-vous donc, & comment vous attachez-vous aux loix de la nature dans ce Corps de* JESUS-CHRIST *consacré, puis que ce mesme Seigneur* JESUS *est né d'une Vierge*

Amb. de init.

contre les loix & l'ordre de la nature? Concluons donc sur les principes de Saint Ambroise, qu'il y a des miracles & des prodiges dans l'un & dans l'autre de ces Mysteres que Dieu veut que nous adorions, mais qu'il ne nous est pas permis d'examiner, & encore moins de contredire.

Dans les matieres de Foy, il n'est pas question de croire ce que nostre raison nous persuade, ou nous fait connoistre; mais il faut que la raison se persuade ce que la Foy luy enseigne & l'oblige de croire: car il y a bien des choses que la raison ne connoistroit jamais, si la Foy ne les luy découvroit pas; & il y en a mesme qu'il faut croire pour les pouvoir comprendre, comme nous l'apprend le Prophete Isaye: *Nisi credideritis, non intelligetis.* La Foy doit estre nostre seule lumiere dans la Religion; & comme dans nos Mysteres elle précede nos connoissances, elle en doit estre la regle aussi-bien que le Principe. On ne doit donc jamais faire d'une difficulté de sa raison un obstacle à sa Foy; & je ne puis mieux détruire ce faux prin-

cipe dont on ſe ſert pour aveugler nos freres dans ce Myſtere, qu'en leur diſant avec Saint Paul: *Voſtre Foy n'eſt pas établie ſur la ſageſſe des hommes, mais ſur la puiſſance de Dieu.*



Extrait du Privilege.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le dixiéme jour de Fevrier 1684. ſignées D'ALENCE', & ſcellées du grand Sceau de cire jaune, il eſt permis à Sebaſtien Mabre-Cramoiſy Imprimeur ordinaire du Roy & Directeur de ſon Impimerie Royale, d'imprimer un Livre intitulé, *Réponſe à M. Boſſatran Miniſtre de la* R. P. R. *ſur la Conference tenuë à Niort, par M. l'Abbé de Chalucet*, & ce pendant ſix années conſecutives. Avec defenſes, &c.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le premier jour de Mars 1684. Signé, C. ANGOT, Sindic.